

# **CONSEIL D'ADMINISTRATION SDIS 87**

Séance du 11 juin 2021

# **DELIBERATIONS**

#### I) DELIBERATIONS

N° 2021-02 - 01 : Compte administratif 2020

N° 2021-02 - 02 : Compte de gestion 2020

N° 2021-02 - 03 : Affectation du résultat - exercice 2020

N° 2021-02 - 04 : Décision modificative n°1 - 2021

N° 2021-02 - 05: Les lignes directrices de gestion

N° 2021-02 - 06 : Les effectifs réglementaires

N° 2021-02 - 07: Taux de promotion des SPP

N° 2021-02 - 08: Taux de promotion des PATS

N° 2021-02 - 09 : Les critères d'avancement et de nomination (caporal-chef, sergent, adjudant)

N° 2021-02 - 10: L'état du personnel

N° 2021-02 - 11 : Procédure et modalités de dons de congés annuels

N° 2021-02 - 12 : L'indemnisation de jours de CET à titre exceptionnel

N° 2021-02 - 13 : Poursuite de la mise en œuvre des mesures prévues au Plan
Pluriannuel de Valorisation du volontariat

N° 2021-02 - 14 : Agrément pour la formation des JSP de la Haute-Vienne

#### II) ANNEXES

- Compte administratif 2020
- Décision modificative N°1 2021
- Procédures et modalités don de congés

# DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

#### SEANCE DU 11 JUIN 2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 11 juin 2021 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 21 mai 2021

Membres en exercice: 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 2

#### Délibération N° 2021-2-01 COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Ont	pris	part		au	vote:	M.	Stépha	ane	DES <sub>1</sub>	RUHAUT,	M.	Р	ierre	LEFORT,
Mme	Sylvie	ACHARD,	M.	Christian	HANUS,	Mme	Yvonne	<b>JARDEL</b>	, M.	Philippe	JANICOT,	M.	Pascal	CLUZEAU,
M. Ala	in PFRA	BOU, M. Pi	ierre	VARACHA	AUD. M. D	aniel P	ERROT. M	I. Fabric	e GER	VILLE-REA	CHE.			

#### Dénombrement suffrages :

- Pour : 13 - Contre : 0

Le compte administratif, qui retrace l'exécution du budget par l'ordonnateur, présente pour l'exercice 2020 les résultats suivants :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Autorisations budgétaires	27 163 605.01 €
Recettes réalisées (titres de recettes émis)	24 879 327.85 €
Dépenses réalisées (mandats et rattachements émis)	24 397 794.75 €
Résultat brut de l'exercice	481 533.1 €
Excédent antérieur reporté (002-2019)	2 358 220 €
Résultat comptable de l'exercice à affecter	2 839 753.10 €
Pour mémoire	
Recettes dues au SDIS non titrées	0€
Dépenses engagées non mandatées	0 €
Résultat net de fonctionnement	2 839 753.10 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Autorisations budgétaires	8 822 198.37 €
Recettes réalisées (titres de recettes émis)	5 208 901.33 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	6 203 346.94 €
Solde d'exécution brut de l'exercice	-994 445.61 €
Solde antérieur reporté (001-2019)	1 406 081.26 €
Résultat comptable d'investissement	411 635.65 €
Reste à réaliser en recettes (titres non émis)	1 000 000 €
Reste à réaliser en dépenses (engagées non mandatées)	-1 195 804.2€
Solde net d'exécution	215 831.45 €
Déficit de financement	0 €

Les résultats présentés sont conformes, en tous points, aux résultats du compte de gestion du Payeur départemental, comptable de l'établissement public.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu. l'instruction budgétaire et comptable M61,

Vu, le compte de gestion 2020 du comptable public du SDIS de la Haute-Vienne,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité le compte administratif 2020 tel qu'il figure en annexe.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

me ALLARD



FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS. EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE

1 6 JUIN 2021

Le Président du Gonseil d'Administration du Ser ce de de Secours,

# DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

#### SEANCE DU 11 JUIN 2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 11 juin 2021 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 21 mai 2021

Membres en exercice: 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 2

# Délibération N° 2021-2-02 COMPTE DE GESTION 2020

Ont pris part au vote: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

#### Dénombrement suffrages :

Pour : 15Contre : 0

Le compte de gestion retrace la comptabilité du comptable de l'établissement public.

#### Il présente :

les opérations budgétaires de dépenses et recettes des deux sections,

la balance d'entrée et la balance de sortie de tous les comptes,

- le bilan (actif et passif) qui reflète l'état du patrimoine de l'établissement public.

Les résultats budgétaires constatés par le compte de gestion 2020 sont conformes en tous points aux résultats du compte administratif.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M61,

Vu, la délibération du Conseil d'administration du SDIS 87 N°2021-2-01 approuvant le compte administratif 2020,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité le compte de gestion 2020.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS. EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE

1 6 JUIN 2021

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

DE LA HAUTE-VIENNE

18 JUIN 2021

DCAT - BCFE

Pietre MLLARD

# DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

#### SEANCE DU 11 JUIN 2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 11 juin 2021 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 21 mai 2021

Membres en exercice: 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

M. Alam PERABOU, M. PIETTE VARACHAOD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVIL

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 2

#### Délibération N° 2021-2-03 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2020

Ont pris part au vote: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

#### Dénombrement suffrages :

\* Pour : 15 \* Contre : 0

Compte tenu de la délibération n°2021-1-1 Budget Primitif 2021 qui établit une reprise anticipée totale à hauteur de 2 520 453 €, et après avoir approuvé le compte administratif 2020, et avoir pris connaissance :

- Du résultat de la section de fonctionnement
- Du solde d'exécution de la section d'investissement
- De l'état des restes à réaliser
- Des excédents ou déficits antérieurs

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat tel que déterminé ci-dessous.

#### **POUR MÉMOIRE:**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	
(Report à nouveau créditeur)	
Solde d'investissement antérieur reporté	

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020:

Solde d'exécution de l'exercice	-994 445.61 €
Solde d'exécution cumulé	411 635.65 €

2 358 220 €

1 406 081.26 €

#### RESTES A RÉALISER AU 31/12/2020:

Recettes d'investissement	1 000 000.00 €
Dépenses d'investissement	1 195 804.20 €
Solde	- 195 804.20 €

#### RESOIN OU EXCÉDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020:

Rappel du solde d'exécution cumulé	411 635.65 €
Rappel du solde des restes à réaliser	<b>- 195 804.20</b> €
Excédent de Financement Total :	215 831.45 €

#### **RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M61,

Vu, la délibération du Conseil d'administration du SDIS 87 N°2021-2-01 approuvant le compte administratif 2020,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE l'affectation des résultats suivants :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur budget primitif 2021)

0€

2) Dotation complémentaire en section d'investissement (1068)

319 300 €

3) Reste sur excédent de fonctionnement (ligne 002 résultat de fonctionnement reporté)

2 520 453.1 €

#### SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT

411 635.65 €

(ligne 001 solde d'exécution de la section d'investissement

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS. EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE

1 6 JUIN 2021

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

REÇU À LA PREFESTURE DE LA HAUTE-VIENNE

le

18 JUIN 2021

DCAT - BCFE

Pierre ALLARD

# DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

#### SEANCE DU 11 JUIN 2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 11 juin 2021 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 21 mai 2021

Membres en exercice: 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 2

# Délibération N° 2021-2-4 DECISION MODIFICATIVE N°1 2021

Ont pris part au vote: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

#### Dénombrement suffrages :

Pour : 15Contre : 0

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M61,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité la Décision Modificative N°1 2021 ci-jointe.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Transque de la monte del monte de la monte del monte de la monte della monte de la monte della monte della monte della monte de la monte de la monte della mon

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS. EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE 16 JUIN 2021

DE LA HAUTE-VIENNE

18 JUIN 2021

DCAT - BCFE

Le Président du Conseil d'Administration du Sen de Départemental d'Incendie et de Secours,

Pierre ALLARD

# DECISION MODIFICATIVE N°1 de 2021

DEPENSES						RECETTES					
FONCTIONNEMENT	EMENT										
CHAPITRE		articles		collules	montant	CHAPITRE		articles		cellules	montant
011	charges à caractère général	606234	alimentation non stockée	LOG	20 000'00 €	77	produits exceptionnels	774	Subvention exceptionnelle	NIE	1 535 000,00 €
		606234	alimentation non stockée	NIE	10 000'00 €	11	produits exceptionnels	7718	autres produits exceptionnels que opération de gestion	Z.	15 000,000 €
		606284	autres fournitures non stockées	POO	70 000,00 €		-				
		606285	autres fournitures non stockées	FOG	25 000,00 €						
		606284	autres fournitures non stockées	FIN	132 000,000 €						
		60644	fournitures amdinistratives	AG	8 000,000 €						
		606684	autres produits pharmaceutiques	SSSM	60 000,00 €						
		6283	frais de nettoyage des locaux	BAT	16 000,00 €						
		6184	frais pédagogiques	FOR	15 000,000 €						
	chorace do novector	6218	autre personnel extérieur	RH	€0 000,000						
012	et frais assimilés		autres indemnistés	퓬	19 000'00 €						
			vacations SPV	Ж	€50 000,000 €						
		64146	vacations sssm	퓬	500 000,00 €						
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	dotations aux amortissements et aux provisions			042	opérations d'ordre de transfert entre sections	722	productions immobilisées corporelles	fin	25 000,000 €
						_ (					
TOTAL					1 575 000,00 €	TOTAL					1 575 000,00 €
					€ 00'0						

						MENT ES					
INVESTISSE	MENT										
CHAPITRE		articles		cellules	montant	CHAPITRE		articles		cellules	montant
	immohillestione	21561	materiel mobile d'incendie et de secours	LOG	19 100,00 €	10	dotations, fonds divers, réserves	10222 FCTVA	FCTVA	NIE	54 100,00 €
21	corporelles	2188	autres immobilisations corporelles	907	20 000'00 €	024	produits des cessions des immobilisations			뫁	10 000,00 €
040	opérations d'ordre de transfert entre	21312	constructions CIS	Z.	25 000,000 €	040	opérations d'ordre de transfert entre				
TOTAL					64 100,00 €						64 100,00 €
					€ 00'0						

# DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

#### SEANCE DU 11 JUIN 2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 11 juin 2021 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 21 mai 2021

Membres en exercice: 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 2

#### Délibération N° 2021-2-05 LIGNES DIRECTRICES DE GESTION 2021-2026

Ont pris part au vote: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

#### Dénombrement suffrages :

Pour : 15 Contre : 0

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique territoriale prévoit que dans chaque collectivité et établissement public, des lignes directrices de gestion (LDG) sont arrêtées par l'autorité territoriale, après avis du comité technique (puis à terme du comité social territorial). Les lignes directrices de gestion déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité et établissement public, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les lignes directrices de gestion fixent, sans préjudice du pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours. L'autorité territoriale communique ces lignes directrices de gestion aux agents.

La loi a créé ainsi deux types de LDG:

- Celles qui déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et compétences;
- Et celles qui fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

#### La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines définit les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

Celle-ci est déclinée, pour le SDIS de la Haute-Vienne autour de huit axes majeurs identifiés, dans lesquels figurent les actions à planifier puis à mener :

- A. Evolution de la ressource SPP et PATS
- B. Temps de travail et congés
- C. Politique salariale et action sociale
- D. Système de reconnaissance : « Donner de la visibilité sur les possibilités d'évolution de carrière dans la structure »
- E. Développement des compétences et accompagnement des parcours professionnels
- F. Renforcer l'égalité professionnelle dans le processus RH
- G. Santé, sécurité et qualité de vie en activité
- H. Droit syndical et dialogue social

Un calendrier est annexé au document de base des LDG concernant la stratégie pluriannuelle de ressources humaines du SDIS de la Haute-Vienne, déclinant pour chacun des axes les actions à mener et la prévision de leur planification. Ce document n'est pas figé et peut être actualisé en fonction des besoins et des contraintes du service.

Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Les lignes directrices de gestion fixent, en matière de promotion et de valorisation des parcours :

- 1. Les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois ;
- 2. Les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures. Elles visent en particulier :
  - A préciser les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents, notamment à travers la diversité du parcours et des fonctions exercées, les formations suivies, les conditions particulières d'exercice, attestant de l'engagement professionnel, de la capacité d'adaptation et, le cas échéant, de l'aptitude à l'encadrement d'équipes. Ces modalités permettent de prendre en compte les activités professionnelles exercées par les agents, y compris celles intervenant dans le cadre d'une activité syndicale et celles exercées à l'extérieur de l'administration d'origine, dans une autre administration mentionnée à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, dans le secteur privé, notamment dans le secteur associatif, ou dans une organisation européenne ou internationale.
  - A assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et grades concernés.

Les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années; qu'elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure.

Le comité technique du 28 mai 2021 a émis un avis favorable concernant ces LDG.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, la loi du 26 janvier 1984 modifiée et notamment l'article 33-5 prévoyant l'élaboration de lignes directrices de gestion,

Vu, la loi du 6 aout 2019 de transformation de la fonction publique relative à l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de définir les lignes directrices de gestion,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu, l'avis du Comité technique du SDIS 87 en date du 28 mai 2021,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

#### **ADOPTE**

Les lignes directrices de gestion 2021-2026 du SDIS de la Haute-Vienne de la Haute-Vienne

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS. EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES. LE

16 JUIN 2021

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

DCAT - BCFE

PierraLLARI

# DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

#### SEANCE DU 11 JUIN 2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 11 juin 2021 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 21 mai 2021

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU,

M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 2

#### Délibération N° 2021-2-06 EFFECTIFS REGLEMENTAIRES 2021- SDIS 87

Ont pris part au vote: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

#### Dénombrement suffrages :

- Pour : 15 - Contre : 0

Les plafonds d'encadrement sont définis de manière règlementaire par les articles R.1424-23-2, R.1424-23-1 et R.1424-23-3 du CGCT.

Le nombre d'officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels est déterminé de manière annuelle à partir de l'effectif de référence fixé au 31 décembre de l'année précédente.

#### Calcul de l'effectif règlementaire servant de base pour l'année 2021 :

#### EFFECTIFS REGLEMENTAIRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS AU 31 DECEMBRE 2020

GRADES	EFFEC	TIFS THEORIQUE	S REGLEMENTAL	RES	EF	FECTIFS REELS D	DU DEPARTEMEN	IT.		
GRADES	R. 1424-23-1	R. 1424-23-2	R. 1424-23-3*	TOTAL	R. 1424-23-1	R. 1424-23-2	R. 1424-23-3*	TOTAL	DONT MAD	% (Hors MAD)
Colonel, colonel hors-classe			2	- 2			3	- 3	1 (DGSCGC)	100,0
Lieutenant-colonel	0	0	3	3	0	0	2	2	1 (ENSOSP)	33,3
Commandant	2	6	5	11	0	0	5	5		45,5
Capitaine	10	10		20	2	2		4	1	20,0
Lieutenant	31	10		41	10	5		15		36,6
Adjudant ou sergent	132			132	130			130		98,5

Calcul effectué avec effectifs au 31/12/2020

#### **Emplois de Direction / SDIS 87**

Article R1424-19 - C.G.C.T. (modifié décret 2016-955 du 11/07/2016): La direction du service départemental d'incendie et de secours comprend

			GRADE CIBLE
1° Le directeur département	al des services d'incendie et de secours ;	1	Colonel, colonel hors-classe
2° Le directeur département	al adjoint des services d'incendie et de secours ;	1	Colonel, colonel hors-classe
3° Le(s) Chef(s) de groupen	nent et le responsable des affaires administratives et financières ;		
	Chef de Pôle		
SPP uniquement	Pôle opérationnelle	1	Lieutenant-colonel
SPP uniquement	Pôle Territorial (et Gpt Territoire)	1	Lieutenant-colonel
	Pôle Moyens Généraux	1	Lieutenant-colonel / Attaché hors cl
SPP uniquement	Pôle Ressources (et Gpt Formation Sport)	1	Lieutenant-colonel
	Chef de Groupement		
SPP uniquement	Groupement Opération	1	Commandant
SPP uniquement	Groupement Prévention - Prévision	1	Commandant
	Groupement Appui territorial	1	Commandant / Attaché principal
	Groupement Bâtiments et Marchés	1	Commandant / Ingénieur principal
	Groupement des Services Techniques	1	Commandant / Ingénieur principal
	Groupement Gestion des emplois, activités et compétences	1	Commandant / Attaché principal
° Le médecin chef du servi	ce de santé et de secours médical ;		
	Pôle SSSM	1	Médecin Hors cl. ou de cl. exeptionnel
o L'officier de sapeurs-pon	piers volontaires, référent du volontariat.	1	Capitaine à Lcl de SPV

Les membres de la direction mentionnés du 1° au 4° sont des officiers de sapeurs-pompiers professionnels. Toutefois, les fonctions prévues au 3° qui n'ont pas une vocation opérationnelle peuvent être occupés par des fonctionnaires territoriaux ne relevant pas des cadres d'emplois d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels.

\*Article R1424-23-3 - La détermination du grade et du nombre des agents occupant les emplois de direction mentionnés à l'article R. 1424-19 et les emplois du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours mentionnés à l'article R. 1424-25 n'est pas soumise aux dispositions des articles R. 1424-23-1 et R. 1424-23-2.

Ce rapport a été présenté, pour information, aux membres du comité technique lors de la réunion du 28 mai 2021.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,



#### DECIDE

De valider les effectifs réglementaires 2021 du SDIS 87 présentés ci-avant.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS. EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE

16 JUIN 2021

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Pierre-ALLARD

# DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

#### SEANCE DU 11 JUIN 2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 11 juin 2021 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 21 mai 2021

Membres en exercice: 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

Membres absents avant donné délégation de pouvoir : 2

# Délibération N° 2021-2-07 TAUX DE PROMOTION DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Ont pris part au vote: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

#### Dénombrement suffrages :

Pour: 15 Contre: 0

La réforme de la fonction publique, introduite par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, a redéfini les attributions des commissions administratives paritaires (CAP) en recentrant leur rôle sur certaines décisions individuelles défavorables.

A compter du 1er janvier 2021, les commissions administratives paritaires ne sont plus compétentes en matière d'avancement de grade et de promotion interne. Les avancements et promotions seront réalisés au niveau local notamment sur la base de lignes directrices de gestion (LDG) établies par chaque service d'incendie et de secours (SIS).

Les enjeux de cette modification des règles en matière d'avancement de grade et de promotion interne sont importants, notamment pour les officiers au regard des relations entre le SIS et le représentant de l'État ayant le pouvoir de conomination.

#### Le cadre juridique

L'avancement de grade et la promotion interne doivent répondre aux principes de droit qui s'imposent aux décisions administratives et aux règles statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux et en particulier à celles relatives aux cadres d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels.

Lignes directrices de gestion (LDG) fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours

Les avancements de grades et promotions internes sont à présent réalisés sur la base de lignes directrices de gestion (LDG) que les SIS ont préalablement établies en concertation avec les organisations syndicales, pour une durée maximale de 6 ans.

Ces documents ont pour but de fixer, d'une part, les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois et, d'autre part, les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures¹.

Article 19 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019

Le but est de préciser les critères que le SIS va prendre en compte : la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle de l'agent, notamment à travers la diversité du parcours et des fonctions exercées, les formations suivies, les conditions particulières d'exercice attestant de l'engagement professionnel, la capacité d'adaptation et, le cas échéant, de l'aptitude à l'encadrement d'équipes.

Concrètement, le SIS doit prendre en compte les éléments suivants :

- les conditions statutaires obligatoires et les critères internes (recensement des critères qu'il applique déjà) en les mettant en adéquation avec les textes ;
- les taux de promotion interne pour éventuellement les ajuster après négociation avec les organisations syndicales ;
- le budget voté et la politique de maîtrise de la masse salariale envisagée.

À partir de l'année 2021, chaque SIS définit ses propres règles d'avancement et de promotion dans le respect des textes statutaires, et son propre calendrier pour l'établissement des tableaux d'avancement et des listes d'aptitude.

Les LDG sont cependant des « orientations générales ». Elles n'ont pas pour objet de faire obstacle au pouvoir d'appréciation du SIS en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général<sup>2</sup>. Le SIS pourra donc toujours, notamment sous les conditions précitées, y déroger. Les LDG sont des instruments dits « de droit souple » qui n'ont pas vocation à se substituer aux règles statutaires.

#### Le taux de promotion (promus/promouvables) et les plafonds d'effectifs

Le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur peut être déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires promouvables.

Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial<sup>3</sup> (actuellement CT).

Les ratios ainsi institués co-existent avec les lignes directrices de gestion, dont ils sont complémentaires.

Les statuts particuliers d'officiers SPP renvoient à d'autres textes la détermination des plafonds de nomination<sup>4</sup>.

\*\*\*\*\*

#### Détermination des ratios promus / promouvables 2021 - filière sapeurs-pompiers

GRADES D'ORIGINE	GRADES D'AVANCEMENT	TAUX %
Gr	ade des cadres d'emploi de SPP	
CAPORAL	CAPORAL-CHEF	100
CAPORAL-CHEF	SERGENT	-
SERGENT	ADJUDANT	14
ADJUDANT	LIEUTENANT 2ème CLASSE	100
LIEUTENANT 2ème CLASSE	LIEUTENANT 1ère CLASSE	100
LIEUTENANT 1ère CLASSE	LIEUTENANT HORS CLASSE	100
LIEUTENANT HORS CLASSE	CAPITAINE	100
CAPITAINE	COMMANDANT	100
COMMANDANT	LIEUTENANT-COLONEL	20
Gra	de des cadres d'emploi du SSSM	
INFIRMIER DE CLASSE NORMALE	INFIRMIER DE CLASSE SUPERIEURE	100
PHARMACIEN DE CLASSE NORMALE	PHARMACIEN DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	100

#### Informations complémentaires.

Les nominations de sergent SPP s'effectueront uniquement au titre du concours interne pour l'année 2021 – Il ne sera pas opéré de sélection au titre de la promotion interne (examen + choix) - (pas de liste d'aptitude 2021 au titre de la promotion interne).

3 ouvertures de postes de sergent permettront à une partie des 5 caporaux SPP du SDIS 87 ayant obtenu le concours interne de pouvoir se faire nommer.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

<sup>3</sup> Article 49 de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Plafonds d'encadrement définis aux articles R. 1424-23-1 à R. 1424-23-3 du CGCT

Le taux de promotion demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus, en cohérence avec l'organigramme de l'établissement.

Les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité d'emploi.

Ce rapport, présenté au Comité technique le 28 mai 2021, a reçu un avis favorable.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu. la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la fonction publique territoriale portant dispositions statutaires,

Vu. le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu, le décret n°2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu, le décret n° 2016-1236 du 20 septembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu, le décret n° 2016-1177 du 30 août 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres de santé de sapeurspompiers professionnels,

Vu, le décret n° 2016-1176 du 30 août 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu, les décrets 2012-520, 2012-521, 2012-522, du 20 avril 2012 portant statuts et cadres d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu, la délibération n°2021-2-05 adoptant les lignes directrices de gestion du SDIS 87,

Vu, l'avis du Comité Technique du SDIS 87, en date du 28 mai 2021,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré.

#### DECIDE

D'adopter, pour l'année 2021, les taux de promotion des sapeurs-pompiers professionnels ci-avant proposés.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

DE LA HAUTE-VIENNE

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS. EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE

16 JUIN 2021

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

1.8 JUIN 2021

DCAT - BCFE

Pierre ALLARD

# DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

#### SEANCE DU 11 JUIN 2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 11 juin 2021 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 21 mai 2021

Membres en exercice: 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

Membres absents avant donné délégation de pouvoir : 2

# Délibération N° 2021-2-08 TAUX DE PROMOTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Ont pris part au vote: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

#### Dénombrement suffrages :

- Pour : 15 - Contre : 0

La réforme de la fonction publique, introduite par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, a redéfini les attributions des commissions administratives paritaires (CAP) en recentrant leur rôle sur certaines décisions individuelles défavorables.

A compter du 1er janvier 2021, les commissions administratives paritaires ne sont plus compétentes en matière d'avancement de grade et de promotion interne. Les avancements et promotions seront réalisés au niveau local notamment sur la base de lignes directrices de gestion (LDG) établies par chaque SDIS.

Il est rappelé que pour la procédure de promotion interne des PATS (le SDIS étant affilié au centre de gestion), que la Présidente du centre de gestion définit les lignes directrices de gestion et procède, selon les critères qui en découlent, à l'inscription sur les listes d'aptitudes, toujours en fonction des quotas requis.

#### Le cadre juridique

L'avancement de grade et la promotion interne doivent répondre aux principes de droit qui s'imposent aux décisions administratives et aux règles statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Lignes directrices de gestion (LDG) fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours

Les avancements de grades et promotions internes sont à présent réalisés sur la base de lignes directrices de gestion (LDG) que les SDIS ont préalablement établies en concertation avec les organisations syndicales, pour une durée maximale de 6 ans. Ces documents ont pour but de fixer, d'une part, les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois et, d'autre part, les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures¹.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Article 19 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019

Le but est de préciser les critères que le SDIS va prendre en compte : la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle de l'agent, notamment à travers la diversité du parcours et des fonctions exercées, les formations suivies, les conditions particulières d'exercice attestant de l'engagement professionnel, la capacité d'adaptation et, le cas échéant, de l'aptitude à l'encadrement d'équipes.

Concrètement, le SIS doit prendre en compte les éléments suivants :

- > les conditions statutaires obligatoires et les critères internes (recensement des critères qu'il applique déjà) en les mettant en adéquation avec les textes ;
- > les taux de promotion interne pour éventuellement les ajuster après négociation avec les organisations syndicales ;
- > le budget voté et la politique de maîtrise de la masse salariale envisagée.

À partir de l'année 2021, chaque SDIS définit ses propres règles d'avancement et de promotion dans le respect des textes statutaires, et son propre calendrier pour l'établissement des tableaux d'avancement et des listes d'aptitude.

Les LDG sont cependant des « orientations générales ». Elles n'ont pas pour objet de faire obstacle au pouvoir d'appréciation du SDIS en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général². Le SDIS pourra donc toujours, notamment sous les conditions précitées, y déroger. Les LDG sont des instruments dits « de droit souple » qui n'ont pas vocation à se substituer aux règles statutaires.

#### Le taux de promotion (promus/promouvables) et les plafonds d'effectifs

Le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur peut être déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires promouvables. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial<sup>3</sup> (actuellement CT).

Les ratios ainsi institués co-existent avec les lignes directrices de gestion, dont ils sont complémentaires.

#### Il est proposé de fixer les taux de promotion de la manière suivante :

#### **TABLEAU RECAPITULATIF POUR LES GRADES EXISTANTS AU SDIS 87**

GRADES D'AVANCEMENT	TAUX %
ATTACHE hors classe et INGENIEUR HORS CLASSE	100
ATTACHE principal et INGENIEUR PRINCIPAL	100
REDACTEUR principal de 1ère classe et TECHNICIEN principal de 1ère classe	100
REDACTEUR principal de 2ème classe et TECHNICIEN principal de 2ème classe	100
AGENT DE MAITRISE principal	100
ADJOINT ADMINISTRATIF principal de 1ère classe et ADJOINT TECHNIQUE principal de 1ère classe	100
ADJOINT ADMINISTRATIF principal de 1ère classe et ADJOINT TECHNIQUE principal de 1ère classe	100

L'avancement au grade d'attaché hors classe ou d'ingénieur hors classe est soumis à des règles de quota imposées par les décrets portant cadres d'emplois.

Le taux de promotion demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus, en cohérence avec l'organigramme de l'établissement.

Les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité d'emploi.

Ce rapport, présenté au Comité technique le 28 mai 2021, a reçu un avis favorable.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, relative à la fonction publique territoriale portant dispositions statutaires,

Vu. le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

<sup>3</sup> Article 49 de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984

Vu, la délibération n'2021-2-05 adoptant les lignes directrices de gestion du SDIS 87.

Vu, l'avis du Comité Technique du SDIS 87, en date du 28 mai 2021,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

D'adopter, pour l'année 2021, les taux de promotion des Personnels Administratifs et Techniques ci-avant proposés.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS. EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE

Le Président du Conseil d'Administration du Survice Départemental d'Incendie et de Secours,

DE LA HAUTE-VIENNE

le 18 JUIN 2021

DCAT - BCFE

# DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

#### SEANCE DU 11 JUIN 2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 11 juin 2021 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 21 mai 2021

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 2

#### Délibération N° 2021-2-09 Modification du règlement intérieur : critères d'avancement et de nomination

Ont pris part au vote: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

#### **Dénombrement suffrages:**

- Pour : 15 - Contre : 0

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de modifier le règlement intérieur sur les modalités de promotions pour le grade de Caporal-Chef, de Sergent et d'adjudant tenant compte de la mise en œuvre des LDG (Lignes directrices de gestion) et de la mise en place des mesures pérennes. Ces modifications ont reçu un avis favorable du CT.

#### 1. Avancement au grade de Caporal-Chef

REFERENCE	REGLEMENT INTERIEUR Ancienne version	REGLEMENT INTERIEUR Nouvelle rédaction
Titre VII Chapitre 4 7.4.8	Caporaux-chef: Les caporaux expérimentés qui disposent d'une technicité supérieure notamment en tant qu'opérateur (ou chef opérateur) au CTA-CODIS, formateur, spécialiste ou gestionnaire, peuvent être nommés, dans la limite des taux de promotion statutaire, au vu de cette technicité particulière acquise, au grade de caporal-chef dès lors qu'ils disposent des conditions d'accès à ce grade.	Caporaux-chef: Les caporaux expérimentés qui disposent d'une technicité supérieure peuvent être nommés au grade de caporal- chef dans les conditions prévues à l'article 7.6.6.
Titre VII Chapitre 6 7.6.6	Nomination au grade de caporal-chef: Les sapeurs- pompiers professionnels caporaux qui remplissent les conditions statutaires et qui ont assuré au moins soixante- six mois d'activité effective au sein d'un service ou d'un centre du corps départemental, peuvent être inscrits au tableau d'avancement du grade de caporal-chef et nommés, s'ils disposent d'un niveau d'expertise supérieure. Ce niveau d'expertise est reconnu aux fonctions opérationnelles au sein du CTA-CODIS, ainsi qu'à certains spécialistes, formateurs et gestionnaires. Ils sont affectés au sein des centres au vu de leur logement par nécessité absolue de service ou de l'équilibre des emplois entre les différents centres.	Nomination au grade de caporal-chef: Les sapeurs-pompiers professionnels caporaux qui remplissent les conditions statutaires et disposent du niveau de technicité supérieure requis dont la valeur professionnelle est appréciée comme conforme aux attentes pendant aux moins trois années consécutives peuvent être inscrits au tableau d'avancement du grade de caporal-chef et nommés.

#### 2. Avancement au grade de Sergent

REFERENCE	REGLEMENT INTERIEUR Ancienne version	REGLEMENT INTERIEUR
Titre VII Chapitre 6 7.6.7	Liste d'aptitude au grade de sergent : Le SDIS de la Haute-Vienne réalise seul ou en association avec d'autres SDIS l'organisation des concours et des examens de sergents prévus dans le cadre d'emploi des sous-officiers, lorsque la liste précédente est épuisée et que les départs en retraite sont confirmés, le constat validé de mutations vers d'autres SDIS ou tout autre situation, nécessite la nomination de nouveaux sergents.	Nouvelle rédaction  Liste d'aptitude au grade de sergent : Le SDIS de la Haute-Vienne réalise seul ou en association avec d'autres SDIS l'organisation des concours et des examens de sergents prévus dans le cadre d'emploi des sous-officiers, lorsque la liste précédente est épuisée et que les départs en retraite sont confirmés, le constat validé de mutations vers d'autres SDIS ou tout autre situation, nécessite la nomination de nouveaux sergents.
Titre VII Chapitre 6 7.6.8	Inscription des caporaux-chef sur la liste d'aptitude des sergents: Dans les conditions réglementaires qui le prévoient, les caporaux-chef qui remplissent les conditions statutaires peuvent être inscrits sur une liste d'aptitude des sergents. Dans le respect du quota permis par le cadre d'emplois et le tableau annuel des emplois budgétaires, les caporaux-chef peuvent être proposés par le Directeur Départemental au vu de l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle prenant en compte, à parité, l'expérience de sapeur-pompier professionnel et l'appréciation de l'encadrement, parmi les caporaux-chef remplissant les conditions.	Inscription des caporaux (-chef) sur la liste d'aptitude des sergents : Dans les conditions réglementaires qui le prévoient, les caporaux et caporaux-chef qui remplissent les conditions statutaires peuvent être inscrits sur une liste d'aptitude de sergents. Dans le respect du quota permis par le cadre d'emplois et le tableau annuel des emplois budgétaires, les caporaux et caporaux-chef peuvent être proposés par le Directeur Départemental au vu de l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle prenant en compte, à parité, l'expérience de sapeur-pompier professionnel et l'appréciation de l'encadrement, parmi les caporaux et caporaux-chef remplissant les conditions.
Titre VII Chapitre 6 7.6.8.1		Appréciation: Cette appréciation est proposée par le chef de centre ou le chef de service au directeur départemental, après avoir consulté les chefs de bureau du centre ou du service, au vu de l'implication dans le travail au centre et pour le service, du respect des règles, de la capacité d'adaptation, du dynamisme et de la retenue en s'appuyant notamment sur les comptes rendus d'entretiens professionnels et fait l'objet d'une péréquation de tous les agents concernés.
ŀ	nommés sergent stagiaire sur un poste ouvert etre nommés sergent stagiaire sur un poste ouvert au grade de sergent dans un centre de secours, un service ou au CTA-CODIS, selon les besoins du service. La désignation des agents pour une nomination est proposée par le Directeur Départemental au vu de l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle prenant en compte, à parité,	Nomination au grade de sergent : Dans le respect des ratios opérationnels définis au présent règlement, les personnels inscrits statutairement sur la liste d'aptitude des sergents, peuvent être nommés sergent stagiaire sur un poste ouvert au grade de sergent dans un centre de secours, un service ou au CTA-CODIS, selon les besoins du service. La désignation des agents pour une nomination est proposée par le Directeur Départemental au vu de l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle prenant en compte, à parité, l'expérience de sapeur-pompier professionnel et l'appréciation de l'encadrement.

#### 3. Avancement au grade d'Adjudant

REFERENCE Titre VII Chapitre 6 7.6.10	REGLEMENT INTERIEUR Ancienne version  Promotion au grade d'adjudant : L'ordre d'inscription des sergents proposé par le Directeur Départemental au tableau d'avancement au grade d'adjudant est réalisé, à parité, par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle prenant en compte l'expérience dans le grade de sergent et l'appréciation de l'encadrement.	REGLEMENT INTERIEUR Nouvelle rédaction  Promotion au grade d'adjudant : L'ordre d'inscription des sergents proposé par le Directeur Départemental au tableau d'avancement au grade d'adjudant est réalisé, à parité, par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle prenant en compte l'expérience dans le grade de sergent et l'appréciation de l'encadrement.
Titre VII Chapitre 6	Appréciation : Cette appréciation est proposée par le chef de centre au directeur départemental, après avoir	<b>Appréciation</b> : Cette appréciation est proposée par le chef de centre au directeur départemental, après

7.6.10.1	consulté les chefs de service du centre, au vu des responsabilités réellement exercées, l'implication dans la gestion technique et la formation, l'aptitude à l'encadrement du personnel, le respect des règles, l'implication et la disponibilité et font l'objet d'une péréquation de tous les agents concernés.	avoir consulté les chefs de service du centre, au vu des responsabilités réellement exercées, l'implication dans la gestion technique et la formation, l'aptitude à l'encadrement du personnel, le respect des règles, l'implication et la disponibilité, telles que résultants des comptes rendus d'entretien professionnel et font l'objet d'une péréquation de tous les agents concernés
Titre VII Chapitre 6 7.6.10.2	Priorité liée aux emplois particuliers: Pour respecter la hiérarchie des emplois inscrits au tableau de concordance des emplois opérationnels et d'encadrement, ce classement prenant en compte la valeur professionnelle des agents positionnera prioritairement les personnels assurant ou devant assurer des fonctions à responsabilités dans les centres, au CTA-CODIS ou dans les services, de façon à prioriser leur nomination.	Priorité liée aux emplois particuliers ou niveau de fonctions exercées: Pour respecter la hiérarchie des emplois inscrits au tableau de concordance des emplois opérationnels et d'encadrement, ce classement prenant en compte la valeur professionnelle des agents positionnera prioritairement les personnels assurant ou devant assurer des fonctions à responsabilités dans les centres, au CTA-CODIS ou dans les services, de façon à prioriser leur nomination.
Titre VII Chapitre 6 7.6.11	Nomination au grade d'adjudant : Dans le respect des ratios opérationnels définis au présent règlement, les personnels inscrits statutairement au tableau d'avancement des adjudants, peuvent être nommés à un poste ouvert au grade d'adjudant dans un centre de secours, un service ou au CTA-CODIS, selon les besoins du service. Les propositions de nomination sont alors faites aux agents dans l'ordre du tableau.	Nomination au grade d'adjudant : Dans le respect des ratios opérationnels définis au présent règlement, les personnels inscrits statutairement au tableau d'avancement des adjudants, peuvent être nommés à un poste ouvert au grade d'adjudant dans un centre de secours, un service ou au CTA-CODIS, selon les besoins du service. Les propositions de nomination sont alors faites aux agents dans l'ordre du tableau.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la fonction publique territoriale portant dispositions statutaires,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu, les décrets 2012-520, 2012-521, 2012-522, du 20 avril 2012 portant statuts et cadres d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu, l'avis du comité technique en date du 28 mai 2021;

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

# REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE le 18 JUIN 2021 DCAT - BCFE

#### **DECIDE**

D'adopter les modifications du règlement intérieur du SDIS de la Haute-Vienne conformément aux éléments ci-avant présentés.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS. EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

16 1111 20

FAIT A LIMOGES, LE

Le du

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

# DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

#### SEANCE DU 11 JUIN 2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 11 juin 2021 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 21 mai 2021

Membres en exercice: 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 2

#### Délibération N° 2021-2-10 Modification de l'état du personnel

Ont pris part au vote: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

#### Dénombrement suffrages :

Pour: 15 - Contre: 0

La réforme de la fonction publique, introduite par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, a redéfini les attributions des commissions administratives paritaires (CAP) en recentrant leur rôle sur certaines décisions individuelles défavorables.

A compter du 1er janvier 2021, les instances paritaires ne seront plus compétentes en matière d'avancement de grade et de promotion interne. Les avancements et promotions seront réalisés au niveau local notamment sur la base de lignes directrices de gestion (LDG) établies par le SDIS en concertation avec les organisations syndicales, pour une durée maximale de 6 ans.

Ces documents ont pour but de fixer, d'une part, les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois et, d'autre part, les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures.

#### I) **EVOLUTION DES CARRIERES**

Afin de prendre en compte les évolutions de la structure de l'établissement public et de permettre l'évolution des carrières des agents après réussite à un concours, à un examen professionnel ou au choix, il est proposé au Conseil d'administration les décisions suivantes :

#### **Evolution des grades**

Pour l'année 2021, les postes de SPP et PATS pour les promotions de grade sont créés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Les taux de promotions applicables aux filières sapeurs-pompiers, administrative et technique sont fixés par délibérations.

#### A. FILIERE SAPEURS-POMPIERS

#### Avancements de grades et promotions internes

Cadre d'emploi des sapeurs et caporaux de SPP

Afin de permettre l'avancement au choix du grade de caporal à caporal-chef - Il est proposé :

Fermer 14 postes de caporaux et ouvrir 14 postes de caporaux-chef

Date d'effet : 01 / 07 /2021 pour 12 postes Date d'effet : 01 / 11 /2021 pour 2 postes

• Cadre d'emploi des sous-officiers de SPP

Afin de permettre la nomination de 3 sergents de SPP - Il est proposé :

Fermer 3 postes de caporaux (-chef) et ouvrir 3 postes de sergents

Date d'effet : 01 / 07 /2021

Afin de permettre l'avancement au choix du grade de sergent à adjudant - Il est proposé :

Fermer 6 postes de sergents et ouvrir 6 postes d'adjudants

Date d'effet: 01 / 07 /2021

Cadre d'emploi des infirmiers de SPP

Afin de permettre l'avancement au choix du grade d'infirmier de classe normale à infirmier de classe supérieure - Il est proposé:

Fermer 1 poste d'infirmier de classe normale et ouvrir 1 poste d'infirmier de classe supérieure

Date d'effet: 01 / 07 /2021

Cadre d'emploi des capitaines, commandants, lieutenants-colonels de SPP

Afin de permettre l'avancement au choix du grade de capitaine à commandant - Il est proposé :

- Fermer 1 poste de capitaine et ouvrir 1 poste de commandant

Date d'effet: 01 / 07 /2021

Cadre d'emploi des médecins et pharmaciens de SPP

Afin de permettre l'avancement au choix du grade de pharmacien hors classe normale à pharmacien de classe exceptionnelle — Il est proposé:

- Fermer 1 poste pharmacien hors classe et ouvrir 1 poste de pharmacien de classe exceptionnelle

Date d'effet: 01 / 07 /2021

#### **B. FILIERES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**

#### Avancements de grades

Cadre d'emploi des adjoints administratifs

Afin de permettre l'avancement au choix du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à adjoint administratif de 1ère classe - Il est proposé :

Fermer 5 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe et ouvrir 5 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Date d'effet: 01 / 07 /2021

Cadre d'emploi des adjoints techniques

Afin de permettre l'avancement au choix du grade d'adjoint technique principal à adjoint technique principal de 2ème classe - Il est proposé :

- Fermer 1 poste d'adjoint technique et ouvrir 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Date d'effet: 01 / 07 /2021

Cadre d'emploi des rédacteurs

Afin de permettre l'avancement au choix du grade de rédacteur à rédacteur principal de 2ème classe - Il est proposé :

Fermer 1 poste de rédacteur et ouvrir 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe

Date d'effet: 01 / 07 /2021

Cadre d'emploi des ingénieurs

Afin de permettre l'avancement au choix du grade d'ingénieur principal à ingénieur hors-classe - Il est proposé :

Fermer 1 poste d'ingénieur principal et ouvrir 1 poste d'ingénieur hors classe

Date d'effet: 01 / 07 /2021

#### II) TRANSFORMATION DE POSTES

Suite à la nomination d'un lieutenant 2ème classe en régime cyclé sur un poste d'adjoint de chef de centre en SHR, il est proposé:

Fermer 1 poste de Lieutenant 2ème classe SPP et ouvrir 1 poste de caporal SPP

Date d'effet: 01/08/2021

Suite au départ en retraite de 1 adjudant au 29 février 2021, il est proposé :

Fermer 1 poste d'adjudant SPP et ouvrir 1 poste de caporal SPP

Date d'effet: 01/07/2021

Ce rapport, présenté au Comité technique le 28 mai 2021, a recu un avis favorable.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la fonction publique territoriale portant dispositions statutaires.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires

Vu, la délibération n'2021-2-05 adoptant les lignes directrices de gestion du SDIS 87,

Vu, la délibération n° 2021-2-07 fixant le taux de promotion applicable à la filière sapeur-pompier,

Vu, la délibération n° 2021-2-08 fixant le taux de promotion applicable à la filière administrative et technique,

Vu, l'avis du Comité Technique du SDIS 87, en date du 28 mai 2021,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

D'adopter les évolutions de carrières et les transformations de postes ci-avant proposés.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux aupres da Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

REÇU A LA PREFECTURE

18 JUIN 2021

DCAT - BCFF

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS. **EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME** 

1 6 JUHN 2021

FAIT A LIMOGES, LE

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

# DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

#### SEANCE DU 11 JUIN 2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 11 juin 2021 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 21 mai 2021

Membres en exercice: 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 2

#### Délibération N° 2021-2-11 Procédures et modalités de dons de congés annuels

Ont pris part au vote: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

#### Dénombrement suffrages :

- Pour : 15 - Contre : 0

Le décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 décline pour la fonction publique les lois n° 2014-459 du 9 mai 2014 et n° 2018-84 du 13 février 2018 qui permettent le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade ou au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap.

Le statut de la fonction publique territoriale permet ainsi à tout agent de renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, même s'ils sont placés sur un compte épargnetemps au bénéfice de parents d'enfant gravement malade (décret n°2015-580 du 28 mai 2015) ou décédé (décret n° 2021-259 du 9 mars 2021), ainsi qu'aux proches aidants de personne en perte d'autonomie ou présentant un handicap (décret n° 2018-874 du 9 octobre 2018).

Ce rapport a reçu un avis favorable du comité technique du SDIS 87 lors de sa réunion du 28 mai 2021.

Ce dispositif est administrable avec le nouvel logiciel SI.RH.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, la loi n'84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la fonction publique territoriale portant dispositions statutaires,

Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu, la loi n° 2014-459 du 9 mai 2014 permettant le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu, le décret n° 2021-259 du 9 mars 2021 élargissant au bénéfice des parents d'enfants décédés le dispositif de don de jours de repos non pris,

Vu, le décret n' 2018-874 du 9 octobre 2018 pris pour l'application aux agents publics civils de la loi n° 2018-84 du 13 février 2018 créant un dispositif de don de jours de repos non pris au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap,

Vu, le décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public,

Vu, l'avis du Comité Technique du SDIS 87, en date du 28 mai 2021,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

D'adopter le principe de dons de jours de congés selon la procédure et les modalités présentés en annexe.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS. EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

1 6 JUIN

FAIT A LIMOGES. LE



Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,



# DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

#### SEANCE DU 11 JUIN 2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 11 juin 2021 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 21 mai 2021

Membres en exercice: 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 2

#### Délibération N° 2021-2-12 Indemnisation à titre exceptionnel des jours épargnés sur un CET

Ont pris part au vote: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

#### Dénombrement suffrages :

Pour : 15Contre : 0

L'instauration du compte épargne est rendu obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics. L'organe délibérant doit déterminer, après avis du comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte-épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits. Ce compte permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Ces règles ont été clairement établies au sein du SDIS 87 (par délibération et règlement intérieur).

Le SDIS 87 a déterminé (délibération du 4 avril 2005 modifiée par délibération n° 2010-3-6) les modalités d'organisation, d'alimentation et de consommation du CET. Cependant, celle-ci prévoit que l'agent ne peut utiliser les jours épargnés sur le CET qu'exclusivement sous la forme de congés. La monétisation n'est donc pas prévue actuellement dans nos règles.

La situation exceptionnelle du Centre d'Incendie et de Secours Beaubreuil sur le 1er semestre 2021 appelle à envisager à titre exceptionnel l'indemnisation des jours épargnés sur le CET de l'adjoint du chef du CIS Beaubreuil.

Le chef du CIS de Beaubreuil ayant été indisponible pour raisons de santé au cours du 1er semestre 2021 puis actuellement en temps partiel thérapeutique, l'adjoint du chef du CIS de Beaubreuil, qui fait valoir ses droits à la retraite le 1er août 2021, n'a pas été et ne sera pas en mesure d'utiliser l'intégralité des jours épargnés sur son compte-épargne-temps pour des raisons de nécessité de service afin d'assurer la continuité managériale du centre de secours.

Le montant forfaitaire de l'indemnisation prévu par arrêté est de 90 euros par jour indemnisé (Arrêté du 28 aout 2009 modifié : revalorisation du montant de l'indemnisation des jours épargnés depuis le 1er janvier 2019).

Ce rapport, présenté au Comité technique le 28 mai 2021, a reçu un avis favorable.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu, le code général de collectivités territoriales,

Vu, le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Vu, l'arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature.

Vu, l'avis du comité technique en date du 28 mai 2021

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

D'autoriser la possibilité, à titre exceptionnel, du versement d'une compensation financière pour les jours de congés épargnés sur du CET qui n'auront pas pu être pris par l'adjoint du chef de centre d'incendie et de secours, avant son départ à la retraite.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS. EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE

16 JULN-12021

RETURNER RANGING

CHE PROVINCE

CHE PROVINC

Le Président du Conseil d'Administration du Savice Départemental d'Incendie et de Secours.

Piert ACLARDEÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 18 JUIN 2021

DCAT - BCFE

# DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

#### SEANCE DU 11 JUIN 2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 11 juin 2021 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 21 mai 2021

Membres en exercice: 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 2

# Délibération N° 2021-2-13 Plan pluriannuel de valorisation du volontariat

Ont pris part au vote: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

#### Dénombrement suffrages :

- Pour : 15 - Contre : 0

Le SDIS a entamé au sein de la commission volontariat des travaux afin de valoriser le volontariat en s'appuyant sur des données factuelles.

Par ailleurs, l'achèvement de la mise en œuvre de la gestion individualisée de l'alerte permet un meilleur suivi de la disponibilité des SPV.

Enfin, un arrêt de la Cour européenne de justice de 2018 engendre un positionnement différent des sapeurs-pompiers volontaires qui, selon le modèle de sécurité civile français, ne peuvent être considérés en temps de travail.

Dans ce cadre, il a été élaboré un plan pluriannuel de valorisation du volontariat déjà présenté lors du Conseil d'administration du 18 décembre 2020. Comme expliqué en séance, certaines propositions ne sont pas tout à fait finalisées pour des raisons administratives et techniques (comme la modification du Règlement opérationnel), mais elles n'empêchent pas de débuter la déclinaison du plan.

Ce plan pluriannuel de valorisation du volontariat a reçu un avis favorable des membres du CCDSPV lors de la séance du 23 novembre 2020.

Les mesures suivantes ont été mises en œuvre au 1er janvier 2021 :

- Évolution du taux d'indemnisation de la disponibilité jour (3/2/2 %) vers 6/3/3 % (proposition 6) ;
- Nouvelle indemnité de Chef de centre (proposition 9) ;
- 🖹 Étude sur l'installation de machines à laver dans chaque centre (proposition 13) ;

D'autres mesures sont prévues et en cours de mise en œuvres :

- Création de 4 niveaux de permanence : POD/P1/P2/P3 (proposition 1) ;
- mise en place d'un groupe de travail sur les gardes de SPV dans les centres mixtes (proposition 3);
- renforcer la disponibilité et le recrutement par des opérations ciblées (proposition 8);
- Création au 01/01/2021 d'une indemnité d'adjoint au Chef de centre volontaire et aux 3 assistants SPV des CIS Limoges (proposition 10)
- Installation de machines à laver dans chaque centre (proposition 13);
- Dotation en équipement sportif des SPV (propositions 14);
- Prévoir la prise en charge de la formation pour les employeurs partenaires (proposition 15).

De plus, le plan pluriannuel de valorisation du volontariat prévoit une revalorisation du taux d'astreinte (proposition n°5). En effet, le taux d'astreinte est fixé à 6 % et n'a pas été révisé depuis plusieurs année car n'apportant pas d'amélioration sensible en terme opérationnel. De manière à donner des signes de reconnaissance, il est envisagé de le faire évoluer à 7 %. Il est également prévu d'indemniser au taux de 7% du taux de base (jour et nuit) les astreintes des infirmiers volontaires Hors Limoges.

Ces évolutions sont prévues à compter du 1er juillet 2021.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le décret n° 2012-492 du 16 avril 2012 relatif aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu, l'avis du CCDSPV en date du 23 novembre 2020,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

D'autoriser la mise en application des mesures ci-avant évoquées à compter du 1er juillet 2021 et de valider la mise à jour du tableau ci-joint.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS. EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE

1 6 JUIN 2021

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

DE LA HAUTE-VIENNE

1 8 JUIN 2021

DCAT - BCFF

MISSIONS	GNI	EMNISATION SPV	Pag	Page 1/2
	taux de base	règles	observations et règles complémentaires	
	cactions	Nuit (22h à 7h) : 100%		
Interventions	majorations	Dimanche et jour férié: 50%	majorations non cumulables	
	médecins pharmaciens vétérinaires	taux de base x 2,5		
	Nuit en semaine (19h à 7h) Samedi, dimanche et jour férié (jour et nuit)			
	Tous CIS	7% du taux de base	<u>plafond:</u> hors chef de groune - 1904h	
Astreintes	Chef de groupe Médecins / Pharmaciens	Jour: 9% du taux de base Nuit: 6% du taux de basc	plafond sur justification d'indisponibilité et de bonne gestion: 2856h	: 2856h
	CIS St Junien en journée (du lundi au vendredi) effectif 5 SP maxi	9 % du taux de base	platond chef de groupe, médecin : 4380h	
	VLI Hors Limoges	7% du taux de base (jour et nuit)	- <u>effectifs</u> : 5 tous CIS, 8 pour Saint-Junien	
Disponibilités	Rétribution des disponibilités de jour, Hors période d'astreinte	D1 = 6% du taux de base D2 et $D3 = 3%$ du taux de base		
Gardes (Limoges, Saint-Junien,	de 7h30 à 19h30 (pour St Junien 8 heures maxi réparties sur samedi et/ou dimanche :	54% du taux de base	non cumulable avec les vacations versées pour les interventions	erventions
VLI87, ponctuelles)	de 19h30 à 7h30 :	48% du taux de base	survenues durant la garde	
	formateur	120% du taux de base		
Formations	aide formateur, encadrement permanent, directeur de stage et jury	1000/ 3.1 3.1	10 heures maximum indemnisées par jour	
	stagiaire	10070 du taux de base	8 heures maximum indemnisées par jour	

MISSIONS	INDE	INDEMNISATION SPV	Page 2/2
	taux de base	règles	observations et règles complémentaires
Missions du SSSM	médecins	taux de base x 2,5	pour la surveillance de la condition physique des SP et l'exercice de la médecine professionnelle et d'aptitude (1° et 2° du 1er alinéa de l'art. 24 du décret 97-1225 du 26/12/1997)
	tâches administratives et techniques ponctuelles		
	ravail administratif ponctuel passage aux mines transport de déchets de soin contrôle "prévision" récunération de véhicules participation à certaines réunions	75% du taux de base	
	ication	100% du taux de base	
	dispositif prévisionnel de secours	100% du taux de base	
	surveillance des baignades	100% du taux de base	
MISSIONS GIVETSES	période effective de surveillance des baignades	majorations: - nuit (22h à 7h): <b>100%</b> - dimanche et jour férié : <b>50%</b>	majorations non cumulables
	temps de présence pour contrôle, mise en place, remise des matériels et des installations en début et en fin de saison	taux d'une garde	
	frais de déplacement	1 indemnité horaire pour 60 km au taux de base (par tranche de 30 km)	sur justification d'indisponibilité des véhicules de service du chef de CIS et du chef de groupement pour les officiers et chefs de CIS non officiers
	chef de centre	190 indemnités horaires au taux du grade d'officier/an	non cumulable avec missions diverses pour tâches administratives et techniques ou entretiens divers
	adjoint au chef de centre	80 indemnités horaires du taux du grade/an	
	Assistant volontariat cis Limoges	40 indemnités horaires au taux du grade/an	
Indemnités de fonction (non applicable SPP, article 6-2 alinéa 3 du	référent mécanique de centre de secours	80 indemnités horaires au taux de base/an	non cumulable avec missions diverses pour récupération véhicule, entretien, et maintenance du matériel
décret 96-1004)	médecin chef	375 indemnités horaires au taux de base/an	
	médecin chef adjoint / pharmacien chef	325 indemnités horaires au taux de base/an	
	autre personnel de santé de la chefferie	200 indemnités horaires au taux de base/an	
	Infirmier protocolé ou pharmacien remplaçant de PUI	7 indemnités horaires au taux de base/an	sur justificatif de paiement de la cotisation à l'ordre non obligatoire pour la profession de l'intéressé

Forfait de 9 min à rajouter au temps d'intervention permettant d'indemniser chaque sapeur-pompier volontaire pour toutes interventions effectuées (délibération n°2020-5-12 Conseil d'administration du 18/12/2020)

# DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

#### SEANCE DU 11 JUIN 2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 11 juin 2021 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 21 mai 2021

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 13

Membres présents: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 2

# Délibération N° 2021-2-14 AGREMENT POUR LA FORMATION DES JSP DE LA HAUTE VIENNE

Ont pris part au vote: M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre LEFORT, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, Mme Yvonne JARDEL, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE.

#### Dénombrement suffrages :

- Pour : 15 - Contre : 0

Conformément au décret n°2000-825 du 28 août 2000 modifié relatif à la formation des jeunes sapeurs-pompiers et portant organisation du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers, et au vu de l'arrêté interministériel du 10 octobre 2008 relatif aux Jeunes Sapeurs-Pompiers, l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers et l'union départementale de la Haute-Vienne sont les seules compétentes pour préparer les jeunes sapeurs-pompiers à cet examen.

L'article 4 de l'arrêté interministériel du 10 octobre 2008 précité, précise que les unions départementales de sapeurs-pompiers ou les associations départementales de jeunes sapeurs-pompiers, lorsqu'elles existent, sont habilitées par le Préfet, après avis du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, pour assurer la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers et les préparer au brevet de jeunes sapeurs-pompiers.

Dans le département de la Haute-Vienne, c'est l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Vienne (UDSP 87) qui a reçu cette habilitation et qui forme depuis de nombreuses années les Jeunes Sapeurs-Pompiers de notre département. Celle-ci doit être reconduite tous les trois ans.

L'UDSP 87 compte à ce jour 5 sections pour un total de 178 Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Après une rencontre avec les dirigeants de cette association, et au vu de la qualité des formations assurées aux Jeunes Sapeurs-Pompiers, et la création d'un comité pédagogique départemental des jeunes Sapeurs-Pompiers de la Haute-Vienne, il a été convenu de demander la reconduction pour 3 ans de l'habilitation de l'UDSP 87 pour les années 2021, 2022 et 2023.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le décret n°2000-825 du 28 août 2000 modifié relatif à la formation des jeunes sapeurs-pompiers et portant organisation du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers,

Vu, l'arrêté interministériel du 10 octobre 2008 relatif à l'habilitation donnée par le Préfet aux unions départementales pour la formation des jeunes sapeurs-pompiers,

Vu. le rapport de Monsieur le Président.

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE** à l'unanimité

D'autoriser l'union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Vienne à poursuivre l'activité de formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour les trois années à venir, afin de voir cette association habilitée par le Préfet en conformité avec la règlementation en vigueur.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS. EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

1 6 JUHN

FAIT A LIMOGES, LE

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

DCAT - BCFE

DE LA HAUTE-VIENNE

1 8 JUIN 2021

PIESTALLARD

# **ANNEXES**

### REPUBLIQUE FRANCAISE

### SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS SDIS DE LA HAUTE-VIENNE

Numéro SIRET: 28870850600044

### POSTE COMPTABLE DE PAYEUR DEPARTEMENTAL

M61

### **COMPTE ADMINISTRATIF**

**BUDGET: BUDGET PRINCIPAL** 

### **ANNEE 2020**

Ratio 1 : DepReelFonct / Population	55.67 €
Ratio 2 : ProdImpotsDirects / Population	- €
Ratio 3 : RecRéellesFct / Population	63.16 €
Ratio 4 : DépEquipBrut / Population	10.20 €
Ratio 5 : Encours de dette / Population	19.61 €
Ratio 6 : DGFreçue / Population Ratio 7 : DépPersonnel / DépRéellesFct	- € 79.60%
Ratio 8 : CoeffMobilisationPotentielFiscal Ratio 9 : DRF + CapDette / RecRéelFct Ratio 10 : DepEquipBrut / RecRéelFct Ratio 11 : EncoursDette / RecRéelFct	- € 94.27% 16.14% 31.04%
Ratio pour structure intercommunale sans fiscalité propre	
Ratio a : DépExploit / DépRéelFct	17.91%
Ratio b : ProdExploit / RecRéelFct	3,36%
Ratio c : TransfertsReçus / RecRéelFct	95.69%
Ratio d : EmpruntsRéalisés / DépEquipBrut	25,70%
Ratio e : Encours de la dette	7 479 488.17 €

### SOMMAIRE

# I - Informations générales A - Pour mémoire - Modalités de vote du budget B1 - Exécution du budget de l'exercice - Rêsulitats B2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR dépenses B3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR dépenses B3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR recettes II - Présentation générale du compte administratif A1 - Vue d'ensemble A2.1 - Equilibre financier - section de fonctionnement A2.2 - Equilibre financier - section d'investissement B1 - Balance générale - Dépenses B2 - Balance générale - Dépenses B2 - Balance générale - Pépenses B3 - Beation de fonctionnement - Vue d'ensemble A1 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble A2 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes B - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programmes d'équipement B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser B3 - Section d'investissement - Recettes d'équipement B5 - Section d'investissement - Recettes d'équipement B6 - Section d'investissement - Recettes financières B6 - Section d'investissement - Opérations pour le compte de tiers B7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales B9.1 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales B9.1 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales B9.1 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales

B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes

## Section d'investissement

MENGILLE	CHAPITRE/AR			1641																:							İ						
	MONTANT on EURO	15 753,03	810,00	14 943,03	794 435,10	2 189,40		1 380,00	38 836,63	435 605,60	73 872,92	64 048,32	40 918,02	91 814,16	7 153,72	25 466,73	13 149.60	88 217,14	88 217.14	86 486,97	86.486.97		0.00		29,739,27	486,00	29 253,27	26 775,60	26 775,60	154 397,09	91 449,84	62 947,25	1 195 804,20
4 11 4 4 4	LIBELLE		frais d'études	concessions, droits, licences, brevets	Immobilisations corporelles	centres d'incendie et de secours	réseaux et transmissions	réseaux d'alerte	autres réseau	Mat mobile d'incendie et de secours	Mat non mobile d'incendie et de Secours	Autre matériel incendie et secours	Autre matériel et outillage technique	travaux CIS	Matériel informatique	Mobilier de bureau	autres	centre de secours limoges sud	frais d'études	schéma directeur des systèmes d'Information	Concessions et droits simil., brevets,	réseaux d'alerte	centre de traitement de l'aferte	frais d'études	centre de secours beaubreuil	frais d'études	travaux CIS	cs mitout chambres de garde	frais d'études	schéma directeur des systèmes d'Information 2	Concessions et droits simil.,brevets	réseaux d'alerte	TOTAL DI
o louistication of	SHAPII KE/AK UCLE	chapitre 20	2031	2051	Chapitre 21	21312	21531	21532	21538	21561	21562	21568	21578	217312	2183	2184	2188	chapitre Pr.Equipt.15	2031	Chapitre Pr.Equipt.32	2051	21532	Chapitre Pr Equipt 34	2031	Chapitre Pr.Equipt.35	2031	217312	Chapitre Pr.Equipt.40	2031	Chapitre Pr.Equipt.41	2051	21532	

MONTANT on EURO	1 000 000,00														
LIBELLE	emprunt														
CHAPITREJARTICLE	1641 e														

vu et arrêté le présent état à la somme de un million cent quatre vingt quinze mille huit cent quatre euros et vingt centimes.

RECU A LA PREFECTURE

DE LA HAUTE-VIENNE

I 8 JUIN 2021

CETTE ALLARD

DCAT - BCFE

### **ANNEXES**

### IV - Annexes A - Eléments du bilan

- A1.1 Etat de la dette Détail des crédits de trésorerie
  A1.2 Etat de la dette Répartition par nature de dette
  A1.3 Etat de la dette Répartition des emprunts par structure de taux
  A1.4 Etat de la dette Typologie de la répartition de l'encours
  A1.5 Etat de la dette Détail des opérations de couverture
- A2 Méthodes utilisées
- A3 Etat des provisions constituées au 31/12
- A4 Etat des charges transférées
- A5 Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers A6.1 Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) Entrées A6.2 Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) Sorties
- A6.3 Etat des opérations liées aux cessions
- A6.4 Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) Entrées A6.5 Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) Sorties A7 Etat des travaux en régie

  B Engagements hors bilan

  B1.1 Concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions B1.2 Subventions versées par le SDIS

- B2 Etat des contrats de crédit-bail
- B3 Etat des contrats de PPP
- B4 Etat des engagements donnés
- B5 Etat des engagements reçus
- B6 Situation des autorisations de programme
- B7 Situation des autorisations d'engagement
- C Autres éléments d'information
- C1 Etat du personnel
- C2 Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier C3.1 Liste des organismes de regroupement C3.2 Liste des établissements publics créés C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe

- C3.4 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe
- C4 Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- D Arrêté et signatures

I - INFORMATIONS GENERALES	1
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	Α

Le Conseil d'administration a voté le présent budget : hapitre pour la section de fonctionnement (1).

- au niveau du chapitre

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1). - avec les programmes listés sur l'état III-B-2. (2)

- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article". (2) Rayer la mention inutile

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - RESULTATS	B1

		RESULTAT DE L	'EXERCICE N	
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats antérieurs	Résultat/Solde (A)
TOTAL DU BUDGET	30 601 141.69	30 088 229.18	3 764 301.26	3 251 388.75
Investissement	6 203 346.94	5 208 901.33	1 406 081.26	411 635.65
Dont 1068		308 386.19		
Fonctionnement	24 397 794.75	24 879 327.85	2 358 220.00	2 839 753.10

	ı	RESTES A REALISER	N
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL DES RAR	1 195 804.20	1 000 000.00	-195 804.20
Investissement	1 195 804.20	1 000 000.00	-195 804.20
Fonctionnement			

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
TOTAL	3 055 584.55
Investissement	215 831.45
Fonctionnement	2 839 753.10

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - RAR DEPENSES	B2

### DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES

Chap/Art.	LIBELLES	Dépenses engagées non mandatées
-	SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL	1 195 804.20
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
204 20	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	309 168.58
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	886 635.62
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - RAR RECETTES	В3

### DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES

Chap/Art.	LIBELLES	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL	1 000 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 000 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

### **EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE	Section de fonctionnement	24 397 794.75	24 879 327.85
L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'investissement	6 203 346.94	5 208 901.33
	#	+	+
REPORTS DE	Résultat de fonctionnement reporté		2 358 220.00
L'EXERCICE N-1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 406 081.26
	=	=	=
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	30 601 141.69	33 852 530.44
	Section de fonctionnement		
RESTES A REALISER	Section d'investissement	1 195 804.20	1 000 000.00
A REPORTER EN N+1	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	1 195 804.20	1 000 000.00
	Section de fonctionnement	24 397 794.75	27 237 547.85
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	7 399 151.14	7 614 982.59
	TOTAL CUMULE	31 796 945.89	34 852 530.44

### TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

		MANDATS EMIS			TITRES EMIS	
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	5 366 592.28	836 754.66	6 203 346.94	1 996 896.95	3 212 004.38	5 208 901.33
FONCTIONNEMENT	21 233 208.37	3 164 586.38	24 397 794.75	24 089 991.19	789 336.66	24 879 327.85
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE	26 599 800.65	4 001 341.04	30 601 141.69	26 086 888.14	4 001 341.04	30 088 229.18

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS (y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général 012 Charges de personnel et frais ass. 65 Autres charges de gestion courante 014 Atténuation de produits	3 711 018.97 16 899 403.66 92 541.26	70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses 74 Contributions et participations 75 Autres produits de gestion courante 013 Atténuation de charges	678 817.77 23 051 728.13 131 668.74 33 257.97
Total dépenses de gestion des services	20 702 963.89	Total recettes de gestion des services	23 895 472.61
66 Charges financières 67 Charges exceptionnelles 68 Dotations aux provisions	241 464.64 47.84 288 732.00	76 Produits financiers 77 Produits exceptionnels 78 Reprises sur provisions	194 518.58
TOTAL DES DEPENSES REELLES ET MIXTES	21 233 208.37	TOTAL DES RECETTES REELLES ET MIXTES	24 089 991.19
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES : (Recettes réelles - Dépenses réelles)		2 856 782.82	

(Recettes reelles - Depenses reelles)			
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opérations d'ordre entre sections	3 164 586.38	042 Opérations d'ordre entre sections	789 336.66
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 164 586.38	TOTAL RECETTES D'ORDRE	789 336.66
AUTOFINANCEMENT DEGAGE 2 375 249.72			
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE 24 397 794.75 TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 24 879 327			24 879 327.85
	RESULTAT REPOR	TE DE N-1	
002 Résultat de fonctionnement reporté 002 Résultat de fonctionnement reporté 2 358 220.			2 358 220.00
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 27 237 547.85			
SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) : 2 839 753.10			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

### SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

### OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	MANDATS EMIS	TITRES EMIS
10	Dotations fonds divers et réserves		399 778.76
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 476 489.02	1 000 000.00
18	Compte de liaison : affectations (budgets annexes)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	165 489.93	
204	Subventions d'équipement versées		
21	immobilisations corporelles	3 615 055.35	
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours	109 557.98	288 732.00
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
45	Total des opérations pour compte de tiers		
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	5 366 592.28	1 688 510.76

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :	3 678 081.52	
(Dépenses réelles - Recettes réelles)		

### OPERATIONS D'ORDRE

041	Opérations patrimoniales  TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	47 418.00 836 754.66	47 418.00 3 212 004.38
040	Opérations d'ordre entre sections	789 336.66	3 164 586.38

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE :	2 375 249.72
Solde des opérations d'ordre de section à section	

	RESULTATS ANTERIEURS		
001 1068	Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté Excédents de fonctionnement capitalisés		1 406 081.26 308 386.19
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 203 346.94	6 614 982.59

SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) :	411 635.65	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
BALANCE GENERALE - DEPENSES	B1

### MANDATS EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011 012 65 66 67 68	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES Dotations aux amortissements et provisions	3 711 018.97 16 899 403.66 92 541.26 241 464.64 47.84 288 732.00	226 608.01 2 937 978.37	3 711 018.97 16 899 403.66 92 541.26 241 464.64 226 655.85 3 226 710.37
	Dépenses de fonctionnement - Total	21 233 208.37	3 164 586.38	24 397 794.75

Pour information - D 002 Résultat de fonctionnement reporté	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	24 397 794.75	
---	---------------	--

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		105 063.56	105 063.56
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 476 489.02		1 476 489.02
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	أروا كالمساول والمراجع	170 556.37	170 556.37
	Total des programmes d'équipement	497 755.99		497 755.99
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors programmes)	25 310.77	1 188.00	26 498,77
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors programmes)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors programmes)	3 367 036.50	16 428.00	3 383 464.50
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors programmes)		29 802.00	29 802.00
198	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS		513 716.73	513 716.73
	Dépenses d'investissement - Total	5 366 592.28	836 754.66	6 203 346.94

111		
-	Pour information - D 001 Solde d'exécution reporté	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 203 346.94

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
BALANCE GENERALE - RECETTES	B2

### TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013 70 74 75 77	ATTENUATIONS DE CHARGES PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE PRODUITS EXCEPTIONNELS	33 257.97 678 817.77 23 051 728.13 131 668.74 194 518.58	789 336.66	33 257.97 678 817.77 23 051 728.13 131 668.74 983 855.24
	Recettes de fonctionnement - Total	24 089 991.19	789 336.66	24 879 327.85

	Pour information - R 002 Résultat de fonctionnement reporté	2 358 220.00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 237 547.85
---	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	399 778.76		399 778.76
13 16 <b>19</b>	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	1 000 000.00	50 065.64	1 000 000.00 <b>50 065.64</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		17 616.00 176 542.37	17 616.00 176 542.37
23 28	IMMOBILISATIONS EN COURS AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	288 732.00	29 802.00 <b>2 937 978.37</b>	318 534.00 <b>2 937 978.37</b>
	Recettes d'investissement - Total	1 688 510.76	3 212 004.38	4 900 515.14

Pour information - R 001 Solde d'exécution reporté	1 406 081.26
	+
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	308 386.19
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 614 982.59

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	=
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL - Avec AE / CP	4 411 035.00	3 283 131.84	427 887.13		700 016.03
012	- Hors AE / CP CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 411 035.00 18 224 400.00	3 283 131.84 16 695 444.08	427 887.13 203 959.58		700 016.03 1 324 996.34
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - Avec AE / CP	93 870.00	92 541.26			1 328.74
	- Hors AE / CP	93 870.00	92 541.26			1 328.74
99	CHARGES FINANCIERES	274 460.00	215 377.38	26 087.26		32 995.36
29	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500.00	47.84			4 452.16
89	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	288 732.00	288 732.00			
022	DEPENSES IMPREVUES	200 000:00				
023	VIKEMEN I A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 166 608 01	3 164 586 38			2 024 63
043						200
TOTAL DE L'E	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	27 163 605.01	23 739 860.78	657 933.97		2 765 810.26

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2 765 810.26

657 933.97

23 739 860.78

27 163 605.01

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

Pour information D 002 Résultat de fonctionnement reporté

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVE CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS		640 741.46	38 076.31		-18 317.77
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE ATTENUATIONS DE CHARGES	137 000.00	131 668.74 33 257.97	07:300		5 331.26 5 331.26 -18 257.97
	PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS	138 451.64	194 518.58			-56 066.94

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
TION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

		Ī					
			Crédits annulés	21 219.71	-73 942.84		-73 942.84
	A		Restes à réaliser				
			Produits rattachés	X	40 068.51		40 068.51
	3LE	ENT	Titres émis	789 336.66	24 839 259.34	2 358 220.00	27 197 479.34
ISIKAIIF	VUE D'ENSEME	ONCTIONNEM	Crédits Ouverts	810 556.37	24 805 385.01	2 358 220.00	27 163 605.01
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Libellé	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	Pour information R 002 Résultat de fonctionnement reporté	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
			Chap.	78 042 043	TOTAL C DE L'E	Pour infe R 002 I	TOTAL DES R CUMULEES

		Crédits annulés	700 016.03	231 811.57 28.70	-6 610.81 63 139.36 60 950.75	4 671.92 64 602.06 10 681.03 16 710.20	-364.29 2 971.55 11 121.53 -12 827.42	11 750.12 -90.05 2 020.76 3 056.16 336 571.53 234.75	38 114.78 -1 425.77 4 207.62	4 016.80 53 647.49 6 529.95	41 788.28 14 963.40 4 527.73
		Restes à réaliser									
		Charges rattachées	427 887.13	154 047.77	6 070.41 23 254.07	3 790.56 30 438.61 12 721.42 23 228.89	2 445.64 13 941.12 18 757.89	4 602.48 14 796.68 236 445.81 1 116.24	39 511.10 3 620.74 7 543.30	1 693.20 10 129.90 12 731.31	2 070.75 10 572.24 92 036.26
	A1	Mandats émis	3 283 131.84	1771 190.66 2 471.30	33 540.40 331 606.57 152 049.25	39 037.52 224 959.33 96 697.55 180 160.91	41 918.65 234 087.33 144 120.58 89 377.42	15 147.40 2 890.05 161 182.56 21 943.84 1237 317.66 2 149.01	223 704.12 39 435.03 38 249.08	8 790.00 41 222.61 40 738.74	56 140.97 46 014.36 397 336.01
	R ARTICLES	Crédits Ouverts	4 411 035.00	2 157 050.00 2 500.00	33 000.00 418 000.00 213 000.00	47 500.00 320 000.00 120 100.00 220 100.00	44 000.00 251 000.00 174 000.00 76 550.00	31 500.00 2 800.00 178 000.00 25 000.00 1 810 335.00 3 500.00	301 330.00 41 630.00 50 000.00	14 500.00 105 000.00 60 000.00	100 000.00 71 550.00 493 900.00
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR	LIBELLE	CHARGES A CARACTERE GENERAL	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES FOURNITURES NON STOCKARI ES	EAU ET ASSAINISSEMENT ENERGIE - ELECTRICITE CHAUFFAGE URBAIN	COMBUSTIBLES CARBURANTS ALIMENTATION AUTRES FOURITURES NON STOCKES	FOURITURES D'ENTRETIEN ET DE TEITT EQUITEMENT FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL FOURNITURES ADMINISTRATIVES	MEDICAMENTS WEDICAMENTS VACCINS ET SERUMS AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES PRODUITS D'INTERVENTION SERVICES EXTERIEURS CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	LOCATIONS IMMOBILIERES LOCATIONS MOBILIERES CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE ENTRETIEN ET REPARATIONS ENTRETIEN ET PEPARATIONS ENTRETIEN ET PEPARATIONS SID BIENS IMMOBILIEDS	TERRAINS BATIMENTS ADMINISTRATIFS AUTRES BATIMENTS FNTRETIFN FT REPARATIONS SUR RIENS MORI! IERS	MATERIEL ROULANT AUTRES BIENS MOBILIERS MAINTENANCE
	SECT	Chap./Art.	011	60	60611 60612 60613	60621 60622 60623 60628	60631 60632 60636 6064	60661 60662 60668 6067 61	6132 6135 614	61521 615221 615228	61551 61558 6156

			Crédits annulés	630.98 -30.64 100 386.20	26.62 2 726.90 61 190.03	2 500.00 2 536.41 119 593.02	1 500.00 28 197.83	4.00 24 418.80	1717.38 10 030.28	2 780.38	14 099.51 7 000.00	1 405.84 19 870.27 1 000.00	1 000.00	2 430.51 4 138.22 12 039.91	000:00
			Restes à réaliser												
			Charges rattachées		72.00 91.57 54.306.20	951.00 37 085.05	2 100.00			1 452.00	6 620.00	1 551.02 4 467.70		20 661.29 233.04 308.50	
	A1		Mandats (émis	9 369.02 190 030.64 7 738.80	31 051.38 14 031.53 71 803 77	19 512.59 260 371.93	52 502.17	3 996.00 2 831.20	582.62 6 669.72	4 267.62	28 280.49	11 043.14 113 662.03		24 908.20 11 628.74 14 251.59	
	RARTICLES	:	Crédits Ouverts é	10 000.00 190 000.00 108 125.00	31 150.00 16 850.00 187 300 00	2 500.00 23 000.00 417 050.00	1 500.00	4 000.00	2 300.00	8 500.00	49 000.00	14 000.00 138 000.00 1 000.00	1 000.00	48 000.00 16 000.00 26 600.00	00.009
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	TION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR		TIBELLE	MULTIRISQUES AUTRES-PRIMES D'ASSURANCE ETUDES ET RECHERCHES	DIVERSON  DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE  ABONNEMENTS  AUTRES  VEDERARITE A DES ODGANISMES DE EOBMATION	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES AUTRES FRAIS DIVERS AUTRES SERVICES EXTERIEURS	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS HONORAIRES	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES   ANNONCES ET INSERTIONS   FETES ET CEREMONIES	FOIRES ET EXPOSITIONS RECEPTIONS CATALOGUES, IMPRIMES ET PUBLICATIONS	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS TRANSPORTS DE BIENS TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	DEPLACEMENTS ET MISSIONS VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS FRAIS DE DEMENAGEMENT	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	DIVERS FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A DES TIERS AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	AUTRES IMPOTS, PAGES ET VERS, ASSIMILES (ADM IMP.) IMPOTS DIRECTS TAXES FONCIERES
	SECTION		Chap./Art.	6161 6168 617	61821	6185 6188 62	6225 6226	6231 6232	6233 6234 6236	6241 6247	6251 6255	6261 6262 627	6283	62878 6288 63	63512

		Crédits annulés	10 000.00 449.20 990.71	1 324 996.34	-40 967.93	-40 967.93 15 553.60	619.81 1 992.98 12 536.68	1 350 410.67	664 953.44 -51 203.93	93 902.70 85 225.22	359.04	316 427.93	13 816.84	75 367.39 103 875.63	-187.30	15 000.00	5 083.21 16 186.52		
		Restes à réaliser																	
		Charges rattachées	308.50	203 959.58	27 805.10	27 805.10		176 154.48				167 000.00	7 625.36				529.65		
	A1	Mandats émis	1 550.80 12 700.79	16 695 444.08	228 162.83	228 162.83 231 446.40	71 380.19 31 007.02 117 463.32	16 235 834.85	6 010 446.56 161 203.93	3 895 774.78	7 640.96	1 905 572.07 4 521.72	81 557.80	958 632.61 2 546 124.37	187.30		54 916.79 168 283.83		70 000.00
	RARTICLES	Crédits Ouverts	10 000.00 2 000.00 14 000.00	18 224 400.00	215 000.00	215 000.00 247 000.00	72 000.00 33 000.00 130 000.00	17 762 400.00	6 675 400.00	3 981 000.00	8 000:000	2 389 000.00 10 000.00	103 000.00	1 034 000.00 2 650 000.00	00 000 89	15 000.00	60 000.00 185 000.00		70 000.00
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR	LIBELLE	AUTRES IMPOTS LOCAUX TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	AUTRES SERVICES EXTERIEURS PERSONNEI EXTERIEUR AI SERVICE	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES IMPOTS TAXES ET VERS / PEMI IN (A ITRES OPCANIS)	VERSEMENT DE MOBILITE COTISATIONS VERSEES AU FNAL COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION AUTRES IMPOTS. TAXES ET VERS. / REMUNERATIONS	CHARGES DE PERSONNEL REMUNERATIONS DU PERSONNEL PERSONNEL TITULI AIRE	REMUNERATION PRINCIPALE SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE NRI	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE	REMUNERATIONS PERSONNEL REMUNERE A LA VACATION	VACATIONS VERSES AUX SAPEURS VOLONTAIRES VACATIONS VERSEES AUX EMPLOYEURS	SERVICE DE SANTE CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE DREVOYANCE	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F. COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C. COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	VERSEMENT AU FNC DU SUPPELEMNT FAMILIAL	CU IISA IIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX ALLOCATION DE VETERANCE	AUTRES CHARGES SOCIALES ALLOCATIONS DE CHOMAGE	VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALES
	SECT	Chap./Art.	63513 6355 637	012	62	6218 63	6331 6332 6336 6338	64	64111 64112 64113	64118	64131	64141 64145	64146	6451 6453	6454 6455	6456	646 646	6473	6474

		Crédits annulés	1 420.26 2 018.00	1 328.74	1 328.74	-80.55 747,74	662.74	-1.19	2 026 341.11	32 995.36	32 995.36	27 924.14 5 071.22		4 452.16	4 452.16	500.00
		Restes à réaliser														
		Charges rattachées	999.47						631 846.71	26 087.26	26 087.26	26 087.26				
	A1	Mandats émis	37 580.27 261 982.00	92 541.26	92 541.26	26 480.55 252.26	837.26	64 970.00	20 071 117.18	215 377.38	215 377.38	246 535.86 -31 158.48		47.84	47.84	
	PAR ARTICLES	Crédits Ouverts	40 000.00	93 870.00	93 870.00	26 400.00	1 500.00	64 970.00	22 729 305.00	274 460.00	274 460.00	274 460.00		4 500.00	4 500.00	500.00 2 000.00
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAI	LIBELLE	MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES AUTRES CHARGES DE PERSONNEL AUTRES CHARGES	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	INDEMINITES, FRAIS DE MISSION ET DE FORM. DES ELOS IMDEMNITES FRAIS DE MISSION	PERTIES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	SUBVENTIONS SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)	CHARGES FINANCIERES	CHARGES FINANCIERES	INTERECTS DESTRUCTES INTERETS REGLES A ECHEANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	Calcul of boild Montant des ICNE de l'exercice = 26087.26 Montant de l'exercice N-1 = 31158.48	CHARGES EXCEPTIONNELLES	CHARGES EXCEPTIONNELLES	CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPERATIONS DE GESTION INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES AMENDES FISCALES ET PENALES
	SECT	Chap./Art.	6475 6478 6488	65	65	6531 6532	6541	6574 658	TOTAL GESTION DES S = (011 + 012 + 65 + 014)	99	99	66111 66112		29	67	6711 6712

■	A1
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES

				]		
Chap./Art.	LIBELLE	Crédits Ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	2 000.00	47.84			1 952.16
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	288 732.00	288 732.00			
89	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	288 732.00	288 732.00			
6817	DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	288 732.00	288 732.00			
022	DEPENSES IMPREVUES	700 000.00				
TOTAL DES DEPENSES R = A + 66 + 67 + 68 + 022	TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + 66 + 67 + 68 + 022	23 996 997.00	20 575 274.40	657 933.97		2 763 788.63
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 166 608.01	3 164 586.38			2 021.63
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	226 608.01 176 542.37	226 608.01 176 542.37			
6761	DIFFERENCE / REALISATIONS TRANSFEREES EN INVEST.  DIFFERENCE / REALISATIONS TRANSFEREES EN INVEST.  DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	50 065.64 2 940 000.00	50 065.64 2 937 978.37			2 021.63
6811	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMOBILISATIONS INCORPELLES ET CORPELLES	2 940 000.00	2 937 978.37			2 021.63
TOTAL DES L	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 166 608.01	3 164 586.38			2 021.63
TOTAL DES D	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	27 163 605.01	23 739 860.78	657 933.97		2 765 810.26
D 002 résulta	D 002 résultat de fonctionnement reporté					
TOTAL DES DE	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 163 605.01	23 739 860.78	657 933.97		2 765 810.26
	respondent.					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	=	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES	¥	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

26 087.26	31 158.48	-5 071.22
Montant des ICNE de l'exercice	Montant des ICNE de l'exercice N-1	= Différence ICNE N - ICNE N-1

		Crédits annulés	-18 317.77	-18 317.77	-27 312.34	15 079.60	-7 851.13	-7 851.13 -5 784.52	552 214.00 -552 214.00 -2 066.61	5 331.26	5 331.26 5 331.26	-18 257.97	-18 257.97	-39 095.61	-56 066.94	-56 066.94
		Restes à réaliser											:			
	T	Produits rattachés	38 076.31	38 076.31	26 476.31 11 600.00		1 992.20	1 992.20	1 992.20					40 068.51		
=	A2	Titres émis	640 741.46	640 741.46	319 336.03 6 485.03	314 920.40	23 049 735.93	23 049 735.93 20 784.52	10 035 229.00 2 066 969.00 10 926 679.00 74.41	131 668.74	131 668.74 131 668.74	33 257.97	33 257.97	23 855 404.10	194 518.58	194 518.58
	PAR ARTICLES	Crédits ouverts	660 500.00	00.002 099	318 500.00 12 000.00	330 000.00	23 043 877.00	23 043 877.00 15 000.00	10 035 229.00 2 619 183.00 10 374 465.00	137 000.00	137 000.00 137 000.00	15 000.00	15 000.00	23 856 377.00	138 451.64	138 451.64
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR	LIBELLE	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	AUX AUTRES PRODUITS MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE AUX AUTRES ORGANISMES REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LES TIERS	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS FOTVA CONTRIBUTIONS ET DADTICIDATIONS	DEPARTEMENTS COMMUNES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES AUTRES ORGANISMES	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	ATTENUATIONS DE CHARGES	CHARGES DE PERSONNEL REMUNERATIONS DU PERSONNEL REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)	PRODUITS EXCEPTIONNELS	PRODUITS EXCEPTIONNELS
	SECT	Chap./Art.	. 02	- 20	7061 7068	70848	74	74 744	7473 7474 7475 7478	75	- 75 758	013	64 6419	TOTAL GESTION DE: = (70 + 74 + 75 + 013)	77	- 77

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	=
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES	A2

Chap./Art.	LIBELLE	Crédits ouverts	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
7711	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION DEDITS ET PENALITES PERCUES LIBERALITES RECUES	2 400.00	2 520.00			-120.00
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST. MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS PRODUITS DE CESTO CESTOS DIMMODII LOATIONS	56 054 64	19.38			-19.38
7788	PRODUILS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 000.00	135 927.56			-55 927.56
TOTAL DES RECE1 = A + 76 + 77 + 78	TOTAL DES RECETTES REELLES = A + 76 + 77 + 78	23 994 828.64	24 049 922.68	40 068.51		-95 162.55
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	810 556.37	789 336.66			21 219.71
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	810 556.37	789 336.66			21 219.71
7761 7768 777	DIFFERENCES SUR REALISATIONS (NEGATIVES) REPR. AU DIFFERENCES SUR REALISATIONS (NEGATIVES) REPR. AU NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSFEREES RESULTAT	170 556.37 534 200.00 105 800.00	170 556.37 513 716.73 105 063.56			20 483.27 736.44
TOTAL DES F	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	810 556.37	789 336.66			21 219.71
TOTAL DES R (= Total des	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	24 805 385.01	24 839 259.34	40 068.51		-73 942.84
R 002 résulta	R 002 résultat de fonctionnement reporté	2 358 220.00	2 358 220.00			
TOTAL DES RI	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 163 605.01	27 197 479.34	40 068.51		-73 942.84

	27 163 605.01 27 197 479.34 40 068.51	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	

<b>=</b>	III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
ω	SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
Dépenses d'équipement Non individualisées en programmes d'équipement - avec APCP	6 364 342.69 4 370 015.67	3 890 103.26 3 392 347.27	1 195 804.20 810 188.13	1 278 435.23 167 480.27
- hors APCP Individualisées en programmes d'équipement - avec APCP - hors APCP	4 370 015.67 1 994 327.02 1 391 993.60 602 333.42	3 392 347.27 497 755.99 275 695.33 222 060.66	810 188.13 385 616.07 329 101.20 56 514.87	167 480.27 1 110 954.96 787 197.07 323 757.89
Subventions d'équipement à verser (c/204) - avec APCP	77 300.00			77 300.00
- hors APCP	77 300.00			77 300.00
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses financières	1 499 999.31	1 476 489.02		23 510.29
040 Opérations d'ordre entre sections	810 556.37	789 336.66		21 219.71
041 Opérations patrimoniales	70 000.00	47 418.00		22 582.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	8 822 198.37	6 203 346.94	1 195 804.20	1 423 047.23

1 423 047.23

1 195 804.20

6 203 346.94

8 822 198.37

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

D 001 Solde d'exécution reporté

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
Recettes d'équipement	3 453 819.55	1 288 732.00	1 000 000.00	1 165 087.55
Opérations pour compte de tiers				
Recettes financières	417 303.36	399 778.76		17 524.60
Opérations d'ordre entre sections	3 166 608.01	3 164 586.38		2 021.63
041 Opérations patrimoniales	70 000.00	47 418.00		22 582.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	7 107 740.92	4 900 515.14	1 000 000.00	1 207 215.78
R 001 Solde d'exécution reporté	1 406 081.26	1 406 081.26		
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	308 386.19	308 386.19		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 822 198.37	6 614 982.59	1 000 000 00	1 207 215.78

III - VOIE DU COMPIE ADMINISTRATIF	=	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.1	

			Crédits annulés	167 480.27	21 587.00	14 360.00 4 136.00 3 091.00	145 893.27	1 000.00 5 174.00 821.37 62 851.28 61.27 45.84 30.21 4 080.63 87.49 1 530.05 1 630.05 1 7563.15 5 758.57 4 6 420.21 1 730.34 4 565.13 7 719.34
=	B1.1		Restes à réaliser	810 188.13	15 753.03	810.00	794 435.10	2 189.40 1 380.00 38 836.63 435 605.60 73 872.92 64 048.32 40 918.02 91 814.16 7 153.72 25 466.73
		S D'EQUIPEMENT	Mandats émis	3 392 347.27	25 310.77	6 000.00 864.00 18 446.77	3 367 036.50	1 011.60 4 178.63 53 648.72 31 395.87 45 269.85 27 085.42 2409 836.56 221 125.35 261 801.45 13 978.61 11 9815.85 16 020.43 60 961.63 800.00 4 131.06
TRATIF	S D'EQUIPEMENT	EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	Crédits ouverts	4 370 015.67	62 650.80	21 170.00 5 000.00 36 480.80	4 307 364.87	1 000.00 8 375.00 5 000.00 116 500.00 31 457.14 47 107.69 65 952.26 295 085.76 327 379.82 15 000.00 168 297.02 16 600.00 199 196.00 74 562.17 60 329.22 1 000.00
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	DEPENSES NON INDIVIDUALISEES E	LIBELLE	TOTAL	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION CONCESS.ET DROITS SIMILAIRES,BREVETS,LICENCES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRES BATIMENTS PUBLICS BATIMENTS PUBLICS BATIMENTS PUBLICS BATIMENTS PUBLICS RESEAUX D'ALERTE AUTRES RESEAUX MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRE MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS MATERIEL INFORMATIQUE MATERIEL INFORMATIQUE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER CHEPTEL AUTRES
			Chap/art		20	2031 2033 2051	21	2121 21312 21318 21351 21531 21531 21538 21562 21568 21571 21578 21578 21578 21578 21578 21578 21578

B1.2

			Crédits annulés	1 110 954.96	222 326.00 257 058.02 7 228 380.00 8 313.89 0 315 444.00 78 513.32
	B1.2		Restes à réaliser	385 616.07	88 217.14 86 486.97 29 739.27 26 775.60 154 397.09
		EQUIPEMENT	Mandats émis	497 755.99	10 902.86 119 817.98 119 724.90 11 160.00 214 780.26 7 280.40
TRATIF	S D'EQUIPEMEN	PROGRAMMES D'	Crédits ouverts	1 994 327.02	321 446.00 376 876.00 207 131.60 239 540.00 252 833.42 349 500.00 247 000.00
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	Libellé	TOTAL	CS LIMOGES SUD CS MARTIAL MITOUT SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION TRAVAUX CTA CS BEAUBREUIL CS BANTIAT CS SAINT LEONARD DE NOBLAT CS MAGNAC BURG CS PIERRE BUFFIERE CS MITOUT CHAMBRES DE GARDE SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION 2
			°N		00015 00030 00032 00034 00035 00036 00038 00039 00040

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	=	
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENTS	B1.3	

PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 00015

LIBELLE: CS LIMOGES SUD

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME CS LIMOGES SUD

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser	Crédits annulés	Cumul des Réalisations
	DEPENSES	321 446.00	10 902.86	88 217.14	222 326.00	206 270.24
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	321 446.00	10 902.86	88 217.14	222 326.00	206 270.24
2031	FRAIS D'ETUDES	321 446.00	10 902.86	88 217.14	222 326.00	206 270.24

En cumulé	-1 563 729.76
Pour l'exercice	-10 902.86
Solde du financement	Recettes - dépenses

=	B1.3
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENTS

PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 00030

LIBELLE: CS MARTIAL MITOUT

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME CS MARTIAL MITOUT

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser	Crédits annulés	Cumul des Réalisations
	DEPENSES	376 876.00	119 817.98		257 058.02	432 290.18
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	94 456.00	10 260.00		84 196.00	22 512.00
2031 2033	FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION	93 956.00 500.00	10 260.00		83 696.00 500.00	21 648.00 864.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	282 420.00	109 557.98		172 862.02	409 778.18
2317312 238	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	282 420.00	109 557.98		172 862.02	409 778.18

Pour l'exercice En cumulé	-119817.98
Solde du financement Po	Recettes - dépenses

B-SECTION DINVESTISSEMENT FOLIDEMENTS

PROGRAMME D'EQUIPEMENT Nº: 00032

LIBELLE: SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser	Crédits annulés	Cumul des Réalisations
	DEPENSES	207 131.60	119 724.90	86 486.97	919.73	1 318 194.09
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	180 467.60	93 060.90	86 486.97	919.73	781 657.18
2051	CONCESS.ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES	180 467.60	93 060.90	86 486.97	919.73	781 657.18
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 664.00	26 664.00			189 573.82
21532 21538	RESEAUX D'ALERTE AUTRES RESEAUX	26 664.00	26 664.00			169 206.94

En cumulé	-923 703.28
Pour l'exercice	-111819.30
Solde du financement	Recettes - dépenses

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	=
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENTS	B1.3

PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 00034

LIBELLE: TRAVAUX CTA

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME TRAVAUX CTA

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser	Crédits annulés	Cumul des Réalisations
	DEPENSES	179 540.00	11 160.00		168 380.00	71 138.40
20	IMMOBILISATIONS INCORPORBLES	60 490.00	11 160.00		49 330.00	20 010.00
2031 2033	FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION	59 490.00 1 000.00	11 160.00		48 330.00 1 000.00	20 010.00
23	IMMOBILISATIONS BN COURS	119 050.00			119 050.00	
231351 231531 231532 231538 23184	BATIMENTS PUBLICS RESEAUX DE TRANSMISSION RESEAUX D'ALERTE AUTRES RESEAUX MATERIE. DE BUREAU ET MOBILIER	119 050.00 10 000.00 40 000.00 10 000.00			119 050.00 10 000.00 40 000.00 10 000.00	5 730.00 45 398.40

En cumulé	-18 960.00	
Pour l'exercice	-11 160.00	
Solde du financement	Recettes - dépenses	

	B1.3
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENTS

PROGRAMME D'EQUIPEMENT Nº: 00041

LIBELLE: SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION 2

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION 2

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser	Crédits annulés	Cumul des Réalisations
	DEPASES	242 000.00	14 089.59	154 397.09	78 513.32	14 089.59
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	122 000.00	4 860.00	91 449.84	30 690 16	4 860.00
2051	CONCESS.ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES	122 000.00	4 860.00	91 449.84	30 690.16	4 860.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120 000.00	9 229.59	62 947.25	47 823.16	9 229.59
21532 21538	RESEAUX D'ALERTE AUTRES RESEAUX	110 000.00	2 134.97 7 094.62	62 947.25	44 917.78 2 905.38	2 134.97 7 094.62

En cumulé	-14 089.59
Pour l'exercice	-14 089.59
Solde du financement	Recettes - dépenses

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	=
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENTS	B1.4

PROGRAMIME D'EQUIPEMENT N°: 00035

LIBELLE: CS BEAUBREUIL

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser	Crédits annulés	Cumul des Réalisations
	DEPENSES	252 833.42	214 780.26	29 739.27	8 313.89	225 073.26
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 111.00	2 655.00	486.00	970.00	8 868.00
2031 2033	FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION	3 475.00 636.00	2 655.00	486.00	334.00 636.00	7 680.00 1 188.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	248 722.42	212 125.26	29 253.27	7 343.89	216 205.26
217312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	248 722.42	212 125.26	29 253.27	7 343.89	216 205.26

	73.26
En cumulé	-225 073.26
Pour l'exercice	-214 780.26
Solde du financement	Recettes - dépenses

=	B1.4
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENTS

PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 00040

LIBELLE: CS MITOUT CHAMBRES DE GARDE

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser	Crédits annulés	Cumul des Réalisations
	DEPANSES	349 500.00	7 280.40	26 775.60	315 444.00	7 280.40
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 500.00	7 280.40	26 775.60	4 444.00	7 280.40
2031 2033	FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION	37 000.00 1 500.00	7 280.40	26 775.60	2 944.00	7 280.40
21	IM/OBILISATIONS CORPORELLES	311 000.00			311 000.00	
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	311 000.00			311 000.00	

En cumulé	-7 280.40
Pour l'exercice	-7 280.40
Solde du financement	Recettes - dépenses

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	=
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	TRATIF		=	
SECTION D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	MENT VERSER		B2	
Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	00.000			77 300.00
BATIMENTS ET INSTALLATIONS	77 300.00			77 300.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	=
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES FINANCIERES	B3

	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES FINANCIERES	MENT		B3	
Chap/art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	TOTAL	1 499 999.31	1 476 489.02	00.0	23 510.29
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 499 999.31	1 476 489.02		23 510.29
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 499 999,31	1 476 489.02		23 510.29

	BA
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES D'EQI II DEMENT

Chap/art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	TOTAL	3 453 819.55	1 288 732.00	1 000 000.00	1 165 087.55
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 000 000.00			1 000 000.00
1313	DEPARTEMENTS	1 000 000.00			1 000 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 165 087.55	1 000 000.00	1 000 000.00	165 087.55
1641	EMPRUNTS EN EUROS	2 165 087.55	1 000 000:00	1 000 000.00	165 087.55
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	288 732.00	288 732.00		
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	288 732.00	288 732.00		

	B5
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES FINANCIERES

	- Controller - Con				
	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES FINANCIERES	AENT		B2	
Chap/art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	TOTAL	725 689.55	708 164.95	00:00	17 524.60
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	708 741.19	708 164.95		576.24
10222 1068	F.C.T.V.A. EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	400 355.00 308 386.19	399 778.76 308 386.19		576.24
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	16 948.36			

### SDIS DE LA HAUTE-VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - 2020

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

	KLOALITOLATII	DEC OF EIGHTIC	7110 1 0 011 III 0	<u> </u>	(-)	
Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Opérations annulées (2)	Cumul des réalisations (3)
	TOTAL DEPENSES (4)					
	TOTAL RECETTES (4)					
						<u> </u>

<sup>(1)</sup> Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

<sup>(2)</sup> A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette dans la rubrique « Financement par les SDIS ».

<sup>(3)</sup> Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

<sup>(4)</sup> Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	111
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B7

Chap./Art.	LIBELLE	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés
040	DEPENSES	810 556.37	789 336.66	21 219.71
13913	DEPARTEMENTS	43 500.00	43 333,33	166.67
13914	COMMUNES	7 500.00	7 425.44	74.56
13915	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	5 300.00	5 239.67	60.33
13918	AUTRES	40 500 00	40.005.40	404.00
13931 192	FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES SDIS PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIO	49 500.00 170 556.37	49 065.12 170 556.37	434.88
192	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	534 200.00	513 716.73	20 483.27
100	NEOTIFICATION DES AMONTIGGEMENTS	034 200.00	010 / 10.70	20 400.27
	RECETTES	3 166 608.01	3 164 586.38	2 021.63
040	Opérations d'ordre entre sections	3 166 608,01	3 164 586.38	2 021.63
192	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIO	50 065.64	50 065.64	
21561	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	176 542.37	176 542.37	
2158	AUTRES			
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	0.000.00	0.447.00	050.00
28031 280441	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	3 000.00 10 000.00	2 147.98 7 235.41	852.02 2 764.59
280452	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	10 000.00	1 230.41	2 / 04.39
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCE	95 000.00	97 014.13	-2 014.13
281	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 500.00	8 134.44	365,56
28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	600.00	529.66	70.34
281311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	136 000.00	135 768.24	231.76
281312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	50 000,00	49 574.96	425.04
281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	1 000.00	961.87	38.13
281351	BATIMENTS PUBLICS	72 000.00	72 796.24	-796.24
281531 281532	RESEAUX DE TRANSMISSION RESEAUX D'ALERTE	195 000.00 95 000.00	192 639.93 92 467.81	2 360.07 2 532.19
281538	AUTRES RESEAUX	90 000.00	82 084.54	7 915.46
281561	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	1 155 000.00	1 162 958.18	-7 958.18
281562	MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	200 000.00	217 113.62	-17 113.62
281568	AUTRE MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS	200 000,00	201 423.40	-1 423.40
281571	ATELIERS	25 000.00	26 151.58	-1 151.58
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	102 000.00	100 329.38	1 670.62
28158	AUTRES	20 000.00	19 532.76	467.24
2817312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	380 000.00	363 371.97	16 628.03
2817532 2817561	RESEAUX D'ALERTE MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	400.00 3 000.00	183.10 2 743.07	216.90 256.93
2817562	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS  MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	500.00 500.00	2 743.07 211.42	288.58 288.58
281784	MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOORS  MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	300.00	211.42	200.00
281788	AUTRES			
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT	7 000.00	6 092.40	907.60
28183	MATERIEL INFORMATIQUE	61 000.00	66 795.47	-5 795.47
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	25 000.00	25 162,73	-162.73
28188	AUTRES	5 000.00	4 554.08	445.92

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES	В	8

Chap./Art.	LIBELLE	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés
041	DEPENSES	70 000.00	47 418.00	22 582.00
2031 2051 21351 21538 217312 2183 231312 2317312	FRAIS D'ETUDES CONCESS.ET DROITS SIMILAIRES,BREVETS,LICENCES BATIMENTS PUBLICS AUTRES RESEAUX CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS MATERIEL INFORMATIQUE CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	50 000.00 20 000.00	1 188.00 6 000.00 10 428.00 29 802.00	50 000.00 -1 188.00 -6 000.00 -10 428.00 -29 802.00 20 000.00
041	RECETTES	70 000.00	47 418.00	22 582.00
2031 2033 21561 238	FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO, CORP.	50 000.00	16 104.00 1 512.00 29 802.00	33 896.00 -1 512.00 -9 802.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSE	B9.1

### DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice	Réalisations
DEPENSES	TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	1 605 799.31	1 581 552.58
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	1 499 999.31	1 476 489.02
1631 1641 1643 16441 1671 1672 1678 1681 1687	Emprunts obligataires Emprunts en euros Emprunts en devises Opérations afférentes à l'emprunt Avances consolidées du Trésor Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor Autres emprunts et dettes Autres emprunts Autres dettes	1 499 999.31	1 476 489.02
	Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)	105 800.00	105 063.56
10	Reprise de dotations, fonds divers er réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers er réserves		
139	Subvention d'investissement transférée au compte de résul	105 800.00	105 063.56
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 581 552.58	1 195 804.20		2 777 356.78

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTE	B9.2

### RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice	Réalisations
RECETTES	(RESSOURCES PROPRES) = a + b	3 357 303.36	3 337 757.13
	Ressources propres externes de l'année (a)	400 355.00	399 778.76
10222 10228 138 26 27	FCTVA Autres fonds Autres subvent° invest. non transf. Participations et créances rattachées à des participation Autres immobilisations financières	400 355.00	399 778.76
	Ressources propres internes de l'année (b)	2 956 948.36	2 937 978.37
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées à des participation		
27	Autres immobilisations financières		
28 28031 280341 28051 28121 281311 281312 281331 281531 281532 281538 281561 281562 281578 281578 281578 2817562 2817562 2817562 2817562 2817562 2817562 2817562 2817562 2817562 2817562 2817562 281788 281788 281788 281788	Amortissement des immobilisations AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRES BATIMENTS PUBLICS BATIMENTS PUBLICS BATIMENTS PUBLICS RESEAUX DE TRANSMISSION RESEAUX D'ALERTE AUTRES RESEAUX MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRE MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRE MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS ATELIERS AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE AUTRES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS RESEAUX D'ALERTE MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS ATELIERS AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE AUTRES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS RESEAUX D'ALERTE MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS MATERIEL INFORMATIQUE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	2 940 000.00 3 000.00 10 000.00 95 000.00 8 500.00 600.00 136 000.00 170 000.00 195 000.00 195 000.00 195 000.00 200 000.00 200 000.00 200 000.00 200 000.00 3000.00 3000.00 3000.00 5000.00 3000.00 5000.00 5000.00 5000.00 5000.00 5000.00 5000.00 5000.00	211.42 6 092.40
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
024	Produits des cessions d'immobilisations	16 948,36	
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 337 757.13	1 000 000.00	1 406 081.26	308 386.19	6 052 224.58

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTE	B9.2

### **RESSOURCES PROPRES**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II.	2 777 356,78
Ressources propres disponibles	IV	6 052 224.58
Solde (IV - II)	V	3 274 867.80

<b>N</b>	A1.1
IV - ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

## A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

		Total Montage		Montant des rembolireements 2020	Octobable 2020	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2020	Montant des tirages 2020	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 31/12/2020
5191 Avances du trésor						
:						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
:						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 1424-30 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

AI	A1.2
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

			ALE NEL ANI	NO INC	Emprunts et dettes à l'origine du contrat	Emprunts e	Emprunts et dettes à l'origine du contrat	To449 et	(00)					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de			Date d'émission ou	Date du		Type de		Taux initial	nitial		Páriodicitá des	Profil 4	Possibilité de	
contrat)	Organisme preteur ou chef de file	Date de signature		premier remboursemen t	Nominal (2)	taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Dewise	remboursement s (6)	amortissement (7)	remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					24 873 886,40									
1641 Emprunts en euros (total)					24 873 886,40									
31	CAISSE D'EPARGNE	30/10/2007	30/10/2007	30/01/2008	1 195 000,00	ш	Taux fixe à 3.85 %	3,85	3,91	EUR	F	۵	o	A-1
36	CAISSE D'EPARGNE	12/02/2008	12/02/2008	15/02/2009	1 178 000,000	>	(EONIA(Postfix é)-Floor -0.1 sur EONIA(Postfix é)) + 0.1	3,13	00'0	EUR	H	<u>c</u>	0	A-1
28	DEXIA CL	01/10/2005	01/10/2005	01/01/2006	900 000,00	ц	Taux fixe à 3.88 %	3,88	3,94	EUR	L	۵	0	A-1
35	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2007	15/02/2008	25/05/2008	612 000,00	ш	Taux fixe à 4.52 %	4,52	4,60	EUR	-	۵	0	A-1
26	CREDIT AGRICOLE	10/10/2003	05/01/2005	05/04/2005	1 478 000,00	>	(Euribor 3M- Floor -0.13 sur Euribor 3M) + 0.13	2,28	2,30	EUR	F	۵	0	A-1
30	DEXIA CL	01/02/2007	01/02/2007	01/05/2007	4 373 288,32	O	Taux fixe 3.93% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,93	4,05	EUR	F	۵	0	7
37	CAISSE D'EPARGNE	06/02/2009	06/02/2009	30/12/2009	3 940 600,00	F	Taux fixe à 4.23 %	4,23	4,30	EUR	F	۵	0	A-1
38	DEXIA CL	26/03/2010	10/04/2010	01/02/2010	2 979 332,08	ч	Taux fixe à 4.51 %	4,51	4,65	EUR.	⊢	۵	0	A-1
39	CREDIT AGRICOLE	17/12/2010	23/11/2011	09/03/2012	00'000 006	ш	Taux fixe à 0 %	00,00	00,00	EUR	-	۵	0	A-1
41	CREDIT AGRICOLE	08/12/2011	08/12/2011	30/08/2012	800 000 00	LL	Taux fixe à 4.45 %	4,45	4,52	EUR	⊢	۵	0	A-1
42	CAISSE D'EPARGNE	02/04/2012	23/09/2012	25/12/2012	800 000,00	ш	Taux fixe à 4.39 %	4,39	4,46	EUR	⊢	<u>a</u>	0	A-1

49         100         100 Mode Polytic         100 Mode P	44	CREDIT AGRICOLE	19/06/2013	19/06/2013	05/03/2014	400 000,00	>	Moyenne Euribor 3M + 2- Floor -2 sur Moyenne Euribor 3M	2,21	2,23	EUR	F	Œ.	0	A-1
CHEDIT AGRICOLE   280062016   280062016   280062016   CORDOZO16   TODO DODOLO   F   Taugh field a 1.04   Tod   T	45	BANQUE POSTALE	06/06/2014	16/10/2014	01/02/2015	582 853,00	ш	Taux fixe à 2.55 %	2,55	2,57	EUR	Н	υ	0	A-1
CHEDIT AGRICOLE   280662016   280662016   CONOGADIT   SEGUESTOR   CONOGADO   F Transfine a conogado   CHEDIT AGRICOLE   1917202020   1917202020   1917202020   1917202020   1917202020   1917202020   1917202020   1917202020   19172	46	CREDIT AGRICOLE	29/06/2015	29/06/2015	31/03/2016	1 100 000,00		Taux fixe à 1.3 %	1,30	1,31	EUR	E	۵.	0	A-1
CARSEN CHEMICALE   258/06/2017   258/02/2018   795 198.00   F   Tours field by A   1004   1	47	CREDIT AGRICOLE	29/06/2016	29/06/2016	02/03/2017	839 615,00	u.	Taux fixe à 1.04 %	1,04	1,04	EUR	F	ပ	0	A-1
SOCIETE GENERALE 2911/2020 2811/2020 2011/2020 1517/2020 1517/2020 1517/2020 F Taurée à 0,47 % 0,48 EUR T C C O C C C C C C C C C C C C C C C C	48	CAISSE D'EPARGNE	26/06/2017	25/12/2017	25/03/2018	795 198,00	ц	Taux fixe à 0.94 %	0,94	0,94	EUR	⊢	۵	0	A-1
CREDIT AGRICOLE   151720202   151720202   1000 0001.0  F   Taus fee in Accident and in Accid	49	SOCIETE GENERALE	23/11/2020	25/11/2020	25/02/2021	1 000 000,00	ш	Taux fixe à 0.47 %	0,47	0,48	EUR	⊢ :	ပ	0	A-1
al)  (al)  (al)  (al)	50	CREDIT AGRICOLE	15/12/2020	15/12/2020	30/09/2021	1 000 000,00	L	Taux fixe à 0.44 %	0,44	0,44	EUR	×	υ	0	A-1
al)  (al)  (al)  (al)	1643 Emprunts en devises (total)						S Towns								
to de secretaria secre	16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
to de (total)	165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
(ad) (ba) (cotal)	167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
So Stall)	1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
real)	1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
real)	1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
uutres emprunts et dettes (total)  nprunts et dettes assimilées (Total)  uutres emprunts (total)  tons à moyen terme négociables (total)  général	1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
	1678 Autres emprunts et dettes (total)														
	168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
	1681 Aufres emprunts (total)														
	1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
	1687 Autres dettes (total)														
	Total général					24 873 886,40	1								

<sup>(2)</sup> Nomínal ; montant emprunté à l'origine.

<sup>(3)</sup> Type de faux d'Intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Mentionner le ou les types d'Index (ex : Euribor 3 mois).

<sup>(5)</sup> Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

<sup>(6)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

<sup>(7)</sup> Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine , X pour autres à prédiser.

<sup>(8)</sup> Categorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

2	A1.2
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

### A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

						Empru	Emprunts et dettes au 31/12/2020	2020				
Nature (Pour chaque ligne indiquer la puméro de	Convertire		Catégorie		Durée		Taux d'intérêt		4	Annuité de l'exercice		
Contract (service)	7 O/N (10)	Montant couvert	couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2020	résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'Intérêt au 31/12/2020 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				7 479 488,17					1 476 462,85	246 535,76		26 087,26
1641 Emprunts en euros (total)				7 479 488,17					1 476 462,85	246 535,76		26 087,26
31	z		A-1	201 657,58	1,83	LL.	Taux fixe à 3.85 %	3,84	95 179,64	10 065,04		1 293,97
36	z		A-1	303 302,72	2,87	щ	Taux fixe à 4.54 %	4,53	92 309,90	16 404,02		1 721,25
28	z		A-1	00'0	0	ıL	Taux fixe à 3.88 %	3,88	77 537,33	1 889,31		
35	z		A-1	120 025,54	2,15	Ь	Taux fixe à 4.52 %	4,51	49 570,42	6 833,38		527,45
26	z		A-1	00'0	0	^	(Euribor 3M-Floor - 0.13 sur Euribor 3M) + 0.13	00'0	27 093,84	00'0		
30	z		<u> </u>	00'0	0	O	Taux fixe 3.93% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,98	106 761,55	1 072,24		
37	z		A-1	1 229 023,42	3,75	ш	Taux fixe à 4.23 %	4,22	296 284,72	59 861,92		00'0
38	z		A-1	1 537 847,77	7	ш	Taux fixe à 4.51 %	4,57	171 892,24	75 469,38		17 527,61
39	z		A-1	413 034,39	5,91	ш	Taux fixe à 3.25 %	3,24	61 372,00	14 675,28		1 193,21
41	z		A-1	412 236,27	6,41	ы	Taux fixe à 4.45 %	4,44	53 542,54	19 841,90		1 563,45
42	z		A-1	166 343,81	1,73	ш	Taux fixe à 4.39 %	4,38	89 500,39	9 771,57		101,42
44	z		A-1	226 839,20	7,93	>	Moyenne Euribor 3M + 2-Floor -2 sur Moyenne Euribor 3M	1,62	26 312,11	3 959,71		236,29
45	z		A-1	233 141,08	3,83	ш	Taux fixe à 2.55 %	2,54	58 285,32	6 874,02		974,33
46	z		A-1	567 839,74	5	ш	Taux fixe à 1.3 %	1,30	109 212,56	8 270,72		00'0
47	z		A-1	503 768,92	5,92	н	Taux fixe à 1.04 %	1,04	83 961,52	5 784,94		407,49
48	z		A-1	564 427,73	6,98	F	Taux fixe à 0.94 %	0,94	77 646,77	5 762,33		73,69
49	z		A-1	1 000 000,00	14,9	F	Taux fixe à 0.47 %	0,48				467,10
50	z		A-1	0,00	15,5	F	Taux fixe à 0.44 %	00'0				00'0
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorene (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												

1671 Avances consolidées du Trésor (total)								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)								
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)								
1678 Autres emprunts et dettes (total)								
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)								
1681 Autres emprunts (total)								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)								
1687 Autres dettes (total)								
Total général	00'0	7 479 488,17			1 476 462,85	246 535,76	00'0	26 087,26

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la dassification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable quí n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/2020 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) II s'agit des inlerêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	

# A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant Type d'indices dù au 31/12/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des pérlodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Taux maximal Coût de sortie (7) après couverture éventuelle (8)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2020 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts percus au cours de Pexercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)			- W 19											
30	DEXIA CL	4 373 288,32	00'0	-	13		Taux fixe 3.93% a barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé)	Taux fixe 3.93% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé)			4,12	1 072,24		00'0
TOTAL (B)		4 373 288,32	00'0									1 072,24		0,00
Option d'échange (C)										P				
TOTAL (C)														
Muttiplicateur jusqu'à 3 ou muttiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)				n										
TOTAL (E)							Name of the last							
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL		4 373 288,32	00'0						100 -1-100			1 072,24		0,00
(1) Répartir les emprents selon le tone de situatir ne trait de la la selon la classification de la charte de home montrities an fonction de la charte our toute le duite double de une du contrat de material and an administration de contrat de contrat de contrat de la charte our de une de contrat	structure taux (de A à E selon	la classification de	a charte de honne	nonduita) an fon	than du rienue le plue	Slové à courir sur foute	tertanon ule ain ob adviso e	do nefly of openha on Am	None do construction de	- Indiana				

1) Repartir les emprunts selon le type de structure faux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles,

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

1: Indices zone euro / 2: Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3: Ecart indice zone euro / 4: Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5: écarts d'indices hors zone euro / 6: autres Indices. (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la fomule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sordie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'empount au 3/1/2/2020.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

2	A1.4	
IV - ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE	

A1,4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	A1.4 -	A1.4 - ITPOLUGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	LA KEPAKIIIIC	IN DE L'ENCOU	(1)		
	Indices	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation	(3) Ecarts d'indices	(4) Indices hors zone	(5) Ecarts d'indices	(6) Autres indices
	sous-jacents		française ou zone	zone euro	euro et écarts	hors zone euro	
			euro ou écart entre		d'indices dont l'un		
Structure			ces indices		est un indice nors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple.	Nombre de produits	15					
inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00%					
unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	7 479 488 €					
	Nombre de produits						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur lusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE
	ELEN

### A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	ш	Emprunt couvert						Instrument de couverture	couverture				
Instruments de Couverture	Référence de	Capital restant	Date de fin	Ordanisme co-	Type de	Nature de la	Notionnel de	Date de		Pérfodicité de	Montant des	Primes év	Primes éventuelles
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	remprunt	dû au 31/12/2020	du confrat	contractant	couverture (3)	couverture (change ou taux)	l'instrument de couverture	début du contrat	du contrat	règlement des intérêts (4)	commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)	41 1		*		þ								
Taux variable simple (total)						5 <sub>1</sub>							
Taux complexe						12		,					
Total		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0
(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une figne par emprunt couvert.  (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap. fioor, tunnel, swaption).  (4) Indiquer la périodicité de règlement des intèrêts: A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.	riable qui n'est pa riable qui n'est pa in swap, d'une or è de règlement de	prunts, distinguer s défini comme la otion (cap, floor, es intérêts: A : ar	tinguer une figne par emp mme la simple addition d' floor, tunnel, swaption). : A : annuelle, M : mensu	emprunt couvert. on d'un taux usue fon). ensuelle, B: bime	l de référence strielle, S : se	ulnquer une ligne par emprunt couvert. mme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point d , floor , turnel, , swaption ) A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.	exprimée en point	de pourcenta	ej Bi				

2	A1.5	
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	

### A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet d	Effet de l'instrument de couverture	erture			
instruments de couverture	Référence de	Taux	Taux payé	Taux	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	constatés depuis u contrat	Catégorie d'	Catégorie d'emprunt (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Avant opération de couverture couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									THE PERSON NAMED IN
Taux complexe (total) (2)									
Total					The state of the s	00'0	00'0		THE REAL PROPERTY.

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	E - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	
2		

_	
E	,
E	
줆	
Ī	į
Ш	
ಲ್ಲ	
ã	
Z	
蓝	
뿠	
N EMPRUNT AVEC R	
ш	
≥	
2	
Ξ	
5	
Ķ	
불	
W	
z	
₽	
Ω	
닖	
쁬	
본	
Ξ	
ANTICIPE D'UN	
느	
줆	
Ξ	
Щ	
8	
5	
0	
띟	
Ó	
.6 - REMBOURSEMENT	
-	
A1.6	
٤	

Emprunts (2)	profil d'amortissement de Femprunt	tissement de vunt		4	Capital restant d0	Capital Durée	Périodicité des		Caractéristiques du taux		Coût	Coût de sortis (10)	Annuité de l'exercice	l'exercice	ICNE de	
(Four onaque igns, inaques le numero de contrat)	Année	Profil (5)	Date de femancement pressur du cr	La Company	au 31/12/2020	eamenag 6	 ments (6)	Type de taux (7)	(8) Judex	Niveau de feux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	Pexercice	
Total des dépenses au c/ 168 Refinancement de dette (3)			P. C. C. A.	1.00												
Total des recettes au c/ 186		i a														

| Refinemenent do derite (d) | Refinemenent do derite (d) | Refinemenent do derite (d) | Refinemenent do derite (d) | Refinemenent do derite (d) | Refinement do derite (d) | Refinemen

N	A1.7	
IV – ANNEXES	GOCIES AU CO	

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat	Date de souscription du		Organisme	Durée n en ar	Durée résiduelle en années			Tau	Faux (2)			Non	Nominal	Pro d'amortiss périodi rembours	Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)	Capital restant dû au	ICNE de	Annuité payée dans l'exercice (s'II y a lleu)	lans l'exercice i lieu)
	contrat initial	renégociation	prêteur	Contrat			Contrat initial		ပိ	Contrat renégocié	jié	lo sici	Contrat	Contrat	Contrat	31/12/2020	l'exercice	Intérêts	Capital
				initial	renégocié	Type de taux (3)	Index (4) Taux act	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Index (4) Taux act	Collida	renégocié (5)	initial	renégocié				
TOTAL			H-11		N X					74 177	Desired Section			GI T. (1987)	THE PERSON				Carlosom on
(1) Inscrire les empru	(1) inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.	te de vote du budge.	at, pour l'exercice N.																

(2) Taux à la date de renégociation. (3) Indiquer : F : Tixe ; V : variable ; C : complexe (¢'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquor la nature de l'index retenu (exemple: Euribor 3 mois) (5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettros: - Pour le profil d'amortéssement indiquer. C pour amortissement constant. P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour les autres

-Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle; S: semestrielle ; X : autre.

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN-METHODES UTILISEES	A2

DELIBERATIONI DU 17/11/2006 :
BIENS DE FAIBLE VALEUR : seuil en deçà duquel les imobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an: 150 € DELIBERATION DU 18/12/2008
AMORTISSEMENT LINEAIRE

VEH1 véh rem  VEH2 véh rem  VEH3 véh rem	hicules et matériel norquable-12 norquable-15 norquable-15	véhicules légers Etat major véhicules de secours aux asphixiés et aux blessés(VSAB), ou véhicules de secours et assistance aux víctimes (VSAV), véhicule léger de reconnaissance et de commandement, canot de sauvetage léger (coque, moteur, remorque), véhicules reconditionnés ou achetés d'occasion véhicule de transport du personnel véhicule liaisons radio commandement tout terrain véhicule poste commandement léger camion d'interventions diverses CID camionnettes tout usage CTU véhicules équipes spécialisées (CMIC, cyno,) échelle sur porteur et échelle remorquable véhicule de secours routier VSR	10 12			
VEH2 véh rem	norquable-5 hicules et matériel norquable-10 hicules et matériel norquable-12 hicules et matériel norquable-15	véhicules de secours aux asphixiés et aux blessés(VSAB), ou véhicules de secours et assistance aux víctimes (VSAV), véhicule léger de reconnalissance et de commandement, canot de sauvetage léger (coque, moteur, remorque), véhicules reconditionnés ou achetés d'occasion véhicule de transport du personnel véhicule liaisons radio commandement tout terrain véhicule poste commandement léger camion d'interventions diverses CID camionnettes tout usage CTU véhicules équipes spécialisées (CMIC, cyno,) échelle sur porteur et échelle remorquable véhicule de secours routier VSR	10			
VEH3 véh rem	hicules et matériel morquable-10 hicules et matériel morquable-12 hicules et matériel morquable-15	véhicules de secours et assistance aux victimes (VSAV), véhicule léger de reconnaissance et de commandement, canot de sauvetage léger (coque, moteur, remorque), véhicules reconditionnés ou achetés d'occasion véhicule de transport du personnel véhicule liaisons radio commandement tout terrain véhicule poste commandement léger camion d'interventions diverses CID camionnettes tout usage CTU véhicules équipes spécialisées (CMIC, cyno,) échelle sur porteur et échelle remorquable véhicule de secours routier VSR	12			
VEH4 véh	hicules et matériel norquable-12 	véhicule llaisons radio commandement tout terrain véhicule poste commandement léger camion d'interventions diverses CID camionnettes tout usage CTU véhicules équipes spécialisées (CMIC, cyno,) échelle sur porteur et échelle remorquable véhicule de secours routier VSR				
VEH4 rem	nicules et matériel norquable-15	camion d'interventions diverses CID camionnettes tout usage CTU véhicules équipes spécialisées (CMIC, cyno,) échelle sur porteur et échelle remorquable véhicule de secours routier VSR	15			
		véhicule plongeur  véhicule tout usage et secours routier VTUSR  berce et porte berce (structure PMA,)				
	nicules et matériel norquable-18	fourgon de secours routier  véhicule de secours routier tout terrain VSRTT  véhicule poste commandement, carnion citerne, carnion grue, carnion ateller, échelle pivotante, fourgon pompe tonne, dévidoir automobile DA, motopompe remorquable	20			
balisage e	et éclairage					
-	isage et eciairage-5	matériel de signalisation et balisage (triangle de balisage et balises)	5			
BEI2 bali		autre matériel de balisage matériel éclairage, groupe électrique ou électrogène, mât	6			
BEI3 bali	isage et éclairage-10	pneumatique ou classique, matériel électrique, kit balisage véhicules, rampe	10			
matériel d'	l'intervention pour le se	cours à personnes				
	teriel d'intervention pour	insuflateurs BAVU (ballon autoremplisseur à valve unidirectionnelle), matériel de contention (matelas coquille, atelles,)	3			
		aspirateur de mucosité, respirateur, plan dur, brancard, chaise d'escalier, sacs pour bouteille oxygène				
	tériel d'intervention pour secours à personnes-7	lots de sauvetage, malette ouvre porte, claie de portage				
	tériel d'intervention pour secours à personnes-10	découpeur plasma, matériel de désincarcération				
matériel d'	l'intervention contre l'inc					
	tériel d'intervention	endie extincteurs				
INC2 mat		tuyaux incendie, accessoires incendie et sauvetage équipant les véhicules incendie, échelles à main	7			
INC2 mat	tárial d'intamentian	motopompe flottante, débimètre pèse poteaux (PIBI)	8			
INC4 mat	tériel d'intervention ntre l'incendie-10	appareils production mousse	10			
	<u>écialités opérationnelles</u>					
CYN1 cyn		équipes cynotechniques	7			
GRP1 grin		grimp plongeurs	7			
PLG1 plor		instruments de mesure de plongée	5			
	ngeurs-7	matériel de plongée collectif ou individuel, combinaisons de plongée	7			
PLG3 plor		mano détendeur	10			
		risques NRBC				
NBC1 risq	ques NRBC-2	tubes réactifs	2			
NBC2 risq	ques NRBC-5	appareils de mesure, explosimètres, détecteurs	5			
NBC3 risq		scaphandres	7			
NBC4 risq	ques NRBC-10	matériels et kit d'obturation, réservoirs souples, pompe hydrocarbure et anti-déflagrante, barrage flottant sauvetage déblaiement	10			
SD1 sau	vetage déblaiement-5	appareils de détection, caméras	5			
	ıvetage débialement-10	accessoires hydraulique sauvetage déblaiement, groupe hydraulique et matériels électroportatifs, matériels de traction et de levage	10			

code amort.	libellé amortissement	articles	durée d'amort.
équiper	nents de protection, tenues	sepéciales	
EPI1	équipements de protection, tenues spéciales-3	vestes et pantaions F1	3
EPI2	équipements de protection, tenues sepéciales-5	combinaisons (F1, anti insectes, NRBC avec bottes), chaussures d'intervention, ceinturon, ensemble super protection basse température ou chaleur radlante, tenues de protection spécialisées	, 5
EPI3	équipements de protection, tenues spéciales-7	vestes de protection textile, surpantalon, longes de maintien	7
EPI4 matérie	équipements de protection, tenues sepéciales-10	casques SP d'intervention	10
ARI1	matériel d'intervention diverses-7	ARI et accessoires (dispositif homme mort)	7
ARI2	matériel d'intervention diverses-10	bouteilles composites	10
ARI3	matériel d'intervention diverses-15	bouteilles acier, compresseur air haute pression, accessoires pour compresseur, rampes de remplissage	15
matérie	d'intervention diverses	rampes de rempiasage	
DIV1	matériel d'intervention diverses-5	stations météo, anémomètres	5
DIV2	matériel d'intervention diverses-10	matériels d'épuisement électrique ou thermique, matériels de tronçonnage et débroussaillage	10
	l médical	final and a second	_
MED1	matériel médical-3	électrocardiographe, pèse-personne, pousse défibrillateur semi automatique, capteur	3
MED2	matériel médical-5	d'efforts, laryngoscope, tensiomètre, brassard velcro, divan d'examen	5
MED3	matériel médical-7		7
	l de formation et équipemer		
		activités sportives (simulateur parcours	5
matérie	l de communication-transm	Ission	
TRS1	matériel de communication- transmission-2	téléphones portables	2
TRS2	matériel de communication- transmission-3	appel sélectif bip, téléphone (hors portables), matériel radio sous marin	3
TRS3	matériel de communication- transmission-5	appareils de mesures et outillage spécifique radio, poste radio portatif	5
TRS4	matériel de communication- transmission-10	relais, poste radio mobile et fixes	10
TRS5	matériel de communication- transmission-20	pylône, infrastructure radio	20
informa	tique et bureautique		
INF1	informatique-4	matériel informatique, appareil photo numérique, télécopieur, rétroprojecteur, GPS, logiciel bureautique	4
INF2	Informatique-5	photocopieur, destructeur de papier, plieuse,	5
INF3	informatique-10	câblage, progiciel de gestion	10
• •	nents des ateliers et outillag		
ATE1	outiliage-7	outillage divers manuel	7
ATE2	outillage-10	matériel de levage, de lavage, compresseurs d'air, outillage électrique	10
ATE3	outillage-12	chariot élévateur électrique ou thermique	12
ATE4	outillage-15	chariot élévateur électrique ou thermique neuf	15
équiper	nent des bureaux		
MOB1	équipement des bureaux-5	petit mobilier de bureau (chaises, fauteuils)	5
MOB2	équipement des bureaux-10	gros mobilier de bureau	10
	nent des espaces vie	1	
ELM1	5 équipement des espaces vie-	petit électroménager	5
ELM2	7 équipement des espaces vie-	gros électroménager	7
ELM3 Immobi	10	mobilier de restauration ou hébergement	10
BAT1	immobilier-20	bâtiments légers, installations générales agencements aménagements des constructions, installations techniques	20
BAT2	Immobilier-30	agencement et aménagement de terrains	30
BAT3	Immobilier-50	bâtiments traditionnels	50

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN-ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/2020	A3

nature et objet de la provision	date de contitution de la provision	montants des provisions constituées au 1/1/2020 A	montant des provisions de l'exercice B	montant total des provisions constituées C=A+B	montant des reprises D	solde E=C-D
provisions pour risques et charges (2)	والمراجع والمراجع والمراجع					
provision pour risques et charges de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
provisions pour dépréciation (2)		BILL TO				
provision pour non remboursement d'une avance suite à liquidation judiciaire	14/02/2020 (délibération budget primitif 2020)	0,00	288 732,00	288 732,00	0,00	288 732,00
TOTAL GENERAL		0,00	288 732,00	288 732,00	0,00	288 732,00

<sup>(1)</sup> Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...).

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN-ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A4

exercice	nature de la dépense transférée	durée de l'étalement (en mois)	date de la délibération	montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	montant amorti au titre des exercles précédents (II)	montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (ill)	solde (1)
	TOTAL						

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN-DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A5

N° opération :		intitulé de l'opération:				date de la délibération:		
	cumul des	cumul des sur l'exercice				cumul des		
	réalisations	credits	réalisations restes	restes à	opérations à	réalisations		
	avant l'exercice	ouverts	realisations	réaliser	annuler	au 31/12/N		
dépenses								
45+ n° d'opération								
040 Travaux réalisés par le personnel du								
mandataire								
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la								
section								
recettes								
45 + n° d'opération Financement par le								
mandant et par d'autres tiers								
040 Financement par le mandataire								
(contrepartie 6742)								
041 Financement. par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)								

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

IV-ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-7 du CGCT) - ENTREES	A6.1	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/2020	Durée d'amortissemen en années
TOTAL GENERAL			4 034 669.20		
Acquisitions à titre onéreux			4 034 669.20		
01/07/2020	COMMUNICATION ET TRANSMISSION	20200008	23 936.78		3
01/07/2020	CS BEAUBREUIL	20200019	2655.00		_
01/09/2020	MATERIELS INTERVENTIONS	20200011	85 211.56		7
01/09/2020	VESTE D'INTERVENTION	20200047	123 375.03		7
01/09/2020	VERIN	20200068	32 604.32		10
01/12/2020	TRAVAUX CIS BEAUBREUIL	20200028	326 966.15		20
02/07/2020	CIS MITOUT OPE DE REHABILITATION TRAVAUX	20200062	109 557.98		
03/04/2020	2051 SCHEMA DIRECT FONCTION	20200025	98 229.30		10
03/04/2020	URNE ELECTORALE	20200035	221.40		5
03/04/2020	ZOOM CONFÉRENCES	20200039	4 881.60		4
03/04/2020	MATERIELS INFORMATIQUES	20200042	55 102.83		4
03/07/2020 03/07/2020	SCHEMA DIRECTEUR TECH	20200059 20200060	7 094.62 6 837.47		10 10
	TRANSMISSION ET COMMUNICATION LOGICIEL	20200061	1739.99		10
03/07/2020 03/11/2020	MOBILIER DE BUREAU 2020	20200018	5 943.56		5
04/08/2020	CIS MITOUT-REHABILITATION	20200016	10 260.00		J
05/03/2020	CIS SAINT YRIEIX LA PERCHE	20200005	28 380.00		20
05/03/2020	PROPRIETE SDIS	20200021	1 521.98		20
05/03/2020	SCHEMA DIRECTEUR - ORGANISATION	20200022	7 905.60		10
05/03/2020	AFFICHAGE DYNAMIQUE	20200023	4 362.17		4
05/10/2020	VERRIN HOLMATRO	20200076	4 643.29		10
05/11/2020	DIRECTION CTA CODIS	20200088	6 795.80		20
06/05/2020	CIS SAINT MATHIEU	20200048	1 152.00		20
06/11/2020	MOBILIERS	20200013	13 436.78		5
06/11/2020	PORTE ECHELLE VTU	20200036	9 470.34		15
06/11/2020	MATERIEL DE PLONGE	20200054	7 245.84		7
07/02/2020	ETAT MAJOR - GROUPE FROID	20200014	6 000.00		40
07/02/2020	MODULE PHARMSAP	20200015	1 300.80		10
07/02/2020	SCHEMA DIRECTEUR SI - FONCTIONNEL	20200017	14 414.40		4 4
07/08/2020 07/08/2020	MATERIELS INFORMATIQUES ECRAN PLAT	20200012 20200032	12 798.24 4 941.84		4
07/08/2020	LICENCES	20200032	5 428.15		4
07/08/2020	MATERIEL INFORMATIQUE	20200041	394.13		4
09/04/2020	INTERFACE SIS-CIVIL RH	20200020	24 393.60		10
10/11/2020	MATTELESCOPIQUE	20200103	5 950.49		10
10/11/2020	PEUGEOT BOXER FOURGON TÔLÉ PREMIUM	20200105	41 673.06		15
10/11/2020	CHASSIS VSAV - MASTER PLANCHER	20200106	48 722.50		10
11/09/2020	WIFI	20200002	17 660.47		4
11/09/2020	MATERIELS INCENDIE ET DE SECOURS	20200050	14 890.08		5
11/09/2020	RESEAUX ALERTE	20200073	14 017.56		4
12/06/2020	CIS MEZIERES SUR ISSOIRE	20200053	3 926.00		20
12/10/2020	VTP 2020	20200077	25 424.74		12
12/10/2020	CCRM	20200078	266 800.81		20
12/10/2020	VPCE	20200079	301 145.47		12
12/10/2020	CCFM	20200080 20200081	242 143.97		20
12/10/2020 12/10/2020	CCFM FPT MAN	20200082	242 143.97 256 207.43		20 20
12/10/2020	FPTSR	20200083	273 617.74		20
12/10/2020	FPTSR RENAULT	20200084	273 617.74		20
12/10/2020	VSAV	20200085	98 743.78		10
12/10/2020	VSAV	20200086	98 743.78		10
12/10/2020	VSAV MASTER	20200087	47 190.48		10
16/01/2020	RENAULT MASTER FH-508-KD	20200001	8 480.76		10
16/01/2020	CIS MAGNAC LAVAL	20200003	17 910.84		20
16/01/2020	CIS ST LAURENT	20200004	1 011.60		20
16/01/2020	MOBILIER 2020	20200006	10 301.49		10
16/01/2020	MATERIELS DE SECOURS ET INTERVENTIONS	20200007	79 854.37		5
16/04/2020	LOGEMENT SDIS 87	20200043	701.36		20
16/04/2020	FORTIKEN	20200044	521.23		4
16/04/2020	MATERIELS DE SPORT	20200045	16 860.00		10
17/07/2020	CIRIL GF - MIGRATION GF 7.4	20200063	2 775.00		10

Vodalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/2020	Durée d'amortissement en années
17/07/2020	MATERIELS DE FORMATION	20200064	1 073.77		5
17/11/2020	AUTOLAVEUSE COMPACT ASPIRANTE A BATTERIE KARC	20200040	5 146.39		5
17/11/2020	DEVIDOIR A ROUE 200M FREIN	20200107	9 612.00		7
17/11/2020	COMPRESSEUR AIR RESPIRABLE PORTABLE SELON DEVI	20200108	7 005.47		15
17/11/2020	MATERIEL ATELIER LOG	20200109	13 978.61		12
17/11/2020	MATERIEL ATELIER LOG	20200110	3 121.61		15
17/11/2020	1 VSAV SS 068 NG	20200111	14 144.30		10
17/11/2020	1 VSAV SS 797 NG	20200112	14 144.30		10
17/11/2020	1 VSAV SS 797 KV	20200113	14 144.30		10
17/11/2020	1 VSAV SS 043 NG	20200114	14 144.30		10
17/11/2020	1 VSAV FS 051 NG	20200115	14 144.30	·	10
17/11/2020	MG20023301 ASPIRATEUR POUSSIERES OPTION FLEXIB	MATERIEL ATELIER LOG	1 424.64		7
18/11/2020	BOTTES À LACETS	20200030	37 010.65		5
18/11/2020	CASQUE	20200046	61 611.29		10
18/11/2020	CIS MITOUT AMO CHAMBRE DE GARDE	20200119	7 280.40		10
18/11/2020	CIS MAUVENDIERE REMPL POPPE CHAUDIÈRE	20200113	1 199.39		20
19/03/2020	ZOOM SIGMA NIKON	20200031	1 299.00		4
19/03/2020	MONITEUR LCD	20200033	2 365.38		4
19/03/2020	1 PLOTTER DE DECOUPE	20200034	490.80		7
19/11/2020	SCHEMA DIRECTEUR SI-ORGANISATIONNEL	2020004	2 208.00		10
19/11/2020	CAMERA SALLE AQUARIUM	20200125	1 258.80		4
19/11/2020 19/11/2020	CAMERA THERMIQUE	20200126	6 033.13		5
19/11/2020 19/11/2020	EVOLUTION ARCHITECTURE OP	20200128	3 960.00		4
21/08/2020	GROUPE FROID	20200065	52 852.92		20
21/08/2020	2 EQPTS FS-232-CMFS-399-CM	20200000	114 458.83		10
	MATERIEL INFORMATIQUE	20200070	2 171.38		4
21/10/2020		20200072	2 108.40		20
21/10/2020	CIS BELLAC	20200099	965.53		20
21/10/2020	CIS MAUVENDIERE				5
21/10/2020	RAMPE NFORCE 1220MM (48")	20200091	4 186.80 3 594.29		20
21/10/2020	CIS ARNAC LA POSTE	20200092			20
21/10/2020	BA20-00187 AVIS PUB BOAMP AMENAGEMENT VSR	20200093	864.00		15
23/09/2020	TRAVAUX ECHELLES CHATEAUNEUF	20200074	20 601.06		15
24/12/2020	RÉHABILITATION CS MITOUT	20200130	29 802.00		
25/05/2020	ETAT MAJOR-AMENAGEMENT CTA	20200049	11 160.00		_
26/10/2020	CHAUSSURES TYPE A	20200094	39 804.48		5
27/03/2020	CS SUD	20200038	10 902.86		
27/10/2020	ACHAT CLINITECK	20200095	3 080.48		3
27/10/2020	BATIMENT LOGISTIQUE	20200096	989.76		20
27/10/2020	KIT REPARATION POMPE INCENDIE	20200097	360.73		3
27/10/2020	ECG	20200098	20 021.00		3
29/05/2020	AUDIT SECURITE AD	20200051	1 800.00		4
29/07/2020	CHIOT	20200067	800.00		7
29/07/2020	LOCAL DASRI AVEC FERMETURE DIGICODE + FRAIS DE	20200129	2 304.00		10
30/03/2020	RAMPE SIRAC BIFROST ULTRA-VICTORY VLCG	20200037	2 848.58		7
30/10/2020	GROUPE ELECTROGENE INSONORISE EU22	20200101	11 952.00		10

IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313	A6.2	

Modalities et dates de sortie         Désignation du bien         Date d'entrée         d'acquisition (coût en historique)         amortissements antérieurs à l'exercice         complete en années         amortissements en l'exercice         complete en années         modernation en l'exercice         complete en années         modernation en l'exercice         complete en années         amortissements en l'exercice         complete en années         modernation en années         modernation en l'exercice         complete en années         modernation en années         modernation en l'exercice         complete en années         modernation en l'exercice         complete en années         en années         modernation en l'exercice         complete en années         en années         années         modernation en l'exercice         complete en années         en années         l'exercice         complete en années         en années         l'exercice         complete en années         en années         en mérées         en mérées         en mérées         en mérées         en mérées         complete en	aleur nette nptable le ur de la cession  56 051.6  1616.2 2 070.8	-120 490.73	Valeur nette comptable : 31/12/de l'exercice pou les cessions partielles
Cessions à fitre onéreux  2209/2020 20010056 - 1 VIDL 6428 TB 87 18/10/2001 10 506.98 10 10 506.98 2409/2020 20020046 - 1 VIDL 8406 TE 87 2309/2002 14 614.54 10 14 614.54 2409/2020 20020055 - 1 VIDL 6560 TF 87 06/12/2002 10 271.00 10 10 271.00 2409/2020 20030195 - 1 VIDL 458 TK 87 16/12/2003 10 802.99 12 10 802.99 2409/2020 20070042 - 1 VIDL 458 TK 87 27/09/2007 14 14 00.5 12 14 14 0.05 2409/2020 20070042 - 1 VIDL 6659 VE 87 28/10/2008 16 683.00 5 16 683.00 16/11/2020 19960011 - 1 chresis FPT: 7581 SH 67 31/12/1996 150 759.93 15 190 759.93 16/11/2020 19960012 - 1 équipements FPT: 7581 SH 87 31/12/1996 116 503.56 15 116 503.56 16/11/2020 19960014 - aménagement 7795 SH 87 31/12/1996 3 919.39 15 3 919.39	56 051.6 1 616.2 2 070.8	-120 490.73	
2209/2020 20010056 - 1 VIDL 6428 TB 87 18/10/2001 10 506.98 10 10 506.98 24/09/2020 20020046 - 1 VIDL 8406 TE 87 2309/2002 14 614.54 10 14 614.54 24/09/2020 20020055 - 1 VIDL 6560 TF 87 06/12/2002 10 271.00 10 10 271.00 24/09/2020 20030195 - 1 VIDL 458 TK 87 16/12/2003 10 802.99 12 10 802.99 24/09/2020 20070042 - 1 VLCG 4931 VA 87 27/09/2007 14 140.05 12 14 140.05 24/09/2020 20080212 - 1 VIDL 6659 VE 87 28/10/2008 16 683.00 5 16 683.00 16/11/2020 19960011 - 1 chresis FPT: 7581 SH 67 31/12/1996 150 759.93 15 150 759.93 16/11/2020 19960012 - 1 équipements FPT: 7581 SH 87 31/12/1996 116 503.56 15 116 503.56 16/11/2020 19960014 - aménagement 7795 SH 87 31/12/1996 3 919.39 15 3 919.39	1 6162 2 070.8		
24(09/2020     20020046 - 1 VIDL 8406 TE 87     23(09/2002     14 614.54     10     14 614.54       24(09/2020     20020055 - 1 VIDL 6660 TF 87     06/12/2002     10 271.00     10     10 271.00       24(09/2020     20030195 - 1 VIDL 458 TK 87     16/12/2003     10 802.99     12     10 802.99       24(09/2020     20070042 - 1 VLOG 4931 VA 87     27/09/2007     14 140.05     12     14 140.05       24(09/2020     20080212 - 1 VIDL 6659 VE 87     28/10/2008     16 683.00     5     16 683.00       16/11/2020     19960011 - 1 chassis FPT: 7581 SH 87     31/12/1996     150 759.93     15     150 759.93       16/11/2020     19960012 - 1 équipements FPT: 7581 SH 87     31/12/1996     116 503.56     15     116 503.56       16/11/2020     19960014 - aménagement 7795 SH 87     31/12/1996     3 919.39     15     3 919.39	2 070.8	6 161626	
2409/2020     20020055 - 1 VIDL 6660 TF 67     06/12/2002     10 271.00     10     10 271.00       2409/2020     20030195 - 1 VIDL 458 TK 87     16/12/2003     10 802.99     12     10 802.99       2409/2020     20070042 - 1 VLCG 4931 VA 87     27/09/2007     14 140.05     12     14 140.05       2409/2020     20080212 - 1 VIDL 6659 VE 87     28/10/2008     16 683.00     5     16 683.00       16/11/2020     19960011 - 1 chassis FPT: 7581 SH 87     31/12/1996     150 759.93     15     150 759.93       16/11/2020     19960012 - 1 équipements FPT: 7581 SH 87     31/12/1996     3 919.39     15     3 919.39       16/11/2020     19960014 - aménagement/7795 SH 87     31/12/1996     3 919.39     15     3 919.39		101020	
24/09/2020     20030195-1 VIDL 458 TK 87     16/12/2003     10 802.99     12     10 802.99       24/09/2020     20070042-1 VLCG 4931 VA 87     27/09/2007     14 140.05     12     14 140.05       24/09/2020     20080212-1 VIDL 6659 VE 87     28/10/2008     16 683.00     5     16 683.00       16/11/2020     19960011-1 chassis FPT: 7581 SH 87     31/12/1996     150 759.93     15     150 759.93       16/11/2020     19960012-1 équipements FPT: 7581 SH 87     31/12/1996     116 503.56     15     116 503.56       16/11/2020     19960014- aménagement 7795 SH 87     31/12/1996     3 919.39     15     3 919.39		3 2070.83	
24(09/2020     2007/0042 - 1 VLCG 4931 VA 87     27/09/2007     14 140,05     12     14 140,05       24(09/2020)     2008/0212 - 1 VIDL 6659 VE 87     28/10/2008     16 683,00     5     16 683,00       16/11/2020     1996/0011 - 1 chassis FPT: 7581 SH 87     31/12/1996     150 759,93     15     150 759,93       16/11/2020     1996/0012 - 1 équipements FPT: 7581 SH 87     31/12/1996     116 503,56     15     116 503,56       16/11/2020     1996/0014 - aménagement 7795 SH 87     31/12/1996     3 919,39     15     3 919,39		2 575.91	
24(09/2020)     2008/02/12 - 1VIDL 6659 VE 87     28/10/2008     16 683.00     5     16 683.00       16/11/2020     1996/0011 - 1 chassis FPT: 7581 SH 87     31/12/1996     150 759.93     15     150 759.93       16/11/2020     1996/0012 - 1 équipements FPT: 7581 SH 87     31/12/1996     116 503.56     15     116 503.56       16/11/2020     1996/0014 - aménagement 7795 SH 87     31/12/1996     3 919.39     15     3 919.39	3 333.5	3 333.53	
16/11/2020     19960011 - 1 chassis FPT: 7581 SH 87     31/12/1996     150 759.93     15     150 759.93       16/11/2020     19960012 - 1 équipements FPT: 7581 SH 87     31/12/1996     116 503.56     15     116 503.56       16/11/2020     19960014 - aménagement 7795 SH 87     31/12/1996     3 919.39     15     3 919.39	3 384.0	3 384.04	
16/11/2020     19960012 - 1 équipements FPT: 7581 SH 87     31/12/1996     116 503.56     15     116 503.56       16/11/2020     19960014 - aménagement/7795 SH 87     31/12/1996     3 919.39     15     3 919.39	2 020.3	2 2 020.32	
16/11/2020 19960014 - aménagement 7795 SH 87 31/12/1996 3 919.39 15 3 919.39	1 500.0	0 1 500.00	
16/11/2020 19960014 - aménagement 7795 SH 87 31/12/1996 3 919.39 15 3 919.39	1 000.0	1	1
	500.0		
16/11/2020   19960015-AMENAGT VEHICULE 7795 SH 87   31/12/1996   3 897.69   15   3 897.69	500.0		
18/1/2020 1997/0014 - 1 VSAB 6764 SL B7 (VTU) 31/1/2/1997 46 923.54 10 46 923.54	1000.0		
16/1/2020 19970024-1 POMPE ARCEAU POUR VSAB 6764 SL 87 31/1/2/1997 1 096.25 10 1 096.25	919.3	· ·	
16/1/2020 19980031-1 CHASSIS VSAB 401 SQ 14/09/1998 75379.94 7 75379.94	1626.4		
16/1/2020 19960038-1 EQUIPEMENT VSAB 401 SQ 23/11/1998 61 708.59 10 61 708.59	1 000.0		
16/11/20/20 15990048 - 1 amenagement vius r 560 SR 87 12/10/1999 55 806.90 12 55 806.90	1300.0		
16/11/2020 19990048 - 1 amenagement vtusr 560 SR 87 12/10/1999 55 80 6.90 12 55 80 6.90	1734.5		
16/1/2020 19990053 - 1 CHASSIS VTUSR 560 SR 87 12/03/1999 53/956.89 12 53/956.89	1000.0		
16/11/2020 19990053 - 1 CHASSIS VTUSR 560 SR 87 12/03/1999 53/956.89 12 53/956.89	1700.0		
16/11/2020 20020120 - 1 VEHICULE FPT 5509 RP 87 31/12/2002 48 274.81 8 48 274.81	1000.0		
	1222.3		
	13 536.1		
	1616.2		
16/11/2020 20060114-1 \text{VTUSR 557 SR 87} 31/12/2006 6700.95 5 6700.95	326.4		
16/1/2020 20070054-1 VLM 307 SW 5873 VB 87 17/12/2007 23 950.00 10 23 950.00	200.0		
16/11/2020 2008/02/05-1 AMEN/AGEMENT VLM 5973 VB 97 04/08/2008 5 013.03 5 5 013.03	103.0		
16/1/2020 20120076-7795 SH87 EQUIPEMENT DE FPT 31/1/22012 1.374.77 5 1.374.77	187.0		
17/11/2020 20050199 - autolaveuse à batterie 16/12/2005 5681.00 10 5681.00	515.1		
03/12/2020 2002/055-1 VIDL 6560 TF 87 06/12/2002 10 271.00 10 10 271.00	2.575.9		
14/12/2020 20080198-1 VSAV 259 VC 87 27/02/2008 71798.88 10 71798.88	1 000.0	1	
14/12/2020 2008/0225-1 VSAV 2199 VF 87 24/12/2008 72 964.87 10 72 964.87	1 200.0		
16/12/2020 20060108- FLEXBLES EPA 25 5794 SD 87 31/12/2006 21 817.44 5 21 817.44 5	289.5		
16/12/2020 20060113-TREUIL EPA 30:5794 SD 87 31/12/2006 6:637.08 10 6:637.08	88.4		
	175 343.47 5 826.2		175 343
16/12/2020 2011/0085-1 TREUIL EPA 5794 SD 87 31/12/2011 11989.18 10 10/790.28	1 198.90 159.7	5 -1 039.15	1 198
Mise à la réforme	993		
09/03/2020 20060233 - MATERIEL AMBULANCE 24/11/2006 6 826.14 5 6 826.14			
09/03/2020 2007/0154-1 mrx 10/12/2007 17:342.00 5 17:342.00			
0903/2020 20090/260-2 propaq it 26/10/2009 9742.62 5 9742.62			
31/03/2020 20080128 - achat 4 propag 08/09/2008 27/394.38 5 27/394.38			
03/11/2020   19920006-ANTENNE+COAXIAL POMPIERS Nø   31/12/1992   306.10   5   306.10			1
03/11/2020 19960051-2 ARMOIRES METALLIQUES 01/01/1996 1 067/14 10 1 067/14			
03/11/2020   19970087 - ANTENNE   18/04/1997   1.719.01   3   1.719.01			
03/11/2020   19990002-ACSI ACQUISITION PROGICIEL   18/02/1999   15.597.32   10   15.597.32			}
03/11/2020 19990003-ACSIACQUISITION PROGICIEL 18/02/1999 15:597.32 10 15:597.32			
03/11/2020   19990015-ACSI ACQUISITION PROGICIEL   28/12/1999   25 995.53   10   25 995.53			
03/11/2020 19990252 - paroours sportif n 2 13/04/1999 3 943.66 7 3 943.66			
03/11/2020 20000001-ACSIAD COMPUTER 17/01/2000 9411.73 10 9411.73		1	
03/11/2020 20000002-ACSIAID COMPUTER 17/01/2000 495.36 10 495.36			
03/11/2020 20000003-ACSI-AID COMPUTER 17/01/2000 5 647.04 10 5 647.04		1	
03/11/2020   20000004-ACSIAID COMPUTER   17/01/2000   297-21   10   297-21			
03/11/2020 20000005-ACSIAID COMPUTER 17/01/2000 5 647.04 10 5 647.04			
03/11/2020 20000007 - ACSI-AID COMPUTER 2001/2000 297.21 10 297.21			
03/11/2020         20000007-ACSIAID COMPUTER         20/01/2000         297.21         10         297.21           03/11/2020         20000035-POSE GREENPOLE INTERNATIONAL         19/06/2000         12 445.96         10         12 445.96		1	1
		1	
03/11/2020 20000035-POSE GREENPOLE INTERNATIONAL 19/06/2000 12/445.96 10 12/445.96			

### A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis- sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	Valeur nettle comptable le jour de la cession	Prix de cession	Plusou moinsvalue	Valeur nette comptable au 31/12/de l'exercice pour les cessions partielles
03/11/2020	20020251 - reseau informatique systel	28/01/2002	564 321.10	15	564 321.10				
03/11/2020	20020572 - CASQUES F2	31/12/2002	6 568.25	10	6 568.25				
03/11/2020	20030117 - CASQUES F1	01/08/2003	12916.80	10	12916.80				
03/11/2020	20030403 - 30 RANGERS	03/02/2003	2 951.49	7	2951.49				
03/11/2020	20030421 - 3 PANTALONS TRONCONNAGE	03/03/2003	242.19	7	242.19		,		
03/11/2020	20030519 - SUR PANTALON TEXTILE	26/11/2003	14 234.31	7	14 234.31			1	
03/11/2020	20030520 - SUR PANTALON TEXTILE	26/11/2003	2 945.03	7	2 945.03				
03/11/2020	20030523 - RANGERS MULTI USAGE	12/12/2003	4 857.85	7	4857.85				
03/11/2020	20030526 - PANTALON SP F1	12/12/2003	7 614.98	2	7 614.98				
03/11/2020	20030533 - SUR PANTALON F1	16/12/2003	2 846.86	7	2 846.86				
03/11/2020	20030536 - SURPANTALON TEXTILE	16/12/2003	687.17	7	687.17				
03/11/2020	20040006 - LOGICIEL MS SQL 2000	11/03/2004	2 069.08	15	2 069.08				
03/11/2020	20040009-SONICWALL SOHO3	14/04/2004	796.30	15	796.30				
03/11/2020	20040217 - CASQUES F1	20/12/2004	8791.96	10	8791.96				
03/11/2020	20070173 - ROUTER BORNE ACCES SS FIL	07/12/2007	1 120.75	4	1 120.75				
03/11/2020	20070254 - LICENCE TOPO DEPT 87 IGN	29/01/2007	59 551.68	10	59 551.68				
03/11/2020	20080035 - 1 Logiciel carlographie	15/07/2008	4784.00	4	4 784.00				-
03/11/2020	20080037 - 1 licence mp topo	18/12/2008	5 955.17	4	5 955.17				
03/11/2020	20080038 - 1 licence mp topo	23/10/2008	5 955.17	4	5 955.17		1		
03/11/2020	20090008 - LOGICIELS GEOPOSTEV3 + LOGICIELS GEODATA	02/11/2009	21761.22	4	21 761 22				
03/11/2020	20090009 - LOGICIEL SYSTEL INTERFACE APPLI SAMU PR START V4	19/11/2009	13 275.60	4	13 275.60				
03/11/2020	20090286 - 1 baie 42U Dell	07/04/2009	1 022.50	4	1 022.50				
03/11/2020	20120333 - 1 CHIEN SAINT HUBERT	31/12/2012	1 200.00	7	1 200.00				
03/11/2020	20170158 - PANTALON TSI - 68M	05/12/2017	20 418.64	3	20 418.64				
18/12/2020	20070140 - 1 LSU AVEC BOCAL JETABLE	10/07/2007	2 583.36	5	2 583.36				
18/12/2020	20090253 - 3 défibrillateurs PROPAQ	16/06/2009	32 019.02	5	32019.02				

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN-ETAT DES PROVISIONS LIEES AUX CESSIONS	A6.3

pour mémoire		crédits ouverts
chapitre 024	produits des cessions des immobilisations	73 000,00 €

	produits des cessions	réalisations
compte 775	produits des cessions des immobilisations	56 051,64 €
compte 675	valeurs comptables des immobilisations cédées	176 542,37 €

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN-VARIATION DU PATRIMOINE (article aricle L300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	A6.4

<sup>(1)</sup> En application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

<sup>(2)</sup> Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

			وكوراك	IV-ANNEX	KES					IV
ELEMENTS DU BILAN-VARIATION DU PATRIMOINE (article aricle L300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES							A6.5			
Modalités et date de sortie (1)	désignation du bien	date d'entrée	valeur d'acquisition ( cout historique)	durée amort. en années	cumul amortissements antérieurs	VNC le jour de la cession	prix de cession	+ VALUE compte 192	- VALUE compte 192	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
Cessions à titre onér	өих			74.11						
Cession à titre fratuit			100							
Mise à disposition			المسلم					-		LIB II.
Affectation										
Mise en concession o	ou affermage									
Mise à la réforme										
										I

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN-ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A7

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

article (2)	libellé (2)	dépenses mandats émis	recettes titres émis
011	charges à caractère général		
012	charges de personnels et frais assimilés		
72	travaux en régie		
	TOTAL GENERAL		I

### SECTION D'INVESTISSEMENT

article (2)	libellé (2)	montant (3)
20	immobilisations incorporelles	
21	immobilisations corporelles	
23	immobilisations en cours	
TOTAL GENERAL		

<sup>(1)</sup> Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées

<sup>(2)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le SDIS.

<sup>(3)</sup> Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN-ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A7

### **RATIO**

	montant
recettes 72 (I)	
recettes réelles de fonctionnement	
recettes 72/recettes réelles de fonctionnement	%

IV-ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTES DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS	B1.1

nom des bénéficiaires	montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	prestations en nature
TOTAL GENERAL	134 970,00 €	
personnes de droit privé	132 970,00 €	
associations	132 970,00 €	
union départementale des sapeurs-pompiers de la Haute Vienne	59 000,00 €	
comité des œuvres sociales du SDIS 87	70 000,00 €	
Pompiers de l'urgence internationale	3 970,00 €	
entreprises		
personnes physiques		
autres		
personnes de droit public	2 000,00 €	
état		
régions		
département		
communes		
établissements publics (EPCI, EPA, EPIC…)	2 000,00 €	
SDIS19	2 000,00 €	
autres		

IV-ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS ( article 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L3241-1 et L3312-7 du CGCT)	B1.2

articles (1)	subventions (2)	objet (3)	nom de l'organisme	nature juridique de l'organisme	montant de la subvention		
INVESTISSE	INVESTISSEMENT						
FONCTIONNEMENT 13							
6574		subvention annuelle	Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	association	59 000,00 €		
6474		subvention annuelle	comité des œuvres sociales du SDIS	association	70 000,00 €		
6574		subvention annuelle	SDIS19	EPA	2 000,00 €		
6574		subvention annuelle	Pompiers Urgence Internationale	association	3 970,00 €		

<sup>(1)</sup> Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

<sup>(2)</sup> Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

<sup>(3)</sup> Objet pour lequel est versée la subvention.

IV-ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE CREDITS BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)	B2

type et nature du	exercice	désignation	durée du	montant de	montant des redevances restant a recouvrir					
bien ayant fait	d'origine	du crédit	contrat (en	la	N+1	N+2	N+3	N+4	cumul restant	total (1)
'objet du contrat	du contrat	bailleur	mois)	redevance	14.1	14.2	14.0		Jamai 1994ajit	.,,
credits bail mobilier	s									
redits bail immobiliers										
TOTAL										

<sup>(1)</sup> Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV-ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE	В3

libellé du contrat	année de signature du contrat de PPP	organismes cocontractants	natre des prestations prévues au titre du contret de PPP	montant total prévu au titre du contrat de PPP	remuneration du	durée du contrat	date de fin du contrat de PPP	somme des parts investissements (1)	somme nette des parts investissements (2)

<sup>(1)</sup> Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

<sup>(2)</sup> Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

		IV-ANN	EXES				IV
	ENGAGEMENTS HO	RS BILAN - ETA	T DES ENGA	GEMENTS DO	NNES		B4
année d'origine	nature de l'engagement	organisme bénéficiaire	durée en année	périodicité	dette en capital à l'origine	dette en capital au 31/12/N	annuité versée au cours de l'exercice
8017 subven	tions à verser en annuités						
8018 autres of au profit d'or	l engagements donnés ganismes publics						
au profit d'or	ganismes privés						

TOTAL

B5

année d'origine	nature de l'engagement	organisme bénéficiaire	durée en année	périodicité	créance en capital à l'origine	créaлces en capital au 31/12/N	annuité reçue au cours de l'exercice
8026 redevance bail immobilier)	de crédit bail restant à recevoir (crédit						
8027 subvention	s à recevoir en annuités						
8028 autres enga	agements reçus						
à l'exception de	ceux reçus des entreprises						
engagements re	çus des entreprises						
	TOTA						

		ENGAGEMENTS HORS	S BILAN - SITUTAT	IV - ANNEXES ION DES AUTORISATIO	IV - ANNEXES ENGAGEMENTS HORS BILAN - SITUTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	ET CREDITS DE PAIEN	AENT		B6
AUTOR	AUTORISATION DE PROGRAMME								
numéro	libellé	stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	flux d'AP affectés dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'exercice (3)	stock d'AP restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année 2020 (5)	restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/2020 (6)=(4)-(5)
M.	TOTAL	13 349 063 10 €	1 200 000 00 €	12 783 775.93 €	1 722 760,20 €	476 214,26 €	14 030 321,87 €	275 695,33 €	13 754 626,54 €
00015	CS LIMOGES SUD	4 992 949.38 €	1_	4 797 582,00 €			4 991 446,00 €	10 902,86 €	4 980 543,14 €
00030	CS MARTIAL MITOUT	5 797 500,00 €		5 485 027,80 €	1 528 096,20 €	9 00'0	7 013 124,00 €	119 817,98 €	6 893 306,02 €
00032	SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES	1 879 895,32 €	9 00'0	682 426,13 €	9 00'0	476 214,26 €	206 211,87 €	119 724,90 €	86 486,97 €
	D'INFORMATION							000000	0000000
00034	TRAVAUX CTA	678 718,40 €	9 00'0	618 740,00 €	800,00€	0,00 €	619 540,00 €	11 160,00 €	6U8 38U,UU €
00041	SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES		1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	9 00'0	9 00'0	1 200 000,00 €	14 089,59 €	1 185 910,41 €
	D'INFORMATION 2								

<sup>(1)</sup> Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
(3) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

Δ	B7		restes à financer au		
			CP mandatés	au budget de l'année N (5)	
	PAIEMENT			stock d AE affectes restant à financer (4) = (1)+(2)-(3)	
	T ET CREDITS DE		L	Ac anectes annules dans l'année (3)	
	D'ENGAGEMEN		7 4 1c G	dans l'année (2)	
IV - ANNEXES	ES AUTORISATIONS		AE affectées non	couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	
	ITUTATION D		LI W	votées dans l'année	
IV - ANNEXES ENGAGEMENTS HORS BILAN - SITUTATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	stock d'AE votées	(exercices anierreuis) disponible a l'affectation y compris ajustement intervenus dans l'année			
	ENGAGEME		AUTORISATION D'ENGAGEMENT	libellé	TOTAL
			AUTORI	numéro	

IV- ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2020	C1

		EFFE	CTIFS BUDGETAL	RES		OURVUS SUR ETAIRES EN E	
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SAPEURS-POMPIERS		216	0	216	196	10,5	206,5
SPP		210	0	210	193	9	202
Colonel HC	Α	2	0	2	2	0	2
Colonel	Α	1	0	1	1	0	1
Lieutenant-colonel	Α	3	0	3	2		2
Commandant	Α	6	0	6	5		5
Capitaine	Α	4		4			
Lieutenant HC	В	4	0	4	4		4
Lieutenant de 1ere classe	В	9	0	9	7		
Lieutenant de 2ème classe	В	4		-4	4		
Ajudant-chef, adjudant	С	59		59	59		
Sergent-chef, sergent	С	71		71	71		71
Caporal-chef	С	12		12	12		12
Caporal appellation chef, caporal	С	35	0	35	22		31
Sapeurs	С	0		0			C
SSSM		6		6			4,5
Médecin HC	Α	1		1	0		0
Médecin de classe normale	A	1	0	1	0	0,5	0,5
Pharmacien HC	Α	1	0	1	1	0	1
Cadre de Santé	A	1	0	1	0		1
Infirmier HC	A	1	0	1			
Infirmier de classe supérieure	A	C	0	0	0		
Infirmier de classe normale	A	1	0	1	1	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE	1-1 1	29		29	28		29
Attaché hors classe	A	1	0	1	1	<u> </u>	
Attaché principal	A	1	0	1	1	0	1
Attaché	Α	1	0	1	0	1	1
	В	1	0	1	1	0	-
Rédacteur ppal 1ere classe		1		1			
Rédacteur ppal de 2ème classe	В			4			
Rédacteur	В	4		6			
Adjoint adm ppal de 1ere classe	С	6					
Adjoint adm ppal 2ème classe	С	10		10			
Adjoint adm	С		1	4		·	1
FILIERE TECHNIQUE		22		22			
Ingénieur territorial ppal	A	2	0	2			
Technicien ppal 1 ère classe	В	4	0	4	. 3	0	3
Technicien ppal 2ème classe	В	1	0	1	1	0	
Technicien	В	1		1	C	0	(
Agent de maîtrise	C		3 0	3		3 0	
Adjoint technique ppal 1ere classe	C		0	1		0	
			0	1		0	
Adjoint technique ppal 2ème classe	С			1 			
Adjoint technique	С			51			
PATS TOTAL GENERAL		267		267			

IV- ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2020	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
FONCTION AU 31/12/2020			INDICE (8)	EUROS	Fondement du Contrat (4)	Nature du Contrat (	
Agents occupant un emploi permanent							
Agents occupant un emploi non permanent (7)							
1 contrat projet	В	ADM	415		A	contrat projet	
TOTAL GENERAL						فيتمرض فالخصوص	

(1) CATEGORIES: A, B et C. Les personnes détachées sur un emploi fonctionnel doivent également être comptabilisées dans leur filière d'origine.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH: Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP: Sportif.
CULT: Culturel
ANIM: Animation.
PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMONDENATION: Reference a un indice prut (indiquer le niveau de l'indice prut) de la fonction publique ou en euros annuels pruts (indiquer l'ensemble des elements de la remuneration prute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a' : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1' : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2' : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3': emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4': emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5': emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n'2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée Indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n'84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n'2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) SI un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret n' 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV-ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION-LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER  (Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT et au SDIS par renvoi de l'article L. 3241-1)	C2

Les documents financiers et comptables Toute personne a le droit de demander d				
la nature de l'engagement	nom de l'organisme	raison sociale de l'oganisme	nature juridique de l'organisme	montant de l'engagement
délégation de service public				
détention d'une part de capital				
garantie ou cautionnmenent d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
autres				

<sup>(1)</sup> Siège de l'établissement.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV-ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION-LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE SDIS	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			
Autres organismes de regroupement			

IV-ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION-LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	C3.2

catégorie d'établissement	intitulé/objet de l'établissement	date de création	N° et date de délibération	nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)

		IV-ANN	EXES			IV
AUTRES ELE	MENTS D'INFORM	MATION-LIS BUDGETS A		CES INDIVID	UALISES EN	C3.3
catégorie de service	intitulé/objet du service	date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)

IV-ANNEXES				
AUTRES ELEMENTS D'INF	ORMATION-LISTE DES SEI NON ERIGES EN BUDGET A		JJETTIS A LA TVA	C3.4
catégorie de service	intitulé/objet du service	date de création	N° et date de délibération	nature de l'activité (SPIC/SPA)

# IV-ANNEXES

IV

# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE VIENNE

# AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION-PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C4

# I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	crédits ouverts	réalisations - mandats ou titres émis (1)	restes à réaliser au 31/12/N	crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 822 198,37 €	6 203 346,94 €	1 195 804,20 €	1 423 047,23 €
RECETTES	8 822 198,37 €	5 208 901,33 €	1 000 000,00 €	2 613 297,04 €
FONCTIONNEMENT			•	
TOTAL DES DEPENSES	27 163 605,01 €	24 397 794,75 €		2 765 810,26 €
TOTAL DES RECETTES	27 163 605,01 €	24 879 327,85 €		2 284 277,16 €

<sup>(1)</sup> Y compris les rattachements.

# **II - BUDGET ANNEXE (NEANT)**

# III - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	crédits ouverts	réalisations - mandats ou titres émis (1)	restes à réaliser au 31/12/N	crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 822 198,37 €	6 203 346,94 €	1 195 804,20 €	1 423 047,23 €
RECETTES	8 822 198,37 €	5 208 901,33 €	1 000 000,00 €	2 613 297,04 €
FONCTIONNEMENT				
TOTAL DES DEPENSES	27 163 605,01 €	24 397 794,75 €		2 765 810,26 €
TOTAL DES RECETTES	27 163 605,01 €	24 879 327,85 €		2 284 277,16 €

<sup>(1)</sup> Y compris les rattachements.

# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

		IV-ANNEXE	S		IV IV
	ARF	RETE ET SIGNAT	URES		D
			Nombres de membres en		
le	Le Président du Conseil d'Administrate Département de l'Administrate Département de l'Administrate de	E Jumisper tion et de Secours	n session	orimés Pour Contre Abstentions	
		pouvoir reçu	Les membre	es du Conseil d'administrat	pouvoir reçu
noms	signatures	(Oui/Non)	noms	signatures	(Oui/Non)
Lefort	3//				
SAM COT	10	ovi			
66028AJ	1	ini			
PERIOT					
PERABOUT	de				
GENTILE	i w				
VARRELAUS					
ACHARD					
certifié exécutoire par le Pr	ésident, compte tenu de la tra	ansmission en préfe			
du Cor du Service Dépar	Le Président nseil d'Administration temental d'Incendie et de S	ecours	8/	le/ / A	, le/ /

# REPUBLIQUE FRANCAISE

# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS 28870850600044

SDIS DE LA HAUTE-VIENNE BUDGET PRINCIPAL

NUMERO SIRET : 28870850600044

POSTE COMPTABLE DE PAYEUR DEPARTEMENTAL

M61

**DECISION MODIFICATIVE 1** 

**ANNEE 2021** 

# SOMMAIRE

I - Informations générales A - Modalités de vote du budget

B - Exécution du budget de l'exercice précédent

II - Présentation générale du budget
A1 - Vue d'ensemble du budget
A2.1 - Equilibre financier du budget - section de fonctionnement
A2.2 - Equilibre financier du budget - section d'investissement

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

## III - Vote du budget

A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble

A1 – Section de fonctionnement – Détail des dépenses A2 – Section de fonctionnement – Détail des recettes

B – Section d'investissement – Vue d'ensemble

B1.1 – Section d'investissement – Dépenses non individualisées en programme d'équipement

B1.2 – Section d'investissement – Dépenses individualisées en programmes d'équipement B1.3 – Section d'investissement – Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme

B1.4 – Section d'investissement – Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme
B2 – Section d'investissement – Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme
B2 – Section d'investissement – Subventions d'équipement à verser
B3 – Section d'investissement – Dépenses financières
B4 – Section d'investissement – Recettes d'équipement
B5 – Section d'investissement – Recettes financières

B6 – Section d'investissement – Récettes financières
B6 – Section d'investissement – Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers
B7 – Section d'investissement – Opérations d'ordre entre sections
B8 – Section d'investissement – Opérations patrimoniales
B9.1 – Section d'investissement – Equilibre des opérations financières – Dépenses
B9.2 – Section d'investissement – Equilibre des opérations financières – Recettes

# **ANNEXES**

# IV - Annexes

# A – Eléments du bilan

A1.1 – Etat de la dette – Détail des crédits de trésorerie A1.2 – Etat de la dette – Répartition par nature de dette

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 – Etat de la dette – Typologie de la répartition de l'encours A1.5 – Etat de la dette – Détail des opérations de couverture

A2 - Méthodes utilisées

A3 - Etat des provisions

A3 – Etat des charges transférées
A5 – Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers
B – Engagements hors bilan

B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B2 - Etat des contrats de crédit-bail

B3 - Etat des contrats de PPP

B4 - Etat des engagements donnés

B5 - Etat des engagements reçus

B6 - Situation des autorisations de programme

B7 - Situation des autorisations d'engagement

# C – Autres éléments d'information C1 – Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

I - INFORMATIONS GENERALES	I,
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	Α

Le Conseil d'administration a voté le présent budget :

au niveau du chapitre

pour la section de fonctionnement (1).

- au niveau du chapitre

pour la section d'investissement (1).

avec les programmes listés en page III-B-1.2. (2)
 avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante;

II - La comparaison s'effectue par rapport

au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

- III En l'absence de mention au paragraphe l ci dessus, le budget est réputé voté par chapitre.
- Le présent budget a été voté (2) :

   sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
   avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
   avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article". (2) Rayer la mention inutile

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	В

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	
TOTAL DU BUDGET	30 601 141.69	30 088 229.18	3 764 301.26	3 251 388.75	
Investissement	6 203 346.94	5 208 901.33	1 406 081.26	411 635.65	
Fonctionnement	24 397 794.75	24 879 327.85	2 358 220.00	2 839 753.10	

# **RESTES A REALISER - DEPENSES**

Chap/Art,	LIBELLES	Dép. engagées non mandatées
SECTION D'	NVESTISSEMENT - TOTAL	1 195 804.20
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
204 20	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 753.03
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	794 435.10
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
SECTION DE	FONCTIONNEMENT - TOTAL	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	

I - INFORMATIONS GENERALES	- 1
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	В

	RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (E Excédent si positif	
Dépenses	Recettes	Solde (B)	Déficit si négatif	
1 195 804.20	1 000 000.00	-195 804.20	3 055 584.55	
1 195 804.20	1 000 000.00	-195 804.20	215 831.45	
			2 839 753.10	

# **RESTES A REALISER - RECETTES**

Chap/Art.	LIBELLES	Titres restant à émettre
SECTION D'I	NVESTISSEMENT - TOTAL	1 000 000.00
024	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 000 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
SECTION DE	FONCTIONNEMENT - TOTAL	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	H
VUE D'ENSEMBLE	A1

	NIVEOTIONE MENT	INVESTISS	EMENT	
	INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	64 100.00	64 100.00	
	+	+	+	
DEPODTO	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT			
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	64 100.00	64 100.00	

CONOTIONNENT		FONCTIONN	EMENT
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 575 000.00	1 575 000.00
	+	*.	+
DEDODTO	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
REPORTS	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	1 575 000.00	1 575 000.00
		TOTAL	L
	TOTAL DU BUDGET	1 639 100.00	1 639 100.00

# TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES			
	REELLES ET MIXTES	D'ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	D'ORDRE	TOTAL
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	39 100.00	25 000.00	64 100.00	64 100.00		64 100.00
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 575 000.00		1 575 000.00	1 550 000.00	25 000.00	1 575 000.00
TOTAL BUDGET (HORS RAR N-1 ET REPORTS)	1 614 100.00	25 000.00	1 639 100.00	1 614 100.00	25 000.00	1 639 100.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	li	
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1	

# SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

# **OPERATIONS REELLES**

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011 012	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	356 000.00 1 219 000.00	
Total gest	ion des services	1 575 000.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 550 000.00
TOTAL DE	S OPERATIONS REELLES	1 575 000.00	1 550 000.00

SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES : -25000.00 (Recettes réelles - Dépenses réelles)

# **OPERATIONS D'ORDRE (1)**

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 000.00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	25 000.00
AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 023) - R 042 : -25000.00	
002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

1 575 000.00

1 575 000.00

**TOTAL DE LA SECTION** 

<sup>(1)</sup> DF 023 = RI 021; DF 042 = RI 040; RF 042 = DI 040; DF 043 = RF 043.

<sup>(2)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II	
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2	

# SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

# **OPERATIONS REELLES**

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10 21 024	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES IMMOBILISATIONS CORPORELLES PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	(2) 39 100.00	(1) 54 100.00 (3) 10 000.00
TOTAL DES	OPERATIONS REELLES	39 100.00	64 100.00

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT : -25000.00 (Dépenses réelles - Recettes réelles)

# **OPERATIONS D'ORDRE (4)**

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 000.00	
TOTAL DE	OPERATIONS D'ORDRE	25 000.00	

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040 : -25000.00

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)	

_			
	TOTAL DE LA SECTION	64 100.00	64 100.00
- 1	TOTAL DE LA GEOTION	07 100,00	07 100.00

<sup>(1)</sup> Hors 1068.

<sup>(2)</sup> Y compris les programmes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation des mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> R1 021 = DF 023; RI 040 = DF 042; DI 040 = RF 042; DI 041 = RI 041.

<sup>(5)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l)
BALANCE GENERALE - DEPENSES	B1

# 1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011 012 65 66 67 68 022	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES Dotations aux amortissements et provisions DEPENSES IMPREVUES	356 000.00 1 219 000.00		356 000.00 1 219 000.00
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 575 000.00		1 575 000.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 575 000.00

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13 16 19	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS Total des opérations d'équipement IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors op,rations)	Operation of the year last		
204 21 23 198	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (hors op,rations) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors op,rations) IMMOBILISATIONS EN COURS (hors op,rations) NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	39 100.00	25 000.00	64 100.00
	Dépenses d'investissement - Total	39 100.00	25 000,00	64 100,00

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 64 100.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	H	
BALANCE GENERALE - RECETTES	B2	

# 1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013 70 <b>72</b> 74 75	ATTENUATIONS DE CHARGES PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES TRAVAUX EN REGIE CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	g Arritin kibersak	25 000.00	25 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 550 000.00		1 550 000.00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 550 000.00	25 000.00	1 575 000.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 575 000.00

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10 13 16	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	54 100.00		54 100.00
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
20 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23 28	IMMOBILISATIONS EN COURS  AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	1 0 02 N 10 N 1575		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	10 000.00	ALM SALED IN	10 000.00
	Recettes d'investissement - Total	64 100.00		64 100.00

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 64 100.00

Page 10

III - VOTE DU BUDGET	=
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	٧

# **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

	Chapitres	Budget de l'exercice	Proposition nouvelle	Vote du conseil	TOTAL + DM
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL - Avec AE / CP - Hors AE / CP	4 472 900.00	356 000.00		4 828 900,00
012 014	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	19 054 440.00	1 219 000.00		20 273 440.00
92	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - Avec AE / CP				
	- Hors AE / CP	96 000.00			00.000 96
99	CHARGES FINANCIERES	250 000.00			250 000,00
29	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500.00			4 500,00
89	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS				
022	DEPENSES IMPREVUES	447 300.00			447 300.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 900 000.00			2 900 000.00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION F				
Dépen	Dépenses de fonctionnement - Total	27 225 140.00	1 575 000.00	1 575 000.00	28 800 140.00

<b>I REPORTE OU ANTICIPE</b>	
D 002 RESULTAT REPORTE OU A	

11	28 800 140.00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

	4
III - VOTE DU BUDGET	SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

ſ			
	TOTAL + DM	648 800.00 23 276 366.90 2 000.00 165 000.00 1 552 520.00	26 279 686,90
TIONNEMENT	Vote du conseil		1 575 000.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposition nouvelle	1 550 000.00	1 575 000.00
RECE	Budget de l'exercice	648 800.00 23 276 366.90 2 000.00 165 000.00 2 520.00	24 704 686.90
	Chapitres	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVER CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE ATTENUATIONS DE CHARGES PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION F	Recettes de fonctionnement - Total
		70 74 75 013 76 77 78 042	Recei

2 520 453.10 R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

28 800 140.00

	1	Vote du conseil											
=	A1	Vote du conseil	00.	00"			0,0		8.	00:		00:	
		Propositions du président	356 000.00	325 000.00			30 000,00 227 000,00		8 000.00	60 000.00		15 000,00	
	RARTICLES	Budget de l'exercice	4 472 900.00	2 099 200.00 2 500.00		35 000.00 418 000.00 190 000.00	47 000.00 300 000.00 119 100.00 211 000.00	40 000.00 242 000.00 200 000.00	78 500.00	26 500.00 3 500.00 161 100.00	25 000.00	1 908 350.00 3 500.00	333 500.00
III - VOTE DU BUDGET	ONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES	Libellé	CHARGES A CARACTERE GENERAL	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES	FOURNITURES NON STOCKABLES EAU ET ASSAINISSEMENT ENERGIE - ELECTRICITE CHAUFFAGE URBAIN	FOURNITURES NON STOCKEES COMBUSTIBLES CARBURANTS ALIMENTATION AUTRES FOURNITURES NON STOCKES	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT FOURNITURES D'ENTRETIEN FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	PRODUITS PHARMACEUTIQUES MEDICAMENTS VACCINS ET SERUMS AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	PRODUITS D'INTERVENTION	SERVICES EXTERIEURS CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	LOCATIONS LOCATIONS IMMOBILIERES
	SECTION DE FON	Chap./Art.	011	605		60611 60612 60613	60621 60622 60623 60628	60631 60632 60636	6064	60661 60662 60668	2909	611	6132

SDIS DE LA HAUTE-VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - Exercice : 2021

	A1	Vote du conseil										C			
		Propositions du président										15 000.00	16 000,00		
	RARTICLES	Budget de l'exercice	45 200.00	20 000.00		13 500.00 100 000.00 50 000.00	120 000.00 84 000.00	520 400.00	10 000.00 190 000.00 125 000.00		35 500.00 15 750.00	187 000.00 2 000.00 23 000.00	447 750.00	103 500.00	5 000.00
III - VOTE DU BUDGET	NCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES	Libellé	LOCATIONS MOBILIERES	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	ENTRETIEN ET REPARATIONS	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS TERRAINS BATIMENTS PUBLICS AUTRES BATIMENTS	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS MATERIEL ROULANT AUTRES BIENS MOBILIERS	MAINTENANCE	MULTIRISQUES AUTRES-PRIMES D'ASSURANCE ETUDES ET RECHERCHES	DIVERS	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE ABONNEMENTS AUTRES	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES AUTRES FRAIS DIVERS	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS HONORAIRES	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ANNONCES ET INSERTIONS
	SECTION DE FON	Chap./Art.	6135	614		61521 615221 615228	61551 61558	6156	6161 6168 617		61821 61828	6184 6185 6188	62	6225 6226	6231

SDIS DE LA HAUTE-VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - Exercice : 2021

=	A1
III - VOTE DU BUDGET	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES

Vote du conseil													
Propositions du président						16 000.00							
Budget de l'exercice	27 250.00 9 000.00 11 500.00	3 500.00 4 000.00	62 000.00 7 000.00	14 000.00 143 000.00	1 000.00	1 000.00	43 000.00	13 000.00	17 600.00		600.00	2 000.00	15 000.00
Libellé	FETES ET CEREMONIES RECEPTIONS CATALOGUES, IMPRIMES ET PUBLICATIONS	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS TRANSPORTS DE BIENS TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	DEPLACEMENTS ET MISSIONS VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS FRAIS DE DEMENAGEMENT	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	DIVERS FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A DES TIERS	AUTRES	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.	IMPOTS DIRECTS TAXES FONCIERES AUTRES IMPOTS LOCAUX	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)
Chap./Art.	6232 6234 6236	6241 6247	6251 6255	6261 6262	627	6283	62878	6288	63		63512 63513	6355	637

SDIS DE LA HAUTE-VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - Exercice : 2021

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES	A1

Vote du conseil												
Propositions du C	1 219 000.00	90.000.00	20 000'00			1 169 000.00		19 000.00		650 000.00		
Budget de l'exercice	19 054 440.00	225 440.00	225 440.00	245 500.00	73 500.00 33 000.00 120 000.00 19 000.00	18 583 500,00		6 550 000.00 110 000.00 80 000.00 4 760 000.00	36 000.00	2 495 000.00 7 500.00 110 000.00		1 100 000.00
Libellé	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	IMPOTS, TAXES ET VERS. / REMUN. (AUTRES ORGANIS.) VERSEMENT DE MOBILITE COTISATIONS VERSEES AU FNAL COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. / REMUNERATIONS	CHARGES DE PERSONNEL	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	PERSONNEL TITULAIRE REMUNERATION PRINCIPALE SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE NBI AUTRES INDEMNITES	PERSONNEL NON TITULAIRE REMUNERATIONS	PERSONNEL REMUNERE A LA VACATION VACATIONS VERSES AUX SAPEURS VOLONTAIRES VACATIONS VERSES AUX EMPLOYEURS SERVICE DE SANTE	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.
Chap./Art.	012	62	6218	63	6331 6332 6336 6338	64		64111 64112 64113 64118	64131	64141 64145 64146		6451

III - VOTE DU BUDGET	=
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
6453 6454 6455 6456 6458	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C. COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL VERSEMENT AU FNC DU SUPPELEMNT FAMILIAL. COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2 650 000.00 70 000.00 40 000.00		
646	ALLOCATION DE VETERANCE	185 000.00		
6474 6475 6478	AUTRES CHARGES SOCIALES VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALES MEDECINE DU TRAVAIL , PHARMACIE AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	70 000.00 50 000.00 270 000.00		
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL AUTRES CHARGES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	00'000 96		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	96 000.00		
6531 6532	INDEMINITES, FRAIS DE MISSION ET DE FORM. DES ELUS IMDEMNITES FRAIS DE MISSION	26 500.00		
6541	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	1 500.00		
6574	SUBV. FONCTIONS SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	67 000.00		
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE			
TOTAL DES DEPENSES DE GES (a)=011+012+014+65	ESTION DES SERVICES	23 623 340.00	1 575 000.00	

III - VOTE DU BUDGET	=
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
99	CHARGES FINANCIERES	250 000.00		
99	CHARGES FINANCIERES	250 000.00		
	CHARGES D'INTERETS INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES			
66112 66112	INTERETS REGLES A ECHEANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE Calcul du 66112 Montant des ICNE de l'exercice = 21776.28	250 000.00		
	Montant de l'exercice N-1 = 26087.26			
29	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500.00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500.00		
6711 6712	CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPERATIONS DE GESTION INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES AMENDES FISCALES ET PENALES	500.00		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	2 000.00		
89	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
89	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
6817	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS			

	_	
=		A1
III - VOTE DU BUDGET		SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES

Libellé Budget de Propositions du Vote du l'exercice président conseil	VSES IMPREVUES 447 300.00	NSES IMPREVUES 447 300.00	1,+66+67+68+022 24 325 140.00 1 575 000.00	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 2 900 000.00	CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	DIFFERENCE / REALISATIONS TRANSFEREES EN INVEST.  DIFFERENCE / REALISATIONS TRANSFEREES EN INVEST.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 2 900 000.00	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMOBILISATIONS INCORPELLES ET CORPELLES 2 900 000.00	2 900 000.00	
Chap./Art.	022 DEPENSES IMPREVUES	DEPENSES IMPREVUES	TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TF	CHARGES EXCEPTIONNELLES 675 COMPTABLES DES I	6761 DIFFERENCE / REALISATION	68 DOTATIONS AUX AMORTISSE	DAP - CHARGES DE FONCTIOI DAP - IMMOBILISATIONS INC	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	

	+		
RESTES A REALISER N-1		D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

III - VOTE DU BUDGET	
ECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES	A1

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

28 800 140.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

	A2	Vote du conseil					- CATALON MATERIAL PROPERTY OF THE PROPERTY OF							
	4	Propositions du président												
	PAR ARTICLES	Budget de l'exercice	648 800.00	648 800.00	343 800.00 10 000.00		295 000.00	23 276 366.90	23 276 366.90 14 200.90	10 135 581.00 2 087 639.00 11 035 946.00 3 000.00	2 000.00	2 000.00	165 000.00	
III - VOTE DU BUDGET	NCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAF	Libellé	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	PRESTATIONS DE SERVICES INTERV. SOUMISES A FACTURATION (ART. L 1424-42 DU AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	AUTRES PRODUITS	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE AUX AUTRES ORGANISMES	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS FCTVA	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS COMMUNES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES AUTRES ORGANISMES	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	ATTENUATIONS DE CHARGES	
	SECTION DE FON	Chap./Art.	70	70	7061 7068		70848	74	74	7473 7474 7475 7478	75	758	013	

III - VOTE DU BUDGET	=	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES	A2	

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
64	CHARGES DE PERSONNEL	165 000.00		
6419	REMUNERATIONS DU PERSONNEL REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	30 000.00		
6479	AUTRES CHARGES SOCIALES REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES	135 000.00		
TOTAL DES RECETTES DE GES (a)=70+74+75+013	ESTION DES SERVICES	24 092 166.90		

	A2	Propositions du Vote du conseil	1 550 000.00	1 550 000.00	15 000.00	1 535 000.00	1 550 000.00	25 000.00	25 000.00 25 000.00				25 000.00	1 575 000.00
	ARTICLES	Budget de Pr l'exercice pr	2 520.00	2 520.00	2 520.00		24 094 686.90	610 000.00		610 000.00	510 000.00	100 000:00	610 000.00	24 704 686.90
III - VOTE DU BUDGET	FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES	Libellé	PRODUITS EXCEPTIONNELS	PRODUITS EXCEPTIONNELS	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION LIBERALITES RECUES AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	:S (r)=(a)+76+77+78	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	TRAVAUX EN REGIE IMMOBILISATIONS CORPORELLES	PRODUITS EXCEPTIONNELS	DIFFERENCES SUR REALISATIONS (NEGATIVES) REPR. AU DIFFERENCES SUR REALISATIONS (NEGATIVES) REPR. AU NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSFEREES RESULTAT	J.	FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)
	SECTION DE FONC	Chap./Art.	77	77	7713 7718	773 774 775 7788	TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78	042	72	77	7761 7768	777	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	TOTAL DES RECETTES DE FOI

+

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES	A2

NECTED A NEALIGEN NO	
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 520 453.10
	13
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 800 140.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1

=	B1.1
III - VOTE DU BUDGET	SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

					Ι	}		
=	B1.1	İ	Vote du conseil					
	Ļ	<b>D'EQUIPEMENT</b>	Propositions du président	39 100.00			39 100.00	19 100.00
	ES D'EQUIPEMENT	EN PROGRAMME	Budget de l'exercice	3 909 338.13	93 753.03	25 810.00 5 000.00 62 943.03	3 815 585.10	500.00 17 189.40 10 000.00 50 000.00 24 380.00 63 836.63 2 282 605.60 389 872.92 391 698.32 21 000.00 115 918.02 20 000.00 206 814.16 62 153.72 75 466.73 1 000.00
III - VOIE DO	SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMME D'EQUIPEMENT	Libellé	TOTAL	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION CONCESS.ET DROITS SIMILAIRES,BREVETS,LICENCES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TERRAINS NUS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRES BATIMENTS PUBLICS BATIMENTS PUBLICS RESEAUX D'ALERTE AUTRES RESEAUX MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRE MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRE MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRES AUTRES AUTRES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRES MATERIEL DE SECOURS MATERIEL DE TOUTILLAGE TECHNIQUE MATERIEL DE TOUTILLAGE TECHNIQUE MATERIEL DE TANNSPORT MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER CHEPTEL AUTRES
			Chap/art		20	2031 2033 2051	21	2111 2121 21312 21318 21351 21531 21531 21532 21562 21568 2157 21578 21578 21578 21578 21578 21578 21578 21578 21578 21578

## DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

seil	0.00	
Vote du conseil		
Propositions du président	0.00	
Libellé	TOTAL	CS LIMOGES SUD CS MARTIAL MITOUT SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION TRAVAUX CTA CS BEAUBREUIL CS MITOUT CHAMBRES DE GARDE SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION 2
Š		00015 00030 00032 00034 00035 00040

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 00015

Libellé: CS LIMOGES SUD

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME CS SUD

Chap./Art.	Libellé	Propositions du président	Vote du conseil
	DEPENSES		p
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2031	FRAIS D'ETUDES		

=	B1.3
III - VOTE DU BUDGET	SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 00030

Libellé : CS MARTIAL MITOUT

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME CS MARTIAL MITOUT

### DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Propositions du président	Vote du conseil
	DEPENSES		q
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2031 2033	FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION	:	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.		

Solde = (c + d) - (a + b)

III - VOIE DU BODGEI
VESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 00032

Libellé: SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION

Chap./Art.	Libellé	Propositions du président	Vote du conseil
	DEPENSES		þ
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2051	CONCESS.ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
21532 21538	RESEAUX D'ALERTE AUTRES RESEAUX		

Solde = $(c + d) - (a + b)$	

=	B1.3
III - VOTE DU BUDGET	SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 00034

Libellé: TRAVAUX CTA

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME TRAVAUX CTA

Chap./Art.	Libellé	Propositions du président	Vote du conseil
	DEPENSES		q
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2031 2033	FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
231351 231531 231532 231538	BATIMENTS PUBLICS RESEAUX DE TRANSMISSION RESEAUX D'ALERTE AUTRES RESEAUX		

Solde = $(c+d) - (a+b)$	

III - VOTE DU BUDGET	=
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 00040

Libellé : CS MITOUT CHAMBRES DE GARDE

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Chap./Art.	Libellé	Propositions du président	Vote du conseil
	DEPENSES		þ
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2031 2033	FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.		

_	_
İ	
	ĺ
	ı
	1
	ı
ĺ	i
	╝
	١
	1
	1
	1
	١
	1
	1
	1
_	1
9	1
ת	١
9	1
Ţ,	l
11	ŀ
de	ŀ
0	
(C)	
	1
	1

III - VOTE DU BUDGET	=
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

:	Vote du conseil		
	Propositions du président		
	Budget de l'exercice	99 200.00	99 200.00
	Libellé	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	BATIMENTS ET INSTALLATIONS
	Chap/art	204	20452

B3
≡

	Vote du conseil	00.0		
B3	Propositions du président	0.00		
	Budget de l'exercice	1 519 999.80	1 519 999,80	1 519 999.80
DEPENSES FINANCIERES	Libellé	TOTAL	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	EMPRUNTS EN EUROS
	Chap/art		16	1641

=	B4
III - VOTE DU BUDGET	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES D'EQUIPEMENT

Chap/art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
	TOTAL	4 062 265,00	0.00	0.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 000 000.00		
1313	DEPARTEMENTS	1 000 000.00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 062 265.00		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	3 062 265.00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.			

	B5
=	
III - VOTE DU BUDGET	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES FINANCIERES

Vote du conseil				
Propositions du président	64 100.00	10 000.00	54 100.00	54 100.00
Budget de l'exercice	964 099.35	45 000.00	919 099.35	599 799.35 319 300.00
Libellé	TOTAL	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	F.C.T.V.A. EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES
Chap/art		024	10	10222 1068

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

	INCOMPTOEATH DEC	OI EIGHIOITO I G	JIX EE OOMI TE		
Chap.	Libelié	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL DEPENSES (3) (4)				
	TOTAL RECETTES (3) (4)				

<sup>(1)</sup> Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.
(2) Ensemble des réalisations connues au 01/01/N.
(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.

<sup>(4)</sup> Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B7	

Chap./Art.	LIBELLE	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
040	DEPENSES	610 000.00	25 000.00	
13913 13914 13915 13931 192 198 21312	DEPARTEMENTS COMMUNES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES SDIS PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIO NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	45 000.00 8 000.00 6 000.00 41 000.00 510 000.00	25 000.00	
040	RECETTES	2 900 000.00		
192 21561 2182 28031 280441 280452 28051 281 281311 281312 281318 281351 281531 281532 281531 281532 281562 281568 281571 281578 281578 281578 2817532 2817561 2817562 2817561 2817562 28181 28183 28183	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIO MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS MATERIEL DE TRANSPORT AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES BATIMENTS ET INSTALLATIONS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCE AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRES BATIMENTS PUBLICS BATIMENTS PUBLICS BATIMENTS PUBLICS BATIMENTS PUBLICS RESEAUX D'ALERTE AUTRES RESEAUX MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRE MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRE MATERIEL TOUTILLAGE TECHNIQUE AUTRES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS ATELIERS AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE AUTRES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS RESEAUX D'ALERTE MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS RESEAUX D'ALERTE MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS RESEAUX D'ALERTE MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT MATERIEL DE TRANSPORT MATERIEL INFORMATIQUE MATERIEL INFORMATIQUE MATERIEL INFORMATIQUE MATERIEL INFORMATIQUE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	2 150.00 7 240.00 109 600.00 8 260.00 550.00 135 770.00 49 630.00 1 175.00 72 610.00 192 050.00 73 800.00 213 555.00 219 150.00 21 60.00 101 000.00 16 575.00 349 110.00 2 745.00 2 745.00 2 745.00 2 745.00 6 3 055.00 6 3 055.00 6 6 700.00		

III - VOTE DU BUDGET	III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES	B8	

Chap./Art.	LIBELLE	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
041	DEPENSES	350 000.00		
2031 2051 21351 217312 231312 2317312	FRAIS D'ETUDES CONCESS.ET DROITS SIMILAIRES,BREVETS,LICENCES BATIMENTS PUBLICS CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	350 000.00		
041	RECETTES	350 000.00		
2031 2033 238	FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	350 000,00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	B9.1

### DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A		1 619 999.80		
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	1 519 999.80		
1631 1641 1643 16441 1671 1672 1678 1681 1687	Emprunts obligataires Emprunts en euros Emprunts en devises Opérations afférentes à l'emprunt Avances consolidées du Trésor Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor Autres emprunts et dettes Autres emprunts Autres dettes	1 519 999,80		
	Autres dépenses à déduire des ressources propre	100 000.00		
10	Reprise de dotations, fonds divers er réserves			
10	Reversement de dotations, fonds divers er réser			
139	Subvention d'investissement transférée au compt	100 000.00		
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 619 999,80			1 619 999.80

III - VOTE DU BUDGET	III	
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	B9.2	

### **RESSOURCES PROPRES**

Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
RECETTES	(RESSOURCES PROPRES) = a + b	3 544 799.35	64 100.00	
	Ressources propres externes de l'année (a)	599 799.35	54 100.00	
10222 10228 138 26 27	FCTVA Autres fonds Autres subvent° invest. non transf. Participations et créances rattachées à des par Autres immobilisations financières	599 799.35	54 100.00	
	Ressources propres internes de l'année (b)	2 945 000.00	10 000,00	
169	Primes de remboursement des obligations			
26	Participations et créances rattachées à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28 28031 280441 280452 28051 281 28121 281312 281318 281351 281532 281538 281561 281562 281568 281571 28158 28158 281562 281568 281571 28158 28158 281761 2817562 2817	Amortissement des immobilisations AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES BATIMENTS ET INSTALLATIONS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS,LICEN AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRES BATIMENTS PUBLICS BATIMENTS PUBLICS RESEAUX DE TRANSMISSION RESEAUX D'ALERTE AUTRES RESEAUX MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRE MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRE MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRE MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE AUTRES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS RESEAUX D'ALERTE MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS RESEAUX D'ALERTE MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEME MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEME MATERIEL DE TRANSPORT MATERIEL INFORMATIQUE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	2 900 000.00 2 150.00 7 240.00  109 600.00 8 260.00 550.00 135 770.00 49 630.00 1 175.00 72 610.00 192 050.00 73 800.00 80 350.00 213 555.00 22 160.00 101 000.00 16 575.00 349 110.00 2 745.00 2 150.00 5 800.00		
28188 481	AUTRES  Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 665.00		
024	Produits des cessions d'immobilisations	45 000.00	10 000.00	
021	Virement de la section de fonctionnement			

	Opérations de l'exercice VII	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	3 608 899.35				3 608 899.35

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	B9.2

### **RESSOURCES PROPRES**

	1	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	1 619 999.80
Ressources propres disponibles	VIII	3 608 899.35
Solde (VIII - IV)	IX	1 988 899.55

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL	AN	I - ETAT DE LA DE
--	----	-------------------

### A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

		Montar		Montant des remb	Montant des remboursements 2020	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la decision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2021	Montant des tirages 2020	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/2021
5191 Avances du trésor						
1						
5192 Avances de trésorerie						
:						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
:						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/iNT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 1424-30 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

2	A1.2
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emorring at defeas a l'origi	Fmoranta	Emprints of deffee à l'origina du contrat	ina dii contrat						
						e libraria	Since contain to	and and	-					
Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursemen t	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial Niveau de Tataux (5) actu	nitlai Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursement s (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					18 122 598,08									
1641 Emprunts en euros (total)					18 122 598,08									
31	CAISSE D'EPARGNE	30/10/2007	30/10/2007	30/01/2008	1 195 000,00	ъ	Taux fixe à 3.85 %	3,85	3,91	EUR	F	<u>n</u>	o	A-1
36	CAISSE D'EPARGNE	12/02/2008	12/02/2008	15/02/2009	1 178 000,00	>	(EONIA(Postfix é)-Floor -0.1 sur EONIA(Postfix é)) + 0.1	3,13	00'0	EUR	⊢	<u>-</u>	O	A-1
35	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2007	15/02/2008	25/05/2008	612 000,00	ш	Taux fixe à 4.52 %	4,52	4,60	EUR	<b>-</b>	o.	o	A-1
37	CAISSE D'EPARGNE	06/02/2009	06/02/2009	30/12/2009	3 940 600,00	L	Taux fixe à 4.23 %	4,23	4,30	EUR	<b>I</b>	۵	o	A-1
38	DEXIA CL	26/03/2010	10/04/2010	01/02/2010	2 979 332,08	ш	Taux fixe à 4.51 %	4,51	4,65	EUR	F	۵	0	A-1
	CREDIT AGRICOLE	17/12/2010	23/11/2011	09/03/2012	00'000 006	L	Taux fixe à 0 %	00'0	00,00	EUR	1-	G.	0	A-1
41	CREDIT AGRICOLE	08/12/2011	08/12/2011	30/08/2012	800 000,00	ш	Taux fixe à 4.45 %	4,45	4,52	EUR	-	ď	0	A-1
42	CAISSE D'EPARGNE	02/04/2012	23/09/2012	25/12/2012	800 000,00	Ŀ	Taux fixe à 4.39 %	4,39	4,46	EUR	T	ч	0	A-1
44	CREDIT AGRICOLE	19/06/2013	19/06/2013	05/03/2014	400 000,00	>	Mayenne Euribor 3M + 2	2,21	2,23	EUR	L	d.	0	A-1
45	BANQUE POSTALE	06/06/2014	16/10/2014	01/02/2015	582 853,00	щ	Taux fixe à 2.55 %	2,55	2,57	EUR	F	υ	0	A-1
46	CREDIT AGRICOLE	29/06/2015	29/06/2015	31/03/2016	1 100 000,00	tı.	Taux fixe à 1.3 %	1,30	1,31	EUR	⊢	<u>a</u>	0	A-1
47	CREDIT AGRICOLE	29/06/2016	29/06/2016	02/03/2017	839 615,00	ш.	Taux fixe à 1.04 %	1,04	1,04	EUR	F	U	0	A-1
48	CAISSE D'EPARGNE	26/06/2017	25/12/2017	25/03/2018	795 198,00	ш	Taux fixe à 0.94 %	0,94	0,94	EUR	⊢	Ω.	0	A-1
49	SOCIETE GENERALE	23/11/2020	25/11/2020	25/02/2021	1 000 000,00	ш	Taux fixe à 0.47 %	0,47	0,48	EUR	F	υ	0	A-1

50	CREDIT AGRICOLE	15/12/2020	15/12/2020	30/09/2021	1 000 000,00	ű.	Taux fixe à 0,44 %	0,44	0,44	EUR	×	O	o	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et deftes assimilées (Total)									3					
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					18 122 598,08									

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fin*e , X pour autres à préciser.

(8) Catégorte d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

2	A1.2
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

21 775,18 659,38 1 173,20 299,60 1 010,08 44,42 730,75 339,58 63,46 435,96 00'0 1 351,20 21 775,18 15 468,66 ICNE de l'exercice Intérêts perçus (le cas échéant) (16) Annuité de l'exercice 67 251,72 17 419,21 5 387,74 4 911,74 4 645,82 2 303,89 Charges d'intérêt (15) 5 777 33 3 169,01 205 568,61 205 568,61 6 347,38 12 141,26 4 554,53 47 128,86 12 656,24 6 844,00 5 029,88 96 572,66 110 639,28 83 961,52 98 897,30 309 017,78 55 965,23 89'999 99 1 407 647,35 1 407 647,35 51 849,27 180 649,34 63 391,04 93 494,63 26 544,73 58 285,32 78 379,23 33 333,34 Capital Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14) 4,60 4,65 4,52 1,31 1,04 3,91 4,62 4,46 1,51 0,44 Emprunts et dettes au 01/01/2021 Taux d'intérêt Taux fixe à 0.44 % Taux fixe à 0.44 % Moyenne Euribor 3M + 2 Taux fixe à 4,23 % Taux fixe à 4.51 % Taux fixe à 3.25 % Taux fixe à 4.45 % Taux fixe à 1.04 % Taux fixe à 0.94 % Taux fixe à 0.47 % Taux fixe à 3.85 % Taux fixe à 4.54 % Taux fixe à 4.52 % Taux fixe à 4.39 % Taux fixe a 2.55 % Taux fixe à 1.3 % Index (13) Type de taux (12) Щ ш, u. щ щ ш ш ш ш u. > ш Durée résiduelle (en années) 3,75 1,73 5,92 14,9 1,83 2,87 6,41 3,83 7,93 15,5 5,91 2 567 839,74 201 657,58 229 023,42 412 236,27 Capital restant dû au 01/01/2021 303 302,72 00'0 7 479 488,17 7 479 488,17 120 025,54 413 034,39 226 839,20 233 141,08 503 768,92 564 427,73 1 000 000,00 537 847,77 166 343,81 Catégorie
d'empruri après
couverture
éventuelle
(11) A-1 A-1 4-1 ¥ 4 ¥ ¥ A-1 Ą A-1 7 A-1 Montant couvert 7 O/N (10) z z z z z z z z z z z (65 Dépôts et cautionnements reçus (Total) Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) Emprunts auprès des établissements 1671 Avances consolidées du Trésor (total) 1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total) 1676 Dettes envers locataires-acquéreurs 16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9) 1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total) 1678 Autres emprunts et dettes (total) 167 Emprunts et dettes assortis de 163 Emprunts obligataires (Total) 1643 Emprunts en devises (total) conditions particulières (Total) 1641 Emprunts en euros (total) financiers (Total) 45 46 48 38 32 37 88 8 41 4 4 47 49 20 (total) સ 164

168 Emprunts et dettes assimilées (Total)							
1681 Autres emprunts (total)							
1682 Bons à moyen terme négociables (total)							
1687 Autres dettes (total)							
Total général	00'0	7 479 488,17		1 407 647,35	205 568,61	00'0	21 775,18

(9) S'agissant des emprunts essortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement

(10) SI l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Categorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusleurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décalssés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668. (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

						IV - ANNEXES	S						2
		ELEMENT	S DU BILAN	N - ETAT D	E LA DETTE	- REPARTITION	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	S PAR STRUC	TURE DE TA	nx			A1.3
			,	41.3 - REP	A1.3 - REPARTITION DES EMP	S EMPRUNTS P	PRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	E DE TAUX (H	ORS A1)				
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme préteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant di au di au 01/01/2021 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes boniffées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6) Coût de sortie (7)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture évertuelle (8)	Niveau du taux à la intérêts payés au date de voie du cours de budget (9) l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas c échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turnel) (A)													
TOTAL (A)								E E SILLES					
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)													
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)				100									
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)				8 8									
TOTAL (D)						Ball Stranger							
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)					18 20 T								
TOTAL (E)				Section 9									
Autres types de structures (F)	보기 본 경기 등	1 W 1											
TOTAL (F)								N. C. S. C.					
TOTAL GENERAL													

(1) Répartir les empruns salon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant d0 couvert et la part non couverte.

(4) indiquer la classification de l'indice sous-jacent sulvant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro o écart entre cas indices / 3 : Ecart indices zone euro / 4 : Indices hors zone euro o écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

5) Taux hors operation de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'Index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le moniant de l'Indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(10) Indiquer les intérêts à payer au tifre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au tifre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668. (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du faux à la date de vote du budget.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du confrat d'échange et comptabilisés au 768.

(8) Montant, index ou formule.

52
age
۵

A	A1.4	
IV - ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE	

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

							100
	Indices	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation	(3) Ecarts d'indices	(4) Indices hors zone	(5) Ecarts d'indices	(o) Autres indices
	sous-jacents		française ou zone	zone euro	euro et écarts	hors zone euro	
			euro ou écart entre		d'indices dont l'un		
Structure			ces indices		est un indice hors		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple.	Nombre de produits	15					
inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00%					
unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	7 479 488 €					
	Nombre de produits						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur	% de l'encours						
250000000000000000000000000000000000000	Montant en euros						
	Nombre de produits					:	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						
(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.	11/N après opérations de	couverture éventuelles.					

ΛΙ	ATIONS DE COUVERTURE
IV - ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE C

### A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

							/:\						
Emprunt couvert	Emprunt couvert		П					Instrument de couverture	converture				
e Capital restant		Data do fir		Data do fin	Type de		Notionnal de	Date de	C check	Périodicité de	Montant des	Primes éventuelles	entuelles
l'emprunt dû au Catava IIII couvert 01/01/2021 du contrat		du contrat		contractant	couverture (3)	couverture (change ou taux)	l'instrument de couverture	début du contrat	du contrat	règlement les intérêts (4)	commissions diverses	Primes payées Primes reçues pour l'achat pour la vente d'option d'option	Primes reçues pour la vente d'option
	10000		100										
00'0	00'0						00'0				00'0	og'p	00,00

Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap. floor, funnel, swaption).
 Indiquer la périodicité de réglement des intérêts: A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

F		
	2	A1.5
	IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

### A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet d	Effet de l'instrument de couverture	erture			
instruments de couverture		Taux p	payé	Taux n	Taux regu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	constatés depuis u contrat	Catégorie d'	Catégorie d'emprunt (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	l'emprunt couvert	(2) Index	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Prodults c/768	Avant opération de couverture	Avant opération de couverture couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						00'0	00'0		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux. (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN-METHODES UTILISEES	A2

DELIBERATIONS DU 17/11/2005 et 16/12/2015
BIENS DE FAIBLE VALEUR : SEUIL D'AMORTISSEMENT SUR UN AN : 150 € DELIBERATION DU 18/12/2008
AMORTISSEMENT LINEAIRE

code amort.	libellé amortissement	articles	durée d'amort
véhicu	les et matériel remorquabl	8	
VEH1	véhicules et matériel remorquable-5	véhicules légers Etat major	5
VEH2	véhicules et matériel retnorquable-10	véhicules de secours aux asphixiés et aux blessés(VSAB), ou véhicules de secours et assistance aux victimes (VSAV), véhicule léger de reconnaissance et de commandement, canot de sauvetage léger (coque, moteur, remorque), véhicules reconditionnés ou achetés d'occasion	10
VEH3	véhicules et matériel remorquable-12	véhicule de transport du personnel véhicule liaisons radio commandement tout terrain	12
		véhicule poste commandement léger	
-		camion d'interventions diverses CID camionnettes tout usage CTU	
VEH4	véhicules et matériel remorquable-15	véhicules équipes spécialisées (CMIC, cyno,) échelle sur porteur et échelle remorquable véhicule de secours routier VSR véhicule plongeur	15
VEH5	véhicules et matériel remorquable-18	véhicule tout usage et secours routier VTUSR berce et porte berce (structure PMA,)  fourgon de secours routier  véhicule de secours routier tout terrain VSRTT  véhicule poste commandement,camlon citeme, camion grue, camion atelier, échelle pivotante, fourgon pompe tonne, dévidoir automobile DA, motopompe remorquable	20
	je et éclairage	matériel de signalisation et balisage (triangle de balisage et	
BEI1 BEI2	balisage et éclairage-5 balisage et éclairage-6	autre matériel de balisage	5 6
	ballsage et éclairage-10	matériel éclairage, groupe électrique ou électrogène, mât pneumatique ou classique, matériel électrique,kit ballsage véhicules, rampe	10
matérie	el d'intervention pour le ser		
	matériel d'intervention pour le secours à personnes-3	insuflateurs BAVU (ballon autoremplisseur à valve unidirectionnelie), matériel de contention (matelas coquille, atelles,)	3
	matériel d'intervention pour le secours à personnes-5	aspirateur de mucosité, respirateur, plan dur, brancard, chaise d'escaller, sacs pour bouteille oxygène	5
	matériel d'intervention pour le secours à personnes-7	lots de sauvetage, malette ouvre porte, claie de portage	7
DAP4	matériel d'intervention pour le secours à personnes-10	découpeur plasma, matériel de désincarcération	10
37	el d'intervention contre l'inc matériel d'intervention		
INCT	contra l'incendia-3 matériel d'Intervention	extincteurs tuyaux incendie, accessoires incendie et sauvetage équipant les	7
ibiC3	contre l'incendie-7 matériel d'intervention	véhicules incendle, échelies à main motopompe flottante, débimètre pèse poteaux (PIBI)	8
!NC4	contre l'incendle-8 matériel d'intervention contre l'incendie-10	appareils production mousse	10
	spécialités opérationnelles		
	cyno-7	équipes cynotechniques	7
GRP1	grimp-7	grimp plongeurs	7
PLG1	piongeurs-5	instruments de mesure de plongée	5
	plongeurs-7	matériel de plongée collectif ou individuel, combinaisons de plongée	7
FLG3	plongeurs-10	mano détendeur	10
		risques NRBC	
NBC1	risques NRBC-2	tubes réactifs	2
	risques NRBC-5	appareils de mesure, explosimètres, détecteurs	5
-	risques NRBC-7	scaphandres  matériels et kit d'obturation, réservoirs souples, pompe	7
	risques NRBC-10	hydrocarbure et anti-déflagrante, barrage flottant sauvetage déblaiement	10
SD1	sauvetage déblaiement-5	appareils de détection, caméras	5
5D2	sauvetage déblaiement-10	accessoires hydraulique sauvetage déblaiement, groupe hydraulique et matériels électroportatifs, matériels de traction et de levage	10

cods amort.	libellé amortissement	articles	durée d'amort.
équiper	nents de protection, tenues	sepéciales	
EPI1	équipements de protection, tenues spéciales-3	vestes et pantalons F1	3
EPI2	équipements de protection, tenues sepéciales-5	combinaisons (F1, anti insectes, NRBC avec bottes), chaussures d'intervention, ceinturon, ensemble super protection basse température ou chaleur radiante, tenues de protection spécialisées	5
EPI3	équipements de protection, tenues sepéciales-7	vestes de protection textile, surpantalon, longes de maintien	7
EPI4	équipements de protection, tenues sepéciales-10	casques SP d'intervention	10
matérie ARI1	ARI matériel d'intervention	ADI at appropriate / dispositif houses and	7
ARI2	diverses-7 matériel d'intervention	ARI et accessoires (dispositif homme mort)	
ARIZ	diverses-10	bouteilles composites bouteilles acier, compresseur air haute	10
ARI3	matériel d'intervention diverses-15	pression, accessoires pour compresseur, rampes de remplissage	15
matérie	d'Intervention diverses		
DIV1	matériel d'intervention diverses-5	stations météo, anémomètres	5
DIV2	matériel d'intervention diverses-10	matériels d'épulsement électrique ou thermique, matériels de tronçonnage et débroussaillage	10
materie MED1	médical matériel médical-3	électrocardiographe, pèse-personne, pousse	3
MED2	matériel médical-5	défibrillateur semi automatique, capteur d'efforts, laryngoscope, tensiomètre, brassard velcro, divan d'examen	5
MED3	matériel médical-7	Insuflateur électrique, materiels visites médical	7
matérie	I de formation et équipemen	ts sportifs	
FOR1	matériel formation/sport-5	activités sportives (simulateur parcours	5
matérie	i de communication-transmi	ssion	
TRS1	matériel de communication- transmission-2	téléphones portables	2
TRS2	matériel de communication- transmission-3	appel sélectif bip, téléphone (hors portables), matériel radio sous marin	3
TRS3	matériel de communication- transmission-5	appareils de mesures et outillage spécifique radio, poste radio portatif	5
TRS4	matériel de communication- transmission-10	relals, poste radio mobile et fixes	10
TRS5	matériel de communication- transmission-20	pylône, Infrastructure radio	20
informa	tique et bureautique		
INF1	informatique-4	matériel informatique, appareil photo numérique, télécopieur, rétroprojecteur, GPS, logiciel bureautique	4
INF2	Informatique-5	photocopieur, destructeur de papler, plieuse,	5
INF3	informatique-10	câblage, progiciel de gestion	10
	nents des ateliers et outillag		
ATE1	outillage-7	outilage divers manuel matériel de levage, de lavage, compresseurs	7
ATE2	outillage-10 outillage-12	d'air, outillage électrique	10
ATE4	outiliage-12	chariot élévateur électrique ou thermique chariot élévateur électrique ou thermique neuf	12
	nent des bureaux	orianor elevatent electrique on mermidue neur	15
MOB1	équipement des bureaux-5	petit mobilier de bureau (chaises, fauteuils)	5
MOB2	équipement des bureaux-10	gros mobilier de bureau	10
	nent des espaces vie		
ELM1	équipement des espaces vie-	petit électroménager	5
ELM2	5 équipement des espaces Vie- 7	gros électroménager	7
ELM3	équipement des espaces vie-	mobiller de restauration ou hébergement	10
immobil	10 ler		
BAT1	immobilier-10	bâtiments légers, Installations générales agencements aménagements des constructions, Installations techniques	20
BAT2	immobilier-15	agencement et aménagement de terrains	30
BAT3	Immobilier-30	bâtiments traditionnels	50

nature et objet de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	date de contitution de la provision	montants des provisions constituées au 1/1/2021 B	montant total des provisions C=A+B	montant des reprises D	solde E=C-D
provisions pour risques et charges (2)						
provisions pour dépréciation (2)	9 00'00 €		288 732,00 €	288 732,00 €	0,00 €	288 732,00 €
provision pour non remboursement d'une avance suite à liquidation judiciaire			288 732,00 €	288 732,00 €	- ﴿	288 732,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €		00'0	288 732,00	00'0	288 732,00

Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
 Indiquer l'objet de la provision (exemples: provision pour itiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...).

|--|

solde (1)	
montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	
montant amorti au titre des exercies précédents (II)	
montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	
date de la délibération	
durée de l'étalement (en mois)	
nature de la dépense transférée	TOTAL
exercice	

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = |-(1|+1|1).

			IV-AN	INEXES					Ν
	ELEMENTS	S DU BILAN-D	ETAIL DES 0	PERATIONS	ELEMENTS DU BILAN-DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)				A5
º opération :		intitulé de l'opération:	oération:			date de la délibération:	libération:		
						pour			
						mémoire			
	pour memoire	restes à	dépenses			réalisation	restes à	dépenses	
dépenses	realisation	réaliser	nouvelles	total (4)	recettes	cumulées	réaliser	nouvelles	total (4)
	cumulées au	2020 (3)	votées	,		an	2020 (3)	votées	
	01/01/2021 (2)	(2)				01/01/2021			
						(2)			
5+ n° d'opération					45 + n° d'opération Financement				
40 Travaux réalisés par le personnel du					040 Financement par SDIS				
nandataire									
41 Opérations d'ordre à l'intérieur de la					041 Financement. par emprunt à la				
ection					charge du tiers				
TOTAL					TOTAL				

) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

.) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

.) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + dépenses nouvelles votées.

otal des recettes = Restes à réaliser N-1 + recettes nouvelles votées

<u>&gt;</u>	81	
IV-ANNEXES	ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	(article 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L3241-1 et L3312-7 du CGCT)

articles (1)	subventions (2)	objet (3)	nom de l'organisme	nature juridique de l'organisme	montant de la subvention
INVESTISSEME	MENT				
FONCTIONNEM	EMENT				137 000 €
6574		subvention annuelle	Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	association	62 000 €
6574		subvention annuelle	Pompiers Urgence Internationale	association	5 000 €
6474		subvention annuelle	comité des œuvres sociales du SDIS	association	€ 000 02

<sup>(1)</sup> Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

<sup>(2)</sup> Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

<sup>(3)</sup> Objet pour lequel est versée la subvention.

	CONTRACTOR OF TAXABLE OF CAMPACA TO CAMPACA
--	---

				O TANKE AL			The state of the s			
ENGAGE	MENTS HORS	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS	r des contr	SATS DE CREI	DITS BAIL RE	STANT A CO	DE CREDITS BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)	IER ET IMMOI	BILIER)	B2
type et nature du exercice désignation durée du	exercice	désignation		montant de		monta	montant des redevances restant a recouvrir	nces restant	recouvrir	
bien ayant fait d'origine du du crédit	d'origine du	du crédit	contrat (en	B	N+N	N+2	N +	X+X	cumul restant total (1)	total (1)
l'objet du contrat	contrat	bailleur	mois)	redevance						
credits bail mobiliers	ers									
credits bail immobiliers	oiliers									
TOTAL										:

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

	NEALO
NGAGEMENTO HORO BILAN - ELAL DES CONTRATS DE PARTENARIAL PUBLIC PRIVE	ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE

somme nette des parts investissements (2)	
somme des parts investissements (1)	
date de fin du contrat de PPP	
prestations montant total montant de la prévues au titre du contret de PPP cocontractant PPP	
montant de la rémunération du cocontractant	
montant total montant de la prévu au titre du rémunération di contrat de PPP cocontractant	
nature des prestations prévues au titre du contret de PPP	
organismes cocontractants	
année de signature du contrat de PPP	
ibellé du confrat	

<sup>(1)</sup> Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

<sup>(2)</sup> Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations regues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

	_			_	
annuité à verser au cours de l'exercice					
dette en capital au 01/01/2021					
dette en capital à l'origine					
périodicité					
durée en année					
organisme bénéficiaire					TOTAL
nature de l'engagement	8017 subventions à verser en annuités	8018 autres engagements donnés	au profit d'organismes publics	au profit d'organismes privés	OT
année d'origine	8017 subvent	8018 autres e	au profit d'or	au profit d'or	

GEMENTS HORS BIJ AN . ETAT DES ENGAGEMENTS DECLIS

année d'origine	nature de l'engagement	organisme bénéficiaire	durée en année	périodicité	créance en capital à l'origine	créances en capital au 01/01/2021	annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026 redevance bail immobilier)	8026 redevance de crédit bail restant à recevoir (crédit bail immobilier)						
8027 subvention	8027 subventions à recevoir en annuités						
8028 autres eng	8028 autres engagements reçus						
à l'exception de	à l'exception de ceux reçus des entreprises						
engagements re	engagements reçus des entreprises						
	TOTAL	TI .					

	ENGAGEME	NTS HORS BILAN - S	ITUTATION DES A	IV - ANNEXES AUTORISATIONS DE P	IV - ANNEXES ENGAGEMENTS HORS BILAN - SITUTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	TS DE PAIEMENT		IV B6
UTORI	UTORISATION DE PROGRAMME		montant des AP			montant des CP	ss CP	
numéro	libellé	Pour mémoire, A.P. votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2021)	crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2021) (1)	crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (2)	restes à financer de l'exercice 2022	restes à financer (exercices au-delà de 2022)
	TOTAL	15 573 080.77 €	222 528,25 €	15 795 609,02 €	2 040 982,50 €	1 635 003,20 €	7 849 005,00 €	4 270 618,32 €
10015	CS LIMOGES SUD	5 186 813,38 €	0,00 €	5 186 813,38 €	206 270,24 €	310 543,14 €	4 670 000,00 €	0,00 €
0030	CS MARTIAL MITOUT	7 102 148,20 €	223 447,98 €	7 325 596,18 €	432 290,18 €	748 576,00 €	2 635 625,00 €	3 509 105,00 €
10032	SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES	1 404 600,79 €	-919,73 €	1 403 681,06 €	1 317 194,09 €	86 486,97 €	0,00 €	€ 00,00
)0034	CENTRE DE TRAITEMENT DE L'ALERTE	679 518,40 €	9 00'0	679 518,40 €	71 138,40 €	0,00 €	228 380,00 €	380 000'00 €
10041	SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION 2	1 200 000,00 €	0,00 €	1 200 000,00 €	14 089,59 €	489 397,09 €	315 000,00 €	381 513,32 €

1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B7		restes à financer (exercices au-delà 2022)	0,00 €		
	es CP	restes à financer de l'exercice 2022	00'00 €		
S DE PAIEMENT	montant des CP	crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (2)	9 00′0		
IV - ANNEXES ENGAGEMENTS HORS BILAN - SITUTATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT		crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2021) (1)	00'00€		
IV - ANNEXES AUTORISATIONS D'EN		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2021)	0,00€		
IV ATION DES AL	montant des AE	Révision de l'exercice 2021	0,00€		
HORS BILAN - SITUTA		Pour mémoire, A.E. votée y compris ajustement	9 00'0		
ENGAGEMENTS	AUTORISATION D'ENGAGEMENT	libellé	TOTAL		
	AUTOR	numéro			

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV- ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2021	C1

		EFFE	CTIFS BUDGETAL	RES		OURVUS SUR ETAIRES EN E	
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SAPEURS-POMPIERS		216	0	216	196	10,5	206,5
SPP		210	0	210	193	9	202
Colonel HC	A	2	0	2	2	0	2
Colonel	Α	1	0	1	1	0	1
Lieutenant-colonel	Α	3	0	3	2	0	
Commandant	Α	6		6	5	0	5
Capitaine	Α	4	0	4	_4	0	4
Lieutenant HC	В	4	0	4	4	0	4
Lieutenant de 1ere classe	В	9		9	7	0	
Lieutenant de 2ème classe	В	4	0	4	4	0	4
Ajudant-chef, adjudant	С	59	0	59	59	0	59
Sergent-chef, sergent	С	71	0	71	71	0	71
Caporal-chef	С	12	0	12	12	0	12
Caporal appellation chef, caporal	С	35		35	22	9	31
Sapeurs	С	0		0	0		0
SSSM	-	6		6			4,5
Médecin HC	A	1		1			0.5
Médecin de classe normale	Α	1	1	1	<u>.                                      </u>		0,5
Pharmacien HC	A	1		1			1
Cadre de Santé	A	1		1			1
Infirmier HC	A	1	-	1			1
Infirmier de classe supérieure	Α	0		0	0		0
Infirmier de classe normale	A	1		1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		29	0	29	29	0	29
Attaché hors classe	Α	1	0		1	0	1
Attaché principal	Α	1	0	1	_1	0	
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur ppal 1ere classe	В	1	0	1	1	0	1
Rédacteur ppar rere classe  Rédacteur ppal de 2ème classe	В	<del>† i</del>		1			-
Rédacteur	В	.4		4			
	C	6		6		-	E
Adjoint adm ppal de 1ere classe		10		10			10
Adjoint adm ppal 2ème classe	С	-					
Adjoint adm	С	4		4	J	1	2
FILIERE TECHNIQUE		22		22			21
Ingénieur territorial ppal	A	2		2		1	. 2
Technicien ppal 1 ère classe	В	4		4			
Technicien ppal 2ème classe	В	1		1	1		
Technicien	В	1		1			
Agent de maîtrise	С	4		4			
Adjoint technique ppal 1ere classe	С	1		1			
Adjoint technique ppal 2ème classe	С	1					
Adjoint technique	С	8					
PATS		51					50
TOTAL GENERAL		267	0	267	245	11,5	256,
					1		
Contractuel SDIS	NEW CONTRACTOR						
Contrat de projet SIRH GTT	NIV B_	1	0	1	1	0	

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travall \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

<sup>(5)</sup> Par exemple ; emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV- ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2021	C1

			REMUNERA	ATION (3)		CONTRAT
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/21	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	INDICE (8)	EUROS	Fondement du Contrat (4)	Nature du Contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
1 contrat projet	В	ADM	415		Α	contrat projet
TOTAL GENERAL	NEW TENER				ELECTRICAL PROPERTY OF THE PARTY	

(1) CATEGORIES: A, B et C. Les personnes détachées sur un emploi fonctionnel doivent également être comptabilisées dans leur fillère d'origine.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS: Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP: Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR: Missions non rattachables à une filière.
(3) KEMUNEKATION: Reference a un indice drut (indiquer le niveau de l'indice drut) de la tonction publique ou en euros annuels druts (indiquer l'ensemble des elements de la remuneration drute annuelle).
(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a': article 3, 1ème alinéa: accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1": absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2': emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3' : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5': emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n'2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travallleurs handicapés catégorie C.

47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n'84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n'2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) SI un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, Il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret n° 85-1148 du 20 octobre 1985.

2		1 du C2
IV-ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION-LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A	(Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT et au SDIS par renvoi de l'article L. 3241-1)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partie	ces organismes sont	et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.	(1). rtielle à ses frais.	
767	nom de	omaineno'l ab aleisona nosiera	nature juridique de	montant de
la nature de l'engagement (z)	l'organisme	alsoli sociale de l'ogaillsille	l'organisme	l'engagement
délégation de service public (3)				
détention d'une part de capital				
garantie ou cautionnmenent d'un				
représentant plus de 50 % du produit				
figurant au compte de résultat de				
autres				

<sup>(1)</sup> Siège de l'établissement.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

All of the second secon
MENTS D'INFORMATION-LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE SDIS

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			
Autres organismes de regroupement			

IV-ANNEXES	2
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION-LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	C3.2

on)	
TVA (oui/non)	
nature de l'activité (SPIC/SPA)	
N° et date de délibération	
date de création	
intitulé/objet de l'établissement	
catégorie d'établissement	

NI N
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION-LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES EN C3.3 BUDGETS ANNEXES

Ê	
TVA (oui/non)	
nature de l'activité (SPIC/SPA)	
N° SIRET	
N° et date de délibération	
date de création	
intitulé/objet du service	
catégorie de service	

Λ	C3.4
IV-ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION-LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

catégorie de service	intitulé/objet du service	date de création	N° et date de délibération	nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV-ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

REÇU À LA FRESECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

18 JUIN 2021

DCAT-BCFE

Le Président,

Nombres de membres en exercice Nombre de membres présents Nombres de suffrages exprimés VOTES: Pour

Contre Abstentions

Date de convocation 21./.5./.2521

Présenté par le Président,

,ie UBI WU

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session

Admages

, le JUGI 2021 Les membres du Conseil d'administration ,

noms	signatures	pouvoir reçu (Oui/Non)	noms	signatures	pouvoir reçu (Oui/Non)
Semulant			LEBUIJ TET	A/1	
LEFORT	$\mathcal{A}$				
SANCOT	H	ovi			
CLUZEAU		arai,			
PERROT					
PERMBOUT	A A A				
AEKVILLE	ANA WA				
VANACUAND	1111				
HANVISC.					
1 order =	Winds				
ACHARD	1/0/5				

certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le.....et de la publication le ..../.... et de la publication

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Piece ALLARD

A....., le ..../....

# PROTOCOLE DE DON DE JOURS DE REPOS

# **TABLE DES MATIERES**

# A. Le principe du don de jour de repos

- I) La règlementation
- II) Les acteurs
- Les donateurs
- Les bénéficiaires
- III) La nature des jours pouvant faire l'objet d'un don

# B. La procédure de don et d'octroi des jours

- I) Les formalités à effectuer par le donateur
- II) les formalités à effectuer par le bénéficiaire
- III) les formalités à effectuer par le SDIS87

# C. L'utilisation des congés annuels

- I) La durée du congé
- II) La situation de l'agent

## A. Le principe du don de jours de repos

# I) La réglementation.

- 1- Décret n°2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public
- 2- Décret n° 2018-874 du 9 octobre 2018 pris pour l'application aux agents publics civils de la loi n° 2018-84 du 13 février 2018 créant un dispositif de don de jours de repos non pris au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap
- 3- Décret n° 2021-259 du 9 mars 2021 élargissant au bénéfice des parents d'enfants décédés le dispositif de don de jours de repos non pris

### II) Les acteurs.

- 1- Le donateur s'entend de tout agent public dont le régime des congés est fixé par référence aux lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-53 du 26 janvier 1984, c'est à dire : les fonctionnaires titulaires et stagiaires et les agents contractuels du SDIS87.
- 2- Les bénéficiaires du don s'entend de tout agent public, fonctionnaire titulaire et stagiaire et des agents contractuels du SDIS87 :
  - 1° Assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants ;
  - 2° Vient en aide à une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap, lorsque cette personne est :
    - son conjoint;
    - son concubin;
    - son partenaire de Pacs;
    - un ascendant:
    - un descendant;
    - un enfant dont il assume la charge au sens de l'article L. 512-1 du Code de la Sécurité sociale :
    - un collatéral jusqu'au quatrième degré;
    - un ascendant, un descendant ou un collatéral jusqu'au quatrième degré de son conjoint, concubin ou partenaire d'un Pacs ;
    - une personne âgée ou handicapée avec laquelle il réside ou avec laquelle il entretient des liens étroits et stables, à qui il vient en aide de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne
  - 3° Est parent d'un enfant qui décède avant l'âge de vingt-cinq ans ou assume la charge effective et permanente d'une personne qui décède avant cet âge.

## III) La nature des jours pouvant faire l'objet d'un don

1- Les journées de repos offertes par l'agent public sont :

Le don de jours est fait sous forme de jours entiers. Un don peut cependant être constitué d'une demi-journée de congé annuel et d'une demi-journée de RTT.

Type de jours	Nombre de jours pouvant être donnés	À quel moment ?
Jours de congé annuel	Seuls peuvent être donnés les jours de congés que pour la durée excédant 20 jours ouvrés	Au cours de l'année civile au titre de laquelle ils sont acquis
Jours ARTT	Pas de limitation du nombre de jours	Au cours de l'année civile au titre de laquelle ils sont acquis
Jours épargnés sur un CET	Pas de limitation du nombre de jours	À tout moment

- 2- Ne peuvent pas faire l'objet d'un don :
  - les jours de récupération
  - les jours de congé bonifié

## B. La procédure de don et d'octroi des jours

## 1) les formalités à effectuer par le donateur

L'agent public, qui souhaite renoncer anonymement et sans contrepartie à des jours de repos non pris, en faveur d'un bénéficiaire ci-dessus défini à l'article II) 2), adresse une demande écrite en ce sens à l'autorité territoriale, précisant le nombre de jours qu'il souhaite donner.

Après accord de son chef de service et validation du pôle ressources, qui vérifie les droits à congés du donateur, le don devient définitif.

## II) les formalités à effectuer par le bénéficiaire

- 1- L'agent public qui souhaite bénéficier d'un don de jours de repos doit formuler sa demande par écrit au Président du Conseil d'Administration du SDIS87. À la demande est joint un certificat médical, le cas échéant, attestant de :
  - la particulière gravité de la maladie, du handicap ou de l'accident rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants auprès de l'enfant;
  - la particulière gravité de la perte d'autonomie ou le handicap dont celle-ci est atteinte ;
  - Un certificat de décès.
- 2- L'agent doit établir une déclaration sur l'honneur de l'aide effective qu'il apporte à cette personne.

### III) les formalités à effectuer par le SDIS87

La collectivité employeur dispose de 15 jours ouvrables pour informer l'agent bénéficiaire du don de jours de repos.

Le cas échéant, une mobilisation immédiate des jours précédemment recueillis et non utilisés est mise en place.

Le Pole ressources notifie à l'agent bénéficiaire le nombre total de jours qui, peuvent lui être octroyé compte tenu des dons enregistrés.

En cas d'absence de reliquat de jours de don de repos, le Pole ressources peut également, saisit de la demande d'un agent, ouvrir une campagne d'appel aux dons garantissant l'anonymat des donataires et du bénéficiaire.

Les jours de repos ayant fait l'objet d'un don et non consommés par l'agent au cours de l'année civile seront intégrés dans un fonds de solidarité mutualisé.

L'autorité qui a accordé le congé peut faire procéder aux vérifications nécessaires pour s'assurer que le bénéficiaire du congé respecte les conditions fixées aux articles 4 et 4-1 du décret susvisé n°2015-580. Si ces vérifications révèlent que les conditions ne sont pas satisfaites pour l'octroi du congé, il peut y être mis fin après que l'intéressé a été invité à présenter ses observations.

### C. L'utilisation des congés annuels

# I) La durée du congé

La durée du congé dont l'agent peut bénéficier est plafonnée à 90 jours par enfant ou par personne concernée et par année civile ; elle est fractionnable à la demande du médecin qui suit l'enfant ou le proche malade.

Dans les cas de don de jours de repos aux parents d'enfant décédé, le congé pris au titre des jours donnés peut intervenir pendant un an à compter de la date du décès. Il peut être fractionné à la demande de l'agent.

La durée du congé octroyée au titre du don de jours de repos est cumulable avec :

- La durée des congés annuels de l'année en cours et des congés annuels de l'année N-1 qui peuvent être reportés jusqu'au 30/04 de l'année en cours.
- Les jours de RTT acquis et non pris
- Les congés bonifiés

Par dérogation, l'absence du service à ce titre peut excéder 31 jours consécutifs.

Le don est fait sous forme de jour entier, quelle que soit la quotité de travail de l'agent qui en bénéficie.

Les jours de repos accordés au titre d'un don ne peuvent pas être épargnés sur un CET par le bénéficiaire.

# II) La situation de l'agent

La durée du congé est assimilée à une période de service effectif. En position d'activité, l'agent continue d'acquérir des droits à congés annuels, au titre de l'avancement et pour la retraite.

L'agent bénéficiaire a droit au maintien de sa rémunération pendant sa période de congé, à l'exclusion des primes et indemnités non forfaitaires qui ont le caractère de remboursement de frais et des primes non forfaitaires liées à des travaux supplémentaire qui par définition ne sont pas réalisés pendant cette période.

Aucune indemnité ne peut être versée en cas de non-utilisation de jours de repos ayant fait l'objet d'un don.